



BEIJING+25 :

Synthèse de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les États et Territoires insulaires océaniques



© Communauté du Pacifique (CPS) 2021

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique (CPS) autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : Anglais

Photo de couverture : © Pacific Community

Préparé pour publication à l'antenne régionale de la CPS à Suva,
Private Mail Bag, Suva, Fidji, 2021

www.spc.int | spc@spc.int

Table des matières

Tableaux et graphiques	v
AVANT-PROPOS	vi
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
Pauvreté	1
Éducation.....	1
Santé.....	1
Violence à l'égard des femmes	1
Femmes et conflits armés.....	1
Femmes et économie.....	2
Femmes dans les structures de pouvoir et de prise de décision	2
Mécanismes institutionnels	2
Droits fondamentaux des femmes.....	2
Femmes et médias	3
Femmes et environnement.....	4
Jeunes filles.....	4
CONTEXTE	4
Méthodologie	5
Pacifique : défis et progrès	6
DOMAINES CRITIQUES	8
Domaine critique A : Femmes et pauvreté	8
Domaine critique B : Éducation et formation des femmes	12
Domaine critique C : Femmes et santé	19
Domaine critique D : Violence à l'égard des femmes	24
Domaine critique E : Femmes et conflits armés.....	29
Domaine critique F : Femmes et économie	32
Domaine critique G : Femmes dans les structures de pouvoir et de prise de décision	38
Domaine critique H : Mécanismes institutionnels de promotion de la condition féminine	42
Domaine critique I : Droits fondamentaux des femmes.....	46
Domaine critique J : Femmes et médias.....	51
Domaine critique K : Femmes et environnement	55
Domaine critique L : Jeunes filles	59
Postface	63
BIBLIOGRAPHIE.....	67

Abréviations

BAsD	Banque asiatique de développement
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EPA	Enquête sur la population active
ERDM	Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages
GANHRI	Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme
GMPP	Projet mondial de monitoring des médias
INDH	Institution nationale des droits de l'homme
IST	Infections sexuellement transmissibles
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MNT	Maladies non transmissibles
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PINA	Association océanienne des médias
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRISM	Système d'information pour la région océanienne
SDSR	Santé et droits sexuels et reproductifs
SIGE	Système national d'information sur la gestion de l'éducation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population

Tableaux et graphiques

Tableau 1 : Pourcentage de la population totale vivant en dessous du seuil de pauvreté national, et part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	9
Tableau 2 : Principaux indicateurs de genre et indicateurs relatifs à l'éducation	14
Tableau 3 : Indicateurs clés du marché du travail.....	35
Tableau 4 : Ratification de la CEDEF et situation au regard de l'établissement des rapports	46
Graphique 1 : Grossesses précoces dans les États et Territoires insulaires océaniques	21
Graphique 2 : Pourcentage d'hommes et de femmes en surpoids et obèses	22
Graphique 3 : Expérience des femmes en matière de violence physique ou sexuelle exercée par un partenaire intime.....	25
Graphique 4 : Sièges occupés par des femmes dans les Parlements nationaux, 2019 (en pourcentage des sièges).....	39

AVANT-PROPOS

J'ai l'insigne honneur de présenter l'évaluation régionale des progrès accomplis 25 ans après le lancement du Programme d'action de Beijing dans le Pacifique. À l'occasion du 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il est temps de faire le point sur leur mise en œuvre dans la région. Il s'agit de déterminer les mesures complémentaires à appliquer pour parvenir à une participation pleine et égale des femmes à la société, dans tous les domaines, en tenant compte de la diversité de leurs situations – le lieu où elles vivent, leur âge, etc. – afin de garantir leur inclusion à tous les niveaux. D'importants progrès ont été effectués, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour donner corps au monde projeté en 1995, un monde dans lequel chaque femme et chaque fille pourrait exercer ses libertés et ses choix, faire valoir ses droits, vivre sans violence, aller à l'école, participer aux décisions et gagner un salaire égal pour un travail égal. Le Programme d'action de Beijing demeure l'un des cadres d'action internationaux les plus influents en matière de droits fondamentaux des femmes.



Dr Hilda C. Heine
Présidente, République des Îles
Marshall (2016-2020)

En parcourant ce rapport, j'ai réfléchi aux résultats concrets dont nous pouvons nous prévaloir pour illustrer la progression vers les objectifs « d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes dans le monde entier, dans l'intérêt de l'humanité tout entière » énoncés par la Déclaration de Beijing. Il en ressort très clairement qu'il y a réellement matière à se réjouir. Les investissements qui améliorent l'accès des femmes et des filles aux services de santé et à l'éducation ont des retombées positives. La plupart des États et Territoires insulaires océaniques ont mené des recherches approfondies et rigoureuses sur la fréquence élevée des cas de violence à l'égard des femmes et des filles. Les résultats et les données obtenus ont été utilisés avec succès pour faire pression sur les pouvoirs publics, afin qu'ils légifèrent sur la violence domestique. Le taux d'activité des femmes a augmenté et, dans certains pays, les systèmes de protection sociale les aident à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. D'autres pays ont mis en œuvre des mesures visant à renforcer la présence des femmes aux postes à responsabilité et de décision et, malgré notre insatisfaction quant aux résultats de nos campagnes de réforme électorale, le nombre de femmes élues à des fonctions politiques nationales et infranationales a augmenté dans certains pays.

Il nous reste toutefois un long chemin à parcourir pour parvenir à la parité dans la prise de décision. Si les défenseurs de l'égalité de genre et les bureaux nationaux chargés de cette question utilisent efficacement les données et les statistiques liées au genre pour promouvoir l'égalité femmes-hommes, il nous manque encore certaines informations essentielles pour promouvoir l'inclusion de la dimension de genre dans la gestion environnementale, le travail rémunéré et non rémunéré et la couverture sanitaire universelle.

On a constaté dans toute la région une hausse généralisée, légère dans certains cas, du soutien financier des pouvoirs publics aux bureaux nationaux pour l'égalité de genre, bien que sa part dans le budget total soit encore très faible. L'aide internationale au développement dans le domaine de l'égalité de genre a augmenté de manière générale. Il convient de prendre note de l'engagement du Gouvernement australien, qui a alloué 320 millions de dollars australiens sur 10 ans à l'amélioration des perspectives politiques, sociales et économiques des femmes du Pacifique, en soutien de la mise en œuvre de la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, adoptée en 2012 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique.

Si les cris de victoire qui ont résonné en 1995 commencent, d'une certaine manière, à sonner un peu creux, notre détermination demeure inébranlable, bien que nous fassions aujourd'hui face à des difficultés plus grandes encore. La région est confrontée à une crise climatique dont l'ampleur et la gravité n'avaient pas été anticipées en 1995 ; en l'espace d'une génération, des îles basses de toute la région ont disparu ou sont devenues inhabitables. L'intensité et la fréquence croissantes des catastrophes naturelles engendrent des coûts considérables pour les victimes, ainsi que pour les pouvoirs publics et le secteur privé. En outre, la quasi-totalité des pays sont frappés par une épidémie de maladies non transmissibles, auxquelles nos femmes et nos filles sont de plus en plus exposées sous l'effet de l'obésité, d'une mauvaise alimentation et de la sédentarité. Nous

commençons à mettre en œuvre des programmes de protection de l'enfance et de développement de la petite enfance afin d'améliorer la situation des enfants, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

La pyramide des âges évolue et, bien que le taux de fécondité demeure très élevé et les populations très jeunes, on compte une proportion croissante de femmes âgées, souvent veuves, ayant besoin d'aide. Malheureusement, dans toute la région, la violence à l'égard des femmes et des enfants est endémique et intergénérationnelle. Il s'agit d'une préoccupation de premier plan à laquelle que tout un chacun s'attelle à trouver des solutions, car elle mine insidieusement nos efforts de développement durable. Nous avons été témoins d'actes extrémistes d'une violence extrême dans la région, qu'aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer ni même croire possible, et certains pays sont le siège de troubles sociaux permanents, bien que des processus de paix et de réconciliation soient en cours. Dans certains pays océaniques, les femmes autochtones continuent de lutter pour la reconnaissance de leurs droits inaliénables.

Ce serait faire preuve de négligence que de ne pas reconnaître la contribution majeure des organisations de la société civile et du mouvement féministe à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Lorsque nous, les gouvernements, nous retrouvons pris au piège dans les méandres de la bureaucratie, nous pouvons compter sur le fait que les acteurs non étatiques se mobiliseront pour influencer les décideurs par l'intermédiaire de leurs électeurs.

L'égalité de genre est un impératif moral et humain collectif, c'est pourquoi nous nous efforçons de ne laisser personne au bord du chemin. Afin de mener une réflexion critique sur Beijing+25 et sur les efforts supplémentaires à déployer pour éliminer les disparités entre les hommes et les femmes dans les 12 domaines critiques, la CPS a établi le présent rapport sur la base des rapports d'avancement des pays et des rapports nationaux sur les ODD. Il dresse un état des lieux des progrès et des réflexions des pays, ainsi des enseignements qu'ils ont tirés de la réalisation des objectifs du Programme d'action de Beijing dans les États et Territoires insulaires océaniques. Je tiens à adresser toutes mes félicitations aux auteurs et aux contributeurs directs de ce rapport, mais également à tous ceux qui ont déployé collectivement des efforts continus afin de faire entendre la voix du Pacifique dans les débats menés à l'échelon régional et mondial, tout en mesurant les progrès réalisés par rapport aux engagements pris en matière d'égalité de genre.

A handwritten signature in blue ink, reading "Hilda C. Heine". The signature is fluid and cursive, with the first name being the most prominent.

Dr Hilda C. Heine
Présidente de la République des Îles Marshall (2016-2020)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent document constitue une synthèse de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, 25 ans après son adoption. Il résume les progrès réalisés dans la concrétisation des engagements en faveur de l'égalité de genre en Océanie, et les difficultés rencontrées pour y parvenir. Les problématiques soulevées devraient favoriser le dialogue entre les pouvoirs publics, les acteurs de la société civile, les partenaires du développement et les Océaniennes et Océaniens sur les actions stratégiques à mener pour progresser plus rapidement. Plus précisément, ce rapport présente quelques-unes des avancées les plus significatives dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les 12 domaines critiques, mais également les obstacles rencontrés.

Pauvreté

Les femmes et les hommes n'ont pas la même expérience de la pauvreté ou du dénuement, et la violence à l'égard des femmes accentue leur caractère multidimensionnel. La pauvreté et la précarité ne sont pas non plus vécues de la même façon en milieu rural et en milieu urbain, et les ménages dirigés par une femme ont davantage de difficultés à accéder à la terre, aux moyens de subsistance et à un emploi bien rémunéré. La région a besoin de systèmes de protection sociale renforcés, accessibles aux femmes quels que soient leur âge et leurs capacités.

Éducation

Les pays se sont engagés en faveur d'un accès universel à l'enseignement et de sa gratuité au moins jusqu'à la fin de l'école primaire. Au niveau primaire, la parité est atteinte, ou presque, dans la plupart des pays. Des initiatives visant à intégrer la dimension de genre dans les programmes scolaires ont été prises dans quelques pays, mais nécessitent un investissement continu et une formation renforcée des enseignants. De nombreux pays ont pris des mesures pour permettre aux filles de terminer leurs études malgré une grossesse précoce, mais les jeunes filles enceintes sont encore susceptibles d'abandonner leur scolarité en raison de la stigmatisation sociale et des pressions familiales. La peur des agressions et du harcèlement sexuels peut faire obstacle à l'inscription des filles des zones rurales en internat pour terminer leurs études secondaires.

Santé

La santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) des femmes de tous âges, dans toute leur diversité et quelles que soient leurs capacités, demeurent un sujet de préoccupation dans le Pacifique. Les indicateurs de santé maternelle se sont améliorés dans la quasi-totalité des pays, mais les besoins non satisfaits en matière de contraception, les grossesses précoces et la prise en compte des besoins des femmes en situation de handicap en matière de SDSR demeurent des problématiques majeures. On assiste à une épidémie de maladies non transmissibles dans la région, associées à des incapacités et des décès. Les femmes assument une part disproportionnée des responsabilités familiales, tout en étant elles-mêmes victimes de maladies non transmissibles.

Violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes est répandue dans le Pacifique, et constitue à la fois un symptôme et un déterminant des inégalités de genre. Le renforcement de la coordination régionale et l'élaboration de protocoles de services intégrés améliorent progressivement les services aux survivantes, mais un grand nombre de femmes ne signalent pas les violences endurées par crainte d'être stigmatisées ou de subir de nouvelles représailles. La difficulté consiste notamment à trouver des moyens d'adapter les cycles politiques et de programmation du développement à l'envergure et à la portée des efforts nécessaires.

Femmes et conflits armés

Aucun conflit armé n'a actuellement cours dans le Pacifique, mais la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon comptent des luttes armées internes dans leur histoire récente. Dans les deux cas, les femmes ont joué

leur traditionnel rôle de conciliatrices, rapprochant les parties pour débattre des problèmes et négocier la trêve. Toutefois, elles sont continuellement exclues des négociations officielles visant à parvenir à un cessez-le-feu et à créer les conditions de la paix.

Femmes et économie

Alors que de nombreuses Océaniennes sont entrepreneuses par nécessité et occupent des fonctions diverses et variées dans des micro-entreprises et dans la production informelle de biens de subsistance, ainsi que dans le secteur formel et les activités commerciales, les femmes rurales ont moins de possibilités. Dans toute la région, le secteur public est le principal employeur des femmes, et les habitantes des zones urbaines sont plus susceptibles que les femmes des zones rurales d'occuper un emploi sûr et rémunérateur. L'autonomisation économique des femmes fait actuellement l'objet de travaux dans la région, et les récents efforts visant à accroître la participation des femmes rurales aux différents niveaux des chaînes de valeur agricoles et artisanales commencent à porter leurs fruits. Le Pacifique connaît des difficultés persistantes en matière d'accès aux garanties, au crédit et à d'autres services financiers, bien qu'un certain nombre d'initiatives collaboratives de développement améliorent les compétences et l'inclusion financières.

Femmes dans les structures de pouvoir et de prise de décision

À tous les niveaux et dans tous les pays, la dynamique du pouvoir désavantage les femmes aux postes de décision. Les relations et les compétences individuelles tempèrent cette tendance générale, et des exceptions existent, mais en vertu des normes socioculturelles en vigueur dans le Pacifique, les hommes sont toujours considérés comme les porte-parole « naturels » des familles, des communautés et des pouvoirs publics. La participation des femmes à la prise de décision progresse toutefois au sein des communautés, de la fonction publique et des organisations de la société civile mais, à l'échelon politique national, elles occupent encore peu de sièges, et seul un petit nombre de pays a recours à des mesures temporaires spéciales.

Mécanismes institutionnels

La totalité des pays océaniques ont mis en place des mécanismes nationaux pour promouvoir l'égalité de genre et s'engagent à intégrer la dimension de genre dans tous les secteurs par le biais de mécanismes institutionnels. Ces engagements sont associés à des réformes d'ordre législatif et stratégique qui imposent aux ministères centraux et aux ministères d'exécution de mettre en œuvre un développement tenant compte de la dimension de genre. Toutefois, les lacunes des mécanismes de responsabilité et les capacités techniques limitées pour la réalisation d'analyses genrées et la préparation de budgets tenant compte des disparités entre femmes et hommes continuent de faire obstacle aux progrès. De 2009 à 2015, la Communauté du Pacifique (CPS), en collaboration avec les États et Territoires insulaires océaniques, a entrepris de dresser un état des lieux des capacités nationales en matière d'approche intégrée du genre. Les résultats de chaque état des lieux ont servi à établir des indicateurs de référence pour mesurer les progrès. Ces états des lieux ont également servi de base à la planification des approches nationales d'intégration mises en œuvre dans un certain nombre de pays avec l'assistance technique du projet *Promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les pays insulaires océaniques* de la CPS.

À l'échelon régional, le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) propose des orientations stratégiques et une assistance technique à 16 États et Territoires membres en développement. Le Département développement social de la Communauté du Pacifique est le responsable technique des questions d'égalité de genre, et joue un rôle essentiel dans le groupe de travail sur l'égalité hommes-femmes du CORP, en militant pour l'intégration transversale de la dimension de genre dans les missions des huit organisations membres du CORP, et en contribuant à cette intégration.

Droits fondamentaux des femmes

À l'exception des Tonga, tous les gouvernements océaniques ont pris des engagements au regard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Palau a signé la Convention, et douze autres États l'ont ratifiée et travaillent à la révision de la législation discriminatoire et à la promotion de l'égalité de genre. Toutefois, le faible investissement dans l'approche intégrée du genre et les

droits fondamentaux des femmes met en évidence un décalage entre la volonté politique affichée des dirigeants et leurs actes. Un certain nombre de gouvernements ont envisagé ou envisagent de créer des institutions nationales des droits de l'homme, et la Communauté du Pacifique compte en son sein l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, qui propose une assistance technique à la mise en œuvre de la CEDEF dans toute la région. Le Parlement de la République des Îles Marshall a adopté en septembre 2019 la première loi sur l'égalité de genre de la région.

Femmes et médias

Les femmes représentent plus de 45 % des reporters océaniques, mais la couverture par les médias traditionnels des questions de genre et des modèles d'identification féminins dans les fonctions d'encadrement, les services communautaires et les entreprises reste limitée. L'évolution rapide du paysage médiatique et l'utilisation généralisée de l'Internet mobile ont des effets à la fois positifs et négatifs. De nombreux groupes de la société civile œuvrant à l'amélioration de la condition féminine utilisent les médias en ligne pour proposer une autre grille de lecture, qui remet en question les normes sociales patriarcales et offre aux jeunes femmes une plus grande liberté d'action. Dans le même temps, l'exploitation en ligne des femmes et des enfants, le harcèlement sexuel et la cyberintimidation sont de plus en plus fréquents.



© CPS

Femmes et environnement

L'impact grandissant du changement climatique se fait sentir dans toute la région, et les femmes participent de plus en plus aux initiatives de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. Alors que ce dernier apparaît comme un nouveau domaine d'action publique et de programmation, les normes et pratiques intégrant la dimension de genre aident les femmes à occuper des fonctions d'encadrement et à prouver leurs compétences à leur communauté et à leurs pairs. La crise climatique est une préoccupation majeure des Océaniennes, car elle menace les moyens de subsistance, les foyers et la citoyenneté.

Jeunes filles

Du fait de la nature traditionnellement hiérarchique des cultures océaniques, les jeunes et les femmes étant situés tout en bas de la hiérarchie, les filles se heurtent à de multiples obstacles à l'égalité. Elles sont fortement exposées aux abus sexuels commis par des membres de leur famille et des inconnus. Dans certaines sous-régions, elles ne vont pas à l'école afin de prendre part aux lourdes tâches domestiques, ou parce que leur famille estime qu'elles sont en danger dans les internats. Dans d'autres sous-régions, les femmes et les filles sont encouragées à aller à l'école, mais on attend tout de même d'elles qu'elles assument les rôles familiaux traditionnels, qui doivent avoir la priorité sur les autres choix de vie. Un certain nombre d'organisations de la société civile s'efforcent toutefois d'élargir leur horizon et d'accroître leur capacité à tisser des réseaux, à partager leur expérience et à militer pour une évolution des politiques qui leur permettra d'exercer plus pleinement leurs droits.

CONTEXTE

En 1995, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à laquelle ont assisté plus de 17 000 participants de 189 États membres des Nations Unies, a adopté à l'unanimité la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Ce programme mondial vise à atteindre au plus vite l'objectif d'égalité de genre et d'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Le plan d'action du programme, avec son cadre stratégique et ses mesures clés visant à garantir l'égalité de genre dans douze domaines critiques, établit le cadre mondial en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles.

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing sont examinés et évalués tous les cinq ans par le biais de processus nationaux, régionaux et mondiaux. Le prochain examen est prévu en 2020, année qui marquera également le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action (Beijing+25). La 64^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, en mars 2020, examinera et évaluera la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et les résultats de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, avant le point culminant du processus d'examen, une réunion de haut niveau d'une journée dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2020.

En préparation de la Conférence de Beijing de 1995, les délégué-e-s de 22 États et Territoires insulaires océaniques se sont réunis à Nouméa en 1994 et ont entériné un ensemble de principes et un plan d'action visant à promouvoir l'égalité de genre dans la région – la Plateforme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes. À l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2019, les Océaniennes ont célébré le 25^e anniversaire de la Plateforme d'action. Depuis 1994, la Plateforme a été révisée deux fois en profondeur, en 2004 puis en 2015. La version actuelle, à savoir le Programme d'action océanique en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes 2018–2030, a été approuvée par les ministres de la Condition féminine en 2017¹. Elle vise principalement à accélérer la concrétisation des engagements en faveur de l'égalité de genre afin de parvenir à l'égalité hommes-femmes, et de défendre et promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles. Elle intègre des dispositifs régionaux et internationaux de promotion de l'égalité de genre, comme

1 <http://purl.org/spc/digilib/doc/rkmo6>

la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique de 2012 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les engagements pris par les États et Territoires insulaires océaniques en faveur de l'égalité de genre.

La Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique adoptée en 1992 revêt une importance particulière. Cette déclaration de haut niveau précise les domaines stratégiques dans lesquels les pays peuvent intervenir pour promouvoir l'égalité de genre : politiques et programmes publics sensibles au genre ; processus décisionnels ; émancipation économique des femmes ; élimination de la violence à l'égard des femmes ; santé et éducation. Parmi les autres engagements figurent les politiques nationales en matière d'égalité de genre, le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, la Déclaration « Samoa, la Voie à suivre », le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action océanique sont suivis et évalués lors de la Conférence triennale des femmes du Pacifique.

L'examen régional et l'évaluation de la mise en œuvre de Beijing+25, résumés dans ce document, orienteront l'examen mondial de Beijing+25 en 2020. Il s'agit notamment d'évaluer les difficultés qui entravent actuellement la mise en œuvre du Programme d'action océanique, l'instauration de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans le Pacifique.

Méthodologie

Le présent rapport résume l'évaluation détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, qui s'appuie sur les rapports d'examen nationaux de Beijing+25 et les réponses de 12 États et Territoires insulaires océaniques aux enquêtes d'ONU Femmes². D'autres rapports nationaux, comme les rapports d'examen national volontaire des objectifs de développement durable (ODD), les rapports et analyses des enquêtes statistiques nationales, les relevés de conclusions des conférences régionales sur les questions d'égalité de genre et les bases de données en ligne de la CPS, ainsi que les résolutions et recommandations à l'échelon régional, ont également été consultés.

Ce rapport rappelle également certains enjeux et problématiques du rapport Beijing+20, qui nécessitent de poursuivre les actions, et contient quelques informations s'inscrivant en complément du rapport intégral. Ces informations complémentaires visent à répondre à certaines questions contextuelles et techniques relatives aux mécanismes institutionnels et lois en faveur de l'égalité de genre, et se rapportent en outre aux pays ne participant pas au processus Beijing+25. Les deux rapports, à savoir le rapport intégral et le présent rapport de synthèse, contiennent également des informations tirées des rapports sur le changement climatique, des rapports de suivi de la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, et des sites Web des gouvernements et des partenaires du développement, ainsi que du système d'information pour la région océanique (PRISM).

Il convient de noter que ce rapport de synthèse et l'examen complet ne sont pas exhaustifs. De nombreux Océaniques et Océaniques travaillent à tous les niveaux pour promouvoir l'égalité de genre dans les douze domaines critiques recensés par le Programme d'action de Beijing. Du fait de l'éloignement, de l'accès insuffisant aux nouvelles technologies et des capacités limitées en matière d'établissement de rapports, il n'est pas possible de rendre compte de l'ensemble des évolutions positives. En outre, les instruments d'action et les systèmes de rapport nationaux ne sont pas optimisés pour prendre en compte et analyser les données ventilées par sexe de manière exhaustive. Par conséquent, certains résultats et problématiques en matière d'égalité de genre demeurent invisibles dans les rapports quantitatifs et qualitatifs.

2 Rapports Beijing+25 utilisés au 1^{er} octobre 2019 : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Palau, Polynésie française, République des Îles Marshall, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. En outre, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Nauru, Palau, les Tonga et Vanuatu ont partagé leurs rapports d'examen national volontaire des objectifs de développement durable, qui comprennent des informations complémentaires sur les questions de genre.

Pacifique : défis et progrès

Le Pacifique englobe une myriade de cultures, de langues et de groupes ethniques. Cette région est très diversifiée du point de vue de la géographie, des ressources naturelles, des systèmes sociaux et des expériences au contact du colonialisme. De même, on compte autant d'expériences de transition vers des systèmes politiques et économiques éloignés des pratiques historiques que de pays. Tous se caractérisent toutefois par la prédominance de systèmes de prise de décision dominés par les hommes, même dans les pays dotés de systèmes de filiation et de succession matrilineaires. Cela banalise les inégalités de genre dans toute la région, même si elles peuvent prendre différentes formes.

Le genre, la culture et l'âge sont trois principes d'organisation sociale qui ont convergé au fil du temps jusqu'à fixer les rôles dévolus aux hommes et aux femmes, et les attentes et stéréotypes dont ils et elles font l'objet. La culture est sacrée dans le Pacifique. Les cérémonies, les arts et la dynamique familiale contribuent à préserver la vivacité de ce riche héritage historique. La culture contribue à la stabilité sociale et garantit l'accès de nombreux groupes à la terre. Elle perpétue également les pratiques discriminatoires préjudiciables pour les femmes et les jeunes filles. Cette question est examinée en détail dans le dernier chapitre de la version intégrale du rapport régional Beijing+25.

Historiquement, l'éloignement et l'isolement de la région font obstacle au partage des informations et à la répartition équitable des services. Dans le Pacifique, les femmes des zones urbaines et rurales n'ont pas les mêmes possibilités d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services de soutien³. Les femmes et les hommes habitant les zones reculées et rurales sont plus susceptibles d'être soumis à une stricte répartition des rôles et des tâches, et ont moins d'options en matière d'éducation et d'emploi. En outre, les femmes des zones rurales sont plus vulnérables à la pauvreté que les hommes et ont un accès limité à la justice lorsqu'elles sont victimes de violence, de pratiques traditionnelles préjudiciables et de discrimination (Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, 2013)⁴.

Les infrastructures de transport sont coûteuses et médiocres, et malgré l'amélioration des infrastructures de communication, de nombreuses communautés et îles n'ont encore accès que par intermittence aux services de base comme l'électricité, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et des logements convenables. Le taux d'équipement en téléphonie mobile varie d'un pays à l'autre, mais il est en constante augmentation, et la téléphonie mobile est le principal moyen d'accès à Internet.

Malgré de nombreuses difficultés, les 25 dernières années ont été le témoin d'avancées considérables des lois et des politiques en faveur de l'égalité de genre dans la région. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing et les objectifs de développement durable, ainsi que les accords régionaux, ont établi des normes et des indicateurs qui favorisent le progrès.

Ces indicateurs et processus ont guidé l'intégration des objectifs et des mesures de l'égalité de genre dans un certain nombre de politiques et de systèmes de données régionaux et nationaux. Dans le même temps, la région souffre de l'insuffisance de recherches rigoureuses et accessibles axées sur le développement et portant sur la dynamique genre et relations de pouvoir. Des recherches de qualité, fondées sur des données probantes, sont essentielles à la planification du développement et à la mise en œuvre efficace et efficiente des mesures dans les domaines critiques. La collecte et l'analyse des données ventilées par sexe s'améliorent, mais des lacunes persistantes compliquent le suivi des progrès.

Treize pays insulaires océaniques ont légiféré contre la violence à l'égard des femmes, et l'adoption de telles lois est imminente à Niue⁵. De nombreux pays ont également révisé leurs lois discriminatoires en matière

³ Les chapitres individuels se rapportent aux données disponibles des enquêtes et des recensements effectués dans la région.

⁴ Voir également 2016. Gouvernement australien. Conflict management and access to justice in rural Vanuatu. <https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/conflict-management-access-justice-rural-vanuatu.pdf>

⁵ Femmes du Pacifique, moteur du développement du Pacifique. Disponible à l'adresse suivante : <https://pacificwomen.org/stories-of-change/niues-progress-towards-family-law-legislation/>

de citoyenneté, de divorce et de biens matrimoniaux, et ont restructuré les systèmes de réglementation des entreprises afin de favoriser l'équité et l'égalité de genre dans tous les secteurs.

Le handicap est une problématique transversale qui concerne l'ensemble des domaines critiques. Onze pays insulaires océaniques ont ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, et les disparités entre les expériences des hommes et des femmes souffrant de divers types de handicap font l'objet d'une attention croissante⁶. Le rapport intégral Beijing+25 du Pacifique comprend un chapitre supplémentaire sur les questions liées au genre et au handicap.

Malgré tous les engagements pris, des freins structurels, eux-mêmes sous-tendus par des freins sociaux, culturels et économiques, ralentissent la conquête de l'égalité de genre dans la région. Ces freins sont les suivants : i) les normes sociales préjudiciables et les pratiques d'exclusion ; ii) le fait que l'égalité de genre ne soit pas systématiquement inscrite dans les cadres juridiques et politiques ; iii) la faiblesse des ressources allouées à la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes ; iv) les capacités limitées des pouvoirs publics à mettre en place des politiques et des programmes sensibles au genre ; et v) le manque d'initiative et de volonté politique sur la question de l'égalité de genre – les paroles ne sont pas nécessairement suivies d'actes.

Il reste des défis à relever pour financer et mettre en œuvre les engagements pris sur le papier en matière d'égalité de genre. Si la plupart des pays ont institutionnalisé les organismes nationaux de défense de la condition féminine, ceux-ci manquent systématiquement de financements et sont généralement tenus à l'écart des processus nationaux de planification et de budgétisation. Aux échelons nationaux et régionaux, la volonté politique affichée en faveur de l'égalité de genre n'est pas suffisamment suivie d'actes. Dans la mesure où les politiques en faveur de l'égalité de genre ne sont pas associés à des mécanismes de responsabilité, le non-respect des engagements n'a pas de réelles répercussions sur les décideurs.



© CPS

⁶ En 2018, 11 pays insulaires océaniques avaient ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tuvalu, Vanuatu) : http://www.internationaldisabilityalliance.org/sites/default/files/final_sdg_report_2018_print_.pdf

DOMAINES CRITIQUES

Dans le Pacifique, le Programme d'action océanien contribue à optimiser la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Le Programme d'action océanien structure le suivi des progrès à l'échelon régional, qui a lieu pendant la Conférence triennale des femmes du Pacifique, et la réunion connexe des ministres de la Condition féminine. En outre, les résultats de la Conférence triennale ont un impact sur les priorités fixées par les gouvernements nationaux et les organisations de la société civile, les organisations régionales et les partenaires du développement.

Domaine critique A : Femmes et pauvreté

Le Pacifique a fait peu de progrès en matière de réduction de la pauvreté des femmes depuis la préparation du rapport Beijing+20. Les femmes restent davantage exposées à la précarité que les hommes, et elles sont plus susceptibles d'occuper un emploi vulnérable. Les femmes victimes de violences conjugales – fréquentes dans le Pacifique – font souvent l'objet de privations économiques ou de négligence de la part de leur partenaire. Par exemple, elles ont un accès limité à leurs propres revenus et à ceux du ménage.

Contexte et progrès

Comme l'indique le rapport Beijing+20, les femmes du Pacifique sont surreprésentées dans les activités rémunératrices informelles et intermittentes exercées à domicile, dans la production vivrière et dans les emplois faiblement rémunérés et peu qualifiés. De ce fait, les prix élevés des denrées alimentaires, l'inflation et la dégradation de l'environnement ont un impact négatif sur elles.

Les mesures officielles de protection sociale varient d'un pays à l'autre, et il peut être difficile pour les femmes rurales et les femmes en situation de handicap d'accéder aux procédures de demande. Dans le même temps, les systèmes traditionnels d'obligations familiales et claniques s'érodent du fait de l'exode rural et des migrations internationales. Cela augmente de manière disproportionnée le risque de difficultés économiques et sociales pour les femmes âgées et les femmes en situation de handicap.

Une grande partie des efforts visant à réduire la pauvreté des femmes dans le Pacifique sont des initiatives financées par des organismes multilatéraux, des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales. Les clubs d'épargne féminins, les initiatives d'inclusion financière, les programmes de formation et les projets pilotes de transfert de fonds sont en grande partie mis en œuvre à l'aide de financements pour le développement. Certains gouvernements intègrent de plus en plus les mécanismes de protection sociale, mais le manque d'appropriation par les pouvoirs publics des disparités entre hommes et femmes en termes de pauvreté est un enjeu persistant dans la région.

Dans le même temps, les femmes, en particulier les femmes des zones rurales de Mélanésie, jouent un rôle essentiel pour maintenir leurs familles à l'abri de la pauvreté. Leur production vivrière de denrées alimentaires et d'articles ménagers, comme des paniers et des tapis, leur offre un filet de sécurité permanent.

Mesure de la pauvreté et des disparités de revenus

La pauvreté est difficile à mesurer pour diverses raisons, comme les différentes modalités de répartition des bénéfices des terres relevant de la propriété collective, et l'existence de systèmes traditionnels d'obligations sociales et familiales. Il n'est actuellement pas possible de mesurer la pauvreté individuelle au sein des ménages, sauf au moyen d'enquêtes spécialement conçues à cet effet.

Dans toute la région, la pauvreté est le plus souvent mesurée par le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de couverture des besoins essentiels (tableau 1). Dans chaque pays, ce nombre est déterminé en calculant le coût hebdomadaire ou mensuel d'un panier alimentaire de base nécessaire pour faire vivre une famille de quatre personnes, auquel s'ajoute une allocation supplémentaire couvrant le coût des dépenses non alimentaires de base. Les données les plus utiles sur la pauvreté et les inégalités de revenus sont obtenues par le biais des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages (ERDM). Malheureusement, ces enquêtes sont irrégulières, ne sont pas menées dans tous les pays et ne sont pas normalisées, ce qui complique les comparaisons à l'échelle régionale.

La récente élaboration par la Communauté du Pacifique d'une ERDM normalisée et de procédures à l'usage des services nationaux de la statistique dans la région améliorera considérablement la collecte des données visant à guider l'élaboration des politiques. Elle permettra également un suivi plus approfondi de l'ampleur et de la gravité de la pauvreté, et mettra en évidence certains de ses aspects multidimensionnels. Le tableau 1 présente des mesures indicatives de la pauvreté relatives à 12 États et à la Nouvelle-Calédonie pour la période 2006–2013.

Tableau 1 : Pourcentage de la population totale vivant en dessous du seuil de pauvreté national, et part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale

État / Territoire	Seuil de pauvreté (%)				Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale (%)			
	Avant 2010		Données les plus récentes		Avant 2010		Données les plus récentes	
Îles Cook	2006	28,4			2006	9,0	2016	9,8
États fédérés de Micronésie			2013	41,2			2013	9,3
Fidji	2002–2003	39,8	2008–2009	35,2	2002–2003	5,9	2008–2009	5,4
Kiribati	2006	21,8			2006	7,8		
Nauru	2006	25,1	2013	24,0	2006	6,4	2013	12,2
Nouvelle- Calédonie	2008	17,0						
Niue	2002	13,0			2002	6,6		
Palau	2006	24,9			2006	10,2	2014	4,0
Papouasie- Nouvelle-Guinée	2009	36,9						
Samoa	2008	26,9	2013	18,8	2008	9,3	2013	9,8
Îles Salomon	2006	22,7	2013	12,7	2006	6,7	2013	4,6
Tonga	2001	16,2	2009	22,5	2001	9,4	2009	10,0
Tuvalu	2004–2005	21,2	2010	26,3	2004–2005	10,2	2010	8,1
Vanuatu	2006	13,0	2010	12,7	2006	7,4	2010	8,3

Source : CPS, Plateforme de données océaniques, <https://pacificdata.org>, consulté en octobre 2019.

Les pourcentages sont arrondis et sont tirés de la dernière enquête sur les revenus et les dépenses des ménages de chaque pays, sauf pour le Samoa, dont les pourcentages ont été communiqués par le Service national de la statistique. Les données des Îles Cook, de Kiribati et de Palau se rapportent à l'année 2006 ; celles des Fidji et de la Nouvelle-Calédonie à 2008 ; celles de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Tonga à 2009 ; celles de Tuvalu et de Vanuatu à 2010 ; et celles des États fédérés de Micronésie, de Nauru, du Samoa et des Îles Salomon à 2013.

Les enquêtes sur l'emploi et le chômage sont également de précieuses sources d'information sur la pauvreté en termes de revenu et de rémunération, mais ces enquêtes ne sont menées que par intermittence dans certains pays. Les ERDM et les enquêtes sur l'emploi et le chômage présentent certains inconvénients en tant que mesures de la pauvreté. En effet, elles s'arrêtent au niveau du ménage et ne ventilent pas les données par sexe ou âge des membres du ménage, bien que certaines enquêtes sur les ménages prêtent une attention particulière à ceux dirigés par une femme, afin de suivre les évolutions et d'interpréter la féminisation de la pauvreté (SINSO 2015 ; INDH 2018 ; CISO 2018). Les résultats de ces enquêtes sont brièvement présentés ci-dessous.

Selon le rapport d'ERDM des Îles Salomon, 90 % des ménages (87 % dans les zones urbaines et 91 % dans les zones rurales) sont dirigés par des hommes. Les 10 % restants, dirigés par des femmes, gagnent moins que ceux dirigés par des hommes, et contribuent à hauteur de 8 % seulement au revenu total national des ménages. L'ERDM montre également que les secteurs public et privé en zone urbaine emploient plus d'hommes que de femmes (38 % contre 22 %). On observe la même tendance en zone rurale, où 11 % des hommes, contre seulement 4 % des femmes, exercent un emploi salarié. On pourrait en conclure que le marché du travail privilégie les hommes dans les zones urbaines comme rurales, mais l'analyse doit également prendre en compte les multiples tâches exercées par les femmes, notamment dans la production vivrière, les travaux ménagers et les soins familiaux, qui les empêchent de chercher un emploi.

L'ERDM des Îles Cook (2015–2016) montre que 18 % des ménages dirigés par une femme à Rarotonga sont passés sous le seuil de pauvreté, contre 24 % des ménages dirigés par un homme. Les ménages dirigés par des femmes représentaient 32 % des ménages dans le quintile inférieur (20 %) de dépenses des ménages à Rarotonga.

Selon le rapport d'ERDM du Samoa intitulé *Samoa Hardship and Poverty Report (2013–2014)* la dimension genrée de la pauvreté au Samoa est subtile et peu marquée. Le rapport évoque des différences mineures entre les ménages dirigés par des femmes en dessous du seuil de pauvreté alimentaire (2,9 %) et les ménages dirigés par des hommes (2,8 %) tant au-dessus qu'en dessous du seuil de pauvreté. En termes de revenus, toutefois, les ménages dirigés par des femmes sont moins bien lotis. Leur salaire hebdomadaire moyen et leur salaire par tête sont inférieurs à ceux des ménages dirigés par un homme. Les disparités entre les hommes et les femmes seraient également considérables dans les déciles de dépenses les plus élevés, ce qui témoigne de « la concentration des femmes dans les emplois faiblement rémunérés et les postes subalternes ».

Dans le Pacifique, la mesure des revenus et des dépenses est difficile à appréhender et à analyser sans une interprétation approfondie. C'est ce que montre un exemple tiré de l'ERDM des Îles Salomon, qui met en évidence de nombreuses disparités entre les ménages ruraux et urbains. En moyenne, le revenu des ménages urbains était près de trois fois supérieur à celui des ménages ruraux, et deux fois supérieur au revenu médian et au revenu par habitant, ce qui révèle d'importantes inégalités entre les ménages urbains et ruraux en termes de répartition des revenus. Les ménages urbains perçoivent six fois plus de revenus sous forme de salaires et traitements que les ménages ruraux, et les entreprises à domicile des zones urbaines génèrent plus de quatre fois plus de revenus que les entreprises à domicile des zones rurales. Ces chiffres doivent être analysés en tenant compte du fait qu'une grande partie des denrées alimentaires et des biens des ménages ruraux proviennent de l'agriculture et de la pêche vivrières, ce qui a des répercussions spécifiques sur l'emploi du temps et la santé des femmes et des hommes. En outre, il est possible que les questionnaires des ERDM ne rendent pas pleinement compte de la charge économique qui pèse sur les ménages urbains, à savoir les transferts monétaires vers les zones rurales, et le gîte et le couvert offerts aux parents ruraux qui migrent vers les zones urbaines pour chercher du travail ou suivre leur scolarité.

Des travaux ont récemment été entrepris pour élaborer des instruments permettant de mesurer la pauvreté de manière plus multidimensionnelle, et en tenant davantage compte de la dimension de genre. La mesure de la pauvreté individuelle permet d'analyser les inégalités de répartition des ressources au sein des ménages par le biais d'entretiens séparés avec chaque membre adulte du ménage, portant sur 15 dimensions. Les Fidji ont été l'un des premiers pays à utiliser cet outil de mesure. Il ressort du rapport national que les femmes ont moins de latitude par rapport à leurs choix de vie :

L'examen des analyses genrées au niveau des indicateurs, par âge et par secteur, nous permet de tirer certaines conclusions générales sur la dynamique genrée du dénuement par rapport aux relations figurant dans l'échantillon. De manière générale, quels que soient l'âge et le type d'habitat, les femmes ont une moindre capacité que les hommes à contrôler les décisions importantes concernant leur vie, comme par exemple le fait de quitter le domicile familial, de chercher des soins de santé et de s'associer librement avec d'autres personnes. Malgré cela, les femmes bénéficient d'une aide de leur famille et de leurs amis dans les mêmes proportions que les hommes, et ont parfois le sentiment d'être davantage aidées (comme les femmes âgées), et parfois moins (comme les femmes des zones urbaines) (Fisk et Crawford 2017: 91).

Protection sociale

La pauvreté et la vulnérabilité à la misère sont fortement corrélées, bien que dans le Pacifique, elles soient partiellement compensées par des systèmes d'obligations traditionnelles au sein des groupes claniques et des familles élargies. Dans un contexte de développement, d'urbanisation et de migrations à l'étranger, les filets de sécurité traditionnels se désagrègent, tandis que les systèmes formalisés de protection sociale n'évoluent pas suffisamment vite pour venir en aide aux nouveaux groupes vulnérables. Dans certains pays, l'évolution des politiques permet des améliorations progressives, mais il est difficile de suivre les progrès réalisés, en raison de limites imputables à la faiblesse des systèmes de collecte de données ventilées par sexe. Les rapports nationaux Beijing+25 mettent en évidence des exemples de programmes de protection sociale visant à soutenir les groupes vulnérables, défavorisés ou marginalisés au sein des populations. Certains de ces exemples sont présentés ci-dessous.

- Les régimes de protection sociale des Fidji, où les femmes sont majoritaires d'une courte tête parmi les bénéficiaires des régimes d'allocations de pauvreté (55 %) et de pension sociale (56 %). Les Fidji disposent également d'un programme efficace de bons alimentaires pour les mères établies dans les zones rurales.
- Aux Îles Salomon, la création du programme youSave de la Caisse de prévoyance nationale vise à permettre aux personnes travaillant dans le secteur informel, dont la majorité sont des femmes, de bénéficier d'une protection sociale par le biais d'un dispositif d'épargne à long terme et d'un fonds de retraite. Un fonds de soutien aux victimes, qui sera créé en vertu de la loi des Îles Salomon sur la protection de la famille, apportera également un soutien matériel aux victimes de violence domestique.
- À Vanuatu, la majorité (58 %) des bénéficiaires du dispositif *Ambae Cash Transfer Response* (un dispositif de transfert monétaire au profit des personnes évacuées) étaient des femmes. Les commerçantes étaient également majoritaires (81 %) parmi les bénéficiaires du récent projet pilote de transfert monétaire d'Oxfam visant à tester la distribution de bons via la téléphonie mobile.
- Tuvalu dispose d'un programme de soutien financier élargi pour les personnes en situation de handicap ou leurs aidants, et pour les personnes âgées, et considère que ces aides sont importantes « pour réduire la pauvreté et la précarité, et contribuer financièrement aux soins traditionnellement assumés par les femmes ». Tuvalu mène également des consultations publiques sur un projet de loi de protection sociale qui étendra la couverture du programme aux nourrissons, aux femmes enceintes, aux veuves et aux enfants d'âge scolaire.
- Kiribati dispose ou met actuellement en place des protections sociales spécifiques liées à l'âge pour les hommes et les femmes de plus de 65 ans, les enfants handicapés de moins de 6 ans, et les élèves défavorisés. Ces dispositifs visent à réduire la marginalisation de ces groupes et, dans le cas des élèves, à leur permettre de poursuivre leur scolarité. Des protections sociales sont également mises en place pour fournir des allocations spécifiques aux hommes et aux femmes en situation de handicap.

Enjeux et domaines d'action

L'intégration dans la planification et le budget des pouvoirs publics de politiques de lutte contre la pauvreté bénéficiant de financements suffisants est un défi permanent. Les 11^e, 12^e et 13^e Conférences triennales des femmes du Pacifique ont appelé les pouvoirs publics à renforcer les mesures de protection sociale.

Les travaux remarquables menés dans ce domaine contribueront à améliorer les systèmes de collecte et d'analyse des données, afin de suivre les résultats des mesures de protection sociale en fonction de l'âge et du sexe. En outre, l'adoption de méthodes de mesure de la pauvreté individuelle facilitera l'évaluation de la pauvreté des hommes et des femmes au sein des différents groupes de population.

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées par les délégué-e-s à la 13^e Conférence triennale des femmes du Pacifique :

- Renforcer les mesures de protection sociale afin de garantir la sécurité économique des femmes tout au long de leur vie.
- Garantir aux femmes pauvres et aux personnes à leur charge une protection sociale adaptée qui génère des transferts en argent ou en nature à des fins de consommation, protège les plus vulnérables contre les risques menaçant leurs moyens de subsistance et renforce le statut social et les droits des populations marginalisées.

Domaine critique B : Éducation et formation des femmes

D'après le premier rapport quadriennal océanien sur les ODD (2018)⁷, il est nécessaire de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité et de la pertinence des effets de l'apprentissage cognitif et de l'éducation, lorsque les résultats – lecture, écriture et calcul, notamment – n'ont pas permis d'apporter les bénéfices escomptés pour tous. Le rapport prend également note du recentrage sur l'apprentissage tout au long de la vie, la priorité étant accordée à l'éducation de la petite enfance et à l'enseignement et la formation post-secondaires, et du fait que l'évolution des approches de l'apprentissage nécessitera de nouvelles méthodes d'enseignement.

L'éducation et la formation ont une incidence sur les perspectives et les choix de vie des filles et des femmes. Sur le plan stratégique, il est indispensable de garantir l'égalité de genre dans l'éducation et la formation pour encourager le respect équitable des droits de la personne, renforcer le développement national, réduire la pauvreté et favoriser la stabilité économique.

Contexte et progrès

Réformes politiques et législatives en faveur de l'égalité de genre dans l'éducation

Le rapport régional Beijing+20 a mis en évidence des obstacles persistants à l'égalité de genre dans l'éducation, comme le défaut de prise en compte de la dimension de genre dans les politiques et les lois en matière d'éducation, et le net décalage entre les résultats scolaires et les perspectives et débouchés professionnels.

⁷ <https://www.forumsec.org/sustainable-development/#1516227018956-218d804d-d76a>

Les pays ayant soumis un rapport Beijing+25 ont fait état d'un certain nombre d'efforts politiques et législatifs visant à garantir un accès équitable à une éducation sensible au genre aux étudiants et étudiantes, quelle que soit leur situation. Les efforts visant à établir un lien entre, d'une part, éducation et formation, et, d'autre part, perspectives sur le marché du travail, ainsi qu'à remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes diplômés sont encore limités dans la plupart des pays, mais il existe quelques exemples de bonnes pratiques.

L'un des principaux objectifs du Programme d'action de Beijing en matière d'éducation est l'égalité d'accès à l'éducation. Les efforts déployés par les pouvoirs publics océaniques pour proposer un enseignement gratuit et obligatoire ont contribué à créer un accès universel à l'éducation, et, dans la quasi-totalité des pays, les taux bruts de scolarisation mettent en évidence une parité entre les filles et les garçons au niveau primaire. Les fortes variations du ratio des taux bruts de scolarisation des garçons et des filles et des taux de réussite des études secondaires et supérieures dans la région (tableau 2) montrent que l'accès à l'éducation est une problématique socioculturelle, financière et géographique complexe. Le taux brut de scolarisation est une mesure du nombre d'élèves fréquentant l'école, mais il ne rend pas compte du taux d'abandon, du taux d'absentéisme ni du niveau scolaire atteint. Les données relatives à l'abandon de la scolarité au niveau secondaire ne sont pas recueillies régulièrement, mais elles semblent montrer que les filles et les garçons abandonnent pour des raisons différentes. Par exemple, les garçons sont susceptibles d'abandonner leur scolarité avant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire pour trouver un emploi, tandis que les filles sont susceptibles d'abandonner l'école lorsqu'elles tombent enceintes, lorsqu'elles sont contraintes d'assumer des tâches ménagères ou de subsistance pour venir en aide à leur famille, ou lorsqu'il existe des craintes pour leur sécurité dans les internats. Les attitudes discriminatoires peuvent influencer les politiques, les pratiques et les investissements et avoir un impact sur la qualité de l'enseignement, l'offre éducative et l'accès à l'éducation à chaque échelon du système.



© CPS

Tableau 2 : Principaux indicateurs de genre et indicateurs relatifs à l'éducation

Pays	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire (total des élèves scolarisés en % de la population officielle en âge de fréquenter l'enseignement secondaire)			Indice de parité (Fondé sur le taux brut de scolarisation)	Part des femmes parmi les étudiants de l'enseignement supérieur (% de l'ensemble des étudiants en licence ou en master)	
	Hommes	Femmes	Année et source		% de femmes	Année et source
Îles Cook	64,0	78,0	2014 SIGE	122	74,4	2012 UNESCO
États fédérés de Micronésie	80,1	86,7	2005 UNESCO	108	--	--
Fidji	93,6	101,9	2014 SIGE	109	58,6	2014 UNESCO
Kiribati	62,4	81,0	2008 SIGE	130	--	--
Îles Marshall	101,4	104,4	2009 UNESCO	103	56,9	2002 UNESCO
Nauru	56,9	61,5	2014 SIGE	108	--	--
Niue	100,5	101,0	2014 SIGE	100	--	--
Palau	110,5	116,9	2014 SIGE	106	58,2	2013 UNESCO
Papouasie-Nouvelle-Guinée	24,6	23,6	2014 SIGE	96	--	--
Samoa	70,0	84,0	2015 SIGE	120	39,7	2000 UNESCO
Îles Salomon	48,9	50,6	2014 SIGE	103	--	--
Tonga	100,2	104,1	2013 UNESCO	104	30,9	1999 UNESCO
Tuvalu	67,0	87,0	2015 SIGE	130	--	--
Vanuatu	48,2	52,3	2014 SIGE	109	36,2	2003 UNESCO

Source : BASD, 2016, *Gender statistics: The Pacific and Timor-Leste*.

-- = non disponible

Les données proviennent du système national d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) ou de la base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, si des données nationales ventilées par sexe ne sont pas disponibles dans le SIGE.

Contraintes d'accès

La grossesse précoce est une bonne illustration des liens entre les attitudes et les normes sociales et la politique éducative et l'accès à l'éducation. Les jeunes filles qui tombent enceintes et sont renvoyées de l'école (ou en sont retirées ou abandonnent leur scolarité) sont plus susceptibles d'être désavantagées tout au long de leur vie que celles qui achèvent leurs études. Il existe un manque de transparence quant à l'existence de directives éducatives relatives au renvoi des jeunes filles enceintes. Selon certains témoignages, l'attitude des enseignants et des administrateurs scolaires, la stigmatisation sociale et la pression familiale les poussent à quitter l'école. Leurs partenaires masculins ne font pas l'objet de telles pressions pendant la grossesse. Les possibilités d'éducation de la deuxième chance, qui permettent aux élèves de revenir suivre le programme d'enseignement secondaire à temps partiel ou par intermittence, sont très limitées en milieu urbain, et inexistantes dans les zones rurales.

Les mesures visant à réduire la discrimination à l'égard des jeunes filles enceintes sont recensées ci-dessous.

- À l'instar de Palau et des Îles Cook, le Samoa a adopté une politique en vertu de laquelle les jeunes filles qui tombent enceintes ne sont plus renvoyées des écoles publiques mais sont autorisées à poursuivre leur scolarité, l'établissement scolaire apportant un soutien à l'élève pendant sa grossesse, et garantissant son retour à l'école après l'accouchement⁸.
- À Palau, les étudiantes de l'enseignement supérieur bénéficient également du soutien aux jeunes mères ; le Palau Community College dispose d'une garderie sur le campus.
- Tuvalu a déjà réformé sa politique pour permettre le retour à l'école des adolescentes enceintes renvoyées après la naissance de leur bébé.
- La loi sur l'éducation de Kiribati (2014) interdit de renvoyer les élèves enceintes ou d'empêcher les jeunes mères de retourner à l'école.
- Les Îles Salomon révisent actuellement leur loi sur l'éducation de 2014 afin de permettre la réintégration des jeunes filles renvoyées pour cause de grossesse. Certaines écoles du pays pratiqueraient déjà la réintégration des jeunes filles enceintes. L'Université nationale des Îles Salomon propose également un programme de la deuxième chance pour les adultes et les adolescents plus âgés qui ont abandonné l'école.

Le handicap, les difficultés économiques et l'isolement géographique sont autant de facteurs qui empêchent les enfants d'accéder à l'éducation. Ces dernières années, les pays insulaires océaniques ont adopté des lois, mené des réformes et, dans certains cas, mis en place des subventions en faveur de l'accès universel.

La politique nationale de Tuvalu relative aux personnes en situation de handicap vise à améliorer l'accès à l'éducation des femmes et des filles vivant avec un handicap.

Palau dispose d'une politique d'égalité des chances qui porte également sur l'accès à l'éducation des personnes handicapées. En outre, les programmes d'enseignement secondaire destinés aux adultes offrent aux adolescents déscolarisés de 18 ans et plus la possibilité de terminer leurs études.

Aux Fidji, l'enseignement primaire et secondaire est gratuit jusqu'à la septième année. Le Gouvernement accorde des subventions aux écoles en fonction du nombre d'élèves, des contributions spécifiques visant à réduire le coût des billets de bus et de bateau, des manuels scolaires et des autres besoins.

En 2009, le Samoa a rendu l'instruction obligatoire, y compris pour les jeunes enfants. En 2010, le Gouvernement a instauré la gratuité de l'enseignement primaire, garantissant ainsi l'accès des enfants défavorisés à l'école primaire. Ce dispositif est désormais étendu aux établissements secondaires.

Amélioration des programmes scolaires et de la formation des enseignants

L'amélioration de la révision des programmes scolaires, de la formation des enseignants et du perfectionnement professionnel pose des difficultés aux pays. Les déficits budgétaires, les pénuries de personnel et les moyens techniques limités se traduisent par une lenteur de la réforme des programmes. En raison de la croissance démographique, des délais de formation des enseignants et des difficultés à pourvoir les postes d'enseignement dans les régions reculées, les écoles risquent d'être dotées d'enseignants sans qualifications formelles. Les enseignants des écoles publiques du Pacifique ne sont quasiment pas formés à travailler avec des enfants handicapés. Ainsi, ces derniers se retrouvent isolés dans des écoles spécialisées situées uniquement dans les zones urbaines. La prise en compte de la dimension de genre dans les programmes scolaires et la sensibilisation des enseignants à cette question nécessitent certes des efforts supplémentaires en termes de financement et d'engagement, mais la région connaît quelques évolutions positives.

⁸ Le Samoa a mené cette réforme en 2015 sur les conseils de son ministère de la Condition féminine, des Affaires communautaires et du Développement social, dans le cadre de sa fonction de protection des intérêts de l'enfant et des droits des femmes et des filles.

- Le programme d'enseignement primaire des Îles Marshall est en cours de révision, avec l'aide de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne de la CPS, l'objectif étant d'inclure les valeurs de citoyenneté sociale et d'aider à appréhender les obligations en matière de droits de la personne, l'égalité de genre, l'inclusion sociale et les questions relatives aux armes nucléaires. Le but est d'établir un lien dans les programmes scolaires entre, d'une part, la dimension de genre et l'inclusion sociale, les droits et les devoirs et, d'autre part, les valeurs et pratiques culturelles marshallaises. Le projet prévoit de former les enseignants et d'aider les écoles à mettre en œuvre des politiques pour lutter contre le harcèlement sexuel et l'intimidation. Selon le document connexe :

Cette initiative de révision des programmes scolaires vise à créer une génération de citoyens ayant une conscience sociale [...] capables de faire valoir leurs droits et d'assumer leurs responsabilités envers les autres citoyens et la communauté au sens large. Le principe de création d'une citoyenneté sociale par le biais de l'éducation formelle consiste à inculquer aux élèves les valeurs de respect, de dignité, de souci d'autrui, de consentement et de participation responsable à la communauté. *Ce projet vise à lutter contre les causes profondes des inégalités de genre et de la violence fondée sur le genre par le biais de l'éducation formelle.*

- Kiribati procède à des révisions similaires des programmes scolaires afin que les programmes des différents niveaux scolaires incluent des éléments sur le respect dans les relations et les normes de genre positives. L'objectif est de promouvoir des changements transformateurs et générationnels qui permettront aux enfants et aux jeunes adultes d'assimiler la non-discrimination en tant que droit fondamental, et mettront fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Aux Fidji, la réforme des programmes scolaires vise à mieux adapter l'enseignement à l'évolution du marché du travail et à accroître le rendement des investissements dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. La mise en place du programme d'éducation à une vie saine dans les écoles primaires et du programme d'éducation à la vie familiale dans les établissements secondaires a permis d'intégrer avec tact la violence fondée sur le genre dans les programmes d'enseignement primaires et secondaires. Ces programmes abordent dans un second temps les abus et la violence fondés sur le genre, l'estime de soi, le respect d'autrui et de soi-même, les méthodes et actions préventives, les comportements à adopter en cas d'abus, les personnes de confiance, et le traitement du syndrome post-traumatique.

Amélioration de l'accès des femmes à la formation

Les Fidji encouragent les femmes à se former à des métiers traditionnellement réservés aux hommes. Depuis 2015, le Collège technique des Fidji, un établissement public, compte plus de femmes que d'hommes dans les formations agricoles. Les programmes de formation en construction et ingénierie rencontrent également du succès auprès des femmes. Malgré un intérêt croissant pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), et bien que le nombre de femmes accédant à une formation technique et professionnelle dans des domaines majoritairement masculins ait augmenté, les établissements techniques et professionnels ne comptent que 34 % de femmes parmi leurs inscrits. Parmi elles, 60 % achèvent leur cursus.

À Tuvalu, pour parvenir à la parité et permettre aux femmes et aux jeunes filles de bénéficier des mêmes chances que les hommes, les jeunes femmes se voient de plus en plus proposer des formations et des emplois dans des domaines non traditionnels. Depuis cinq ans, elles commencent à se former aux métiers de la mer, et le nombre d'inscrites dans les écoles de police a augmenté.

Enjeux et domaines d'action

Les sections ci-dessus mettent en évidence les avancées par rapport à certaines questions épineuses, mais certaines problématiques nécessitant des approches plus intersectorielles demeurent.

Les enfants en situation de handicap ont moins de chances d'accéder à un enseignement de qualité, car les infrastructures scolaires ne sont pas toujours adaptées à leurs besoins, et les enseignants sont insuffisamment formés. Les enfants intellectuellement déficients risquent d'être stigmatisés et maltraités, et les familles peuvent préférer les garder à la maison, où ils sont plus protégés, mais aussi plus isolés.

À Nauru, bien que l'instruction soit désormais gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 5 à 18 ans, et malgré l'instauration d'autres mesures incitatives, comme la gratuité du déjeuner, des transports et une allocation de présence de 5 dollars par jour, les taux d'absentéisme, de poursuite des études et de réussite aux examens demeurent problématiques. En 2016, le taux de fréquentation moyen se montait 54 % dans l'ensemble du système éducatif ; en 2017 et 2018, il est tombé à 44 %.

Dans les régions reculées et accidentées de Mélanésie, les enfants risquent de ne pas aller à l'école ou d'être déscolarisés en raison des distances à parcourir, et des craintes pour leur sécurité imputables aux inondations et aux cyclones qui endommagent les routes et sentiers sillonnant des terrains irréguliers. En outre, la violence sexuelle à l'égard des filles est un problème persistant. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les familles craignent que les filles soient victimes de violences sexuelles de la part de leurs enseignants, de leurs camarades de classe ou pendant le trajet entre le domicile et l'école, ou encore dans les internats⁹.

Recommandations

Lors de la 13^e Conférence triennale des femmes du Pacifique, il a été reconnu que les pays océaniques étaient confrontés à des difficultés intersectorielles qui compliquent l'instauration de l'égalité de genre dans l'éducation. Les délégué-e-s ont demandé aux États et Territoires insulaires océaniques de prendre des mesures dans de multiples domaines, et de continuer à promouvoir les bonnes pratiques et les changements constructifs, et à partager des informations à ce sujet.

1. Revoir les programmes d'études dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves afin de promouvoir et de garantir l'égalité de genre et les droits fondamentaux de la personne et lutter contre les stéréotypes et autres normes sexistes préjudiciables.
2. Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes dans toute leur diversité, et encourager et aider les jeunes femmes à acquérir des compétences en sciences, en technologie, en ingénierie, en mathématiques et en économie, et à obtenir des qualifications propres à améliorer leurs perspectives d'emploi.
3. Créer un environnement d'apprentissage plus propice à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) afin d'encourager les femmes, les jeunes femmes et les jeunes filles à se tourner vers les disciplines techniques et l'apprentissage professionnel, et adopter des mesures visant à promouvoir et à garantir la sécurité des femmes, des jeunes femmes et des jeunes filles, dans toute leur diversité, dans tous les lieux d'apprentissage et de travail.
4. Améliorer l'accès des femmes, en particulier les femmes en situation de handicap et les femmes vivant dans des zones reculées, aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi qu'aux services numériques.
5. Encourager les organisations gouvernementales et régionales à établir des budgets respectueux de l'égalité de genre.
6. Encourager les organisations à but non lucratif, les entreprises privées et le secteur public, par le biais de mesures d'incitation, à former et à recruter des femmes.

9 2019. Site Web du Borgen Project. Improving Girls Access to Education in Papua New Guinea. <https://borgenproject.org/improving-girls-education-in-papua-new-guinea/>

7. Appuyer la mise en œuvre de programmes d'éducation à la vie familiale qui défendent le principe de l'égalité de genre et les droits de la personne, y compris en matière de SDR.



© CPS

Domaine critique C : Femmes et santé

Depuis plusieurs décennies, les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable mettent en évidence des améliorations dans la plupart des domaines de la santé maternelle et infantile. La santé sexuelle et reproductive et les maladies non transmissibles restent toutefois des sujets de préoccupation majeurs. La santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de handicap est souvent négligée. Le faible taux de contraception, l'augmentation des infections sexuellement transmissibles et la prévalence de la violence sexuelle sont autant de facteurs qui contribuent à une mauvaise santé sexuelle et reproductive. Les attentes qui pèsent sur les femmes, qui sont les principales responsables des soins aux enfants et aux membres de la famille atteints de maladies non transmissibles ou autres, sont une source de surmenage, et mettent leur santé mentale à rude épreuve. Si l'on ajoute à cela les taux élevés d'obésité, une maladie non transmissible à haut risque, chez les femmes de la région, on peut en conclure que leur santé est en grave danger. La santé mentale et la dépression ne sont généralement pas mesurées, mais les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes montrent que les victimes de violences sont souvent déprimées et sont susceptibles d'avoir des pensées suicidaires¹⁰. Le peu d'attention portée à la santé mentale et la stigmatisation des troubles mentaux peuvent dissuader les femmes de parler de leurs problèmes.

Contexte et progrès

Politique de santé et prestation de services de santé

L'amélioration des politiques des systèmes de santé, la collaboration avec les bailleurs de fonds et le renforcement de la formation des professionnels de santé de première ligne ont contribué à améliorer la santé maternelle dans toute la région. Toutefois, la collecte de données relatives aux décès maternels dans les régions isolées et lors des naissances à domicile demeure problématique, car l'interprétation des causes peut être difficile.

Dans d'autres domaines, les stratégies de financement de la santé et la formation des professionnels de santé sont révisées régulièrement dans la plupart des pays océaniques. Cela est imputable, au moins en partie, au fait que l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNFPA ont établi des partenariats solides avec les gouvernements nationaux et avec les agences techniques de santé à l'échelon régional. Dans le même temps, la sensibilisation à la dimension de genre pour ce qui est de la formation du personnel de santé et des systèmes de suivi des performances se heurte à des difficultés persistantes. De même, les approches rigoureuses visant à garantir que les soins primaires soient axés sur le bien-être et n'excluent personne sont limitées. Des évolutions positives sont toutefois rapportées à l'échelon national. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

- Les Îles Salomon ont adopté une stratégie sanitaire nationale 2016–2020, un plan stratégique national de santé reproductive et infantile 2016–2020, et une politique démographique nationale 2017–2026.
- La politique sanitaire nationale de Palau garantit aux femmes et aux jeunes filles (15-18 ans) un accès universel à des services de santé de qualité. Les services de santé gratuits ou à coût réduit pour les femmes et les jeunes filles à Palau incluent les soins primaires, la santé maternelle (pré et post-natale), la santé mentale, la sécurité alimentaire et la nutrition, le handicap, la santé sexuelle et reproductive, le traitement et la désintoxication des toxicomanes, la santé gériatrique et le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST). Les professionnels de santé qui fournissent ces services, dont la plupart sont des femmes, ont suivi une formation à la dimension de genre. Palau propose également un programme médical pour les mères qui viennent d'accoucher, des contrôles médicaux réguliers pour les femmes et les enfants au sein des communautés et des écoles, et des rabais sur les médicaments.

¹⁰ Les études méthodologiques de l'OMS sur la violence à l'égard des femmes dans le Pacifique ont révélé que les victimes sont plus susceptibles d'avoir des pensées suicidaires et de faire des tentatives de suicide que les femmes qui n'ont pas subi de violences. Voir par exemple : <https://pacific.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SolomonIslandsFamilyHealthandSafetyStudy.pdf> et <http://www.fjiwomens.com/wp-content/uploads/2017/11/National-Survey-Summary.pdf>

- La République des Îles Marshall améliore activement ses services de santé reproductive en vue de fournir des services de SDR de qualité dans les domaines de la santé maternelle et néonatale, la planification familiale, la santé sexuelle et reproductive des adolescents et la lutte contre les IST/le VIH, et de les intégrer à d'autres programmes de santé sexuelle et reproductive.
- Le système de santé décentralisé des Fidji vise à améliorer le ratio de médecins par habitant et à augmenter le financement des médicaments essentiels. Parmi les améliorations apportées aux installations et aux services de soins de santé maternelle, on peut citer une unité de prise en charge des grossesses à faible risque à Makoi, dans la Division centrale. Cette unité devrait permettre de gérer 800 naissances par an et de décharger l'hôpital central de Suva, la capitale. De nouveaux hôpitaux et centres de santé sous-régionaux contribueront à pallier la pénurie de services dans les zones rurales. Aux Fidji, les médecins sont formés pour veiller à ce que les femmes qui interrompent une grossesse donnent leur consentement éclairé conformément aux conditions énoncées dans le décret de 2009 sur les infractions pénales, et reçoivent des conseils adéquats pour prendre leur décision en toute connaissance de cause.
- Il existe encore des lacunes sur le plan de l'action publique. La consommation de drogues est un problème de santé sous-estimé dans la région. Faute de coordination des politiques sociales, sanitaires et répressives, la consommation croissante de drogues dures devient un grave problème de santé publique. Si les jeunes hommes sont les utilisateurs les plus visibles, les risques associés à la hausse de la violence et de la criminalité dans la région ont des répercussions négatives sur les femmes.
- De même, en raison des lacunes dont souffrent les politiques et les services de santé mentale, les systèmes de santé ont du mal à prendre en charge les troubles psychologiques complexes liés à la pauvreté urbaine, à l'absence de logement et à la consommation de drogues. Les politiques et services destinés à faire face à la hausse du taux de suicide chez les jeunes adultes et les femmes victimes de violences exercées par un partenaire intime restent insuffisants. À Kiribati, le Gouvernement tente de lutter contre les troubles mentaux dans le système correctionnel, en prêtant une attention particulière aux détenues en situation de handicap. Les mesures mises en œuvre consistent notamment à former et à placer dans le système carcéral du personnel infirmier ayant une expérience de la santé mentale.



© CPS

Améliorer les résultats des femmes de tout âge en matière de santé sexuelle et reproductive

Les pays insulaires océaniques ont pris des engagements permanents dans le cadre du plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), notamment en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'amélioration des services de santé reproductive, la sécurisation de la grossesse et l'adoption d'approches de la planification familiale fondées sur les droits. Dans certains domaines, les améliorations prennent du temps. Les taux de contraception ne dépassent pas 33 % dans certains pays (CPS, 2011:10). En 2018, l'UNFPA a lancé un programme régional visant à satisfaire l'ensemble des besoins régionaux en matière de planification familiale d'ici à 2020¹¹.

11 Ce programme est en cours aux Fidji, à Kiribati, au Samoa, aux Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/transformative-agenda-women-adolescents-youth-pacific.pdf>

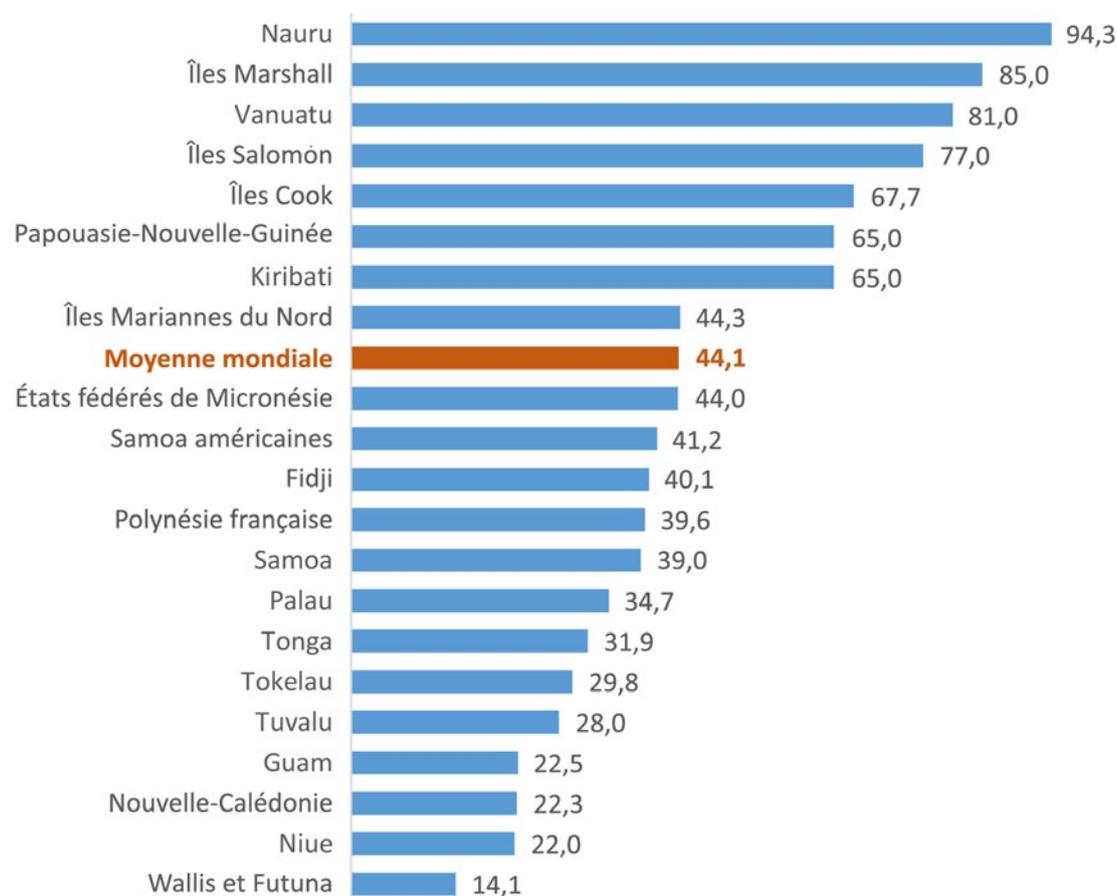
Dans le Pacifique, la santé et les droits sexuels et reproductifs sont une question sensible sur le plan culturel, et les jeunes ont un accès limité à la planification familiale. Certains pays obligent encore les adolescentes à obtenir l'accord de leurs parents pour pouvoir accéder aux contraceptifs sur ordonnance. Dans d'autres pays, le manque de confidentialité peut les dissuader de demander une contraception.

Les taux de grossesse précoce augmenteraient encore dans certaines sous-régions, et les taux d'infections sexuellement transmissibles (IST) restent élevés dans tous les groupes d'âge. Les taux de VIH/sida varient d'un pays à l'autre, mais sont élevés en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans les petites communautés, la confidentialité est une préoccupation majeure des femmes atteintes d'IST, victimes de violences exercées par un partenaire intime ou d'agression sexuelle, ou à la recherche d'un moyen de contraception. Les femmes, et en particulier les jeunes femmes célibataires, déclarent être stigmatisées par le personnel de santé, et constatent que les établissements de santé des petites communautés n'offrent aucune garantie de confidentialité.

Graphique 1 : Grossesses précoces dans les États et Territoires insulaires océaniques

Source : CPS (derniers recensement, enquête démographique et sanitaire, et rapports sur les statistiques de l'état civil)

Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans



Dans toute la région, un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) soutiennent également les services de SDRS, par exemple en mettant en place des cliniques mobiles pour toucher les populations des zones rurales¹². Elles proposent notamment des séances d'information publiques sur les questions de SDRS, et des centres du bien-être des enfants. La nature générale des services, et le fait que les prestataires ne séjournent pas dans les communautés, garantissent une meilleure confidentialité aux patients. Aux Fidji, les ONG complètent et comblent les lacunes des services publics en proposant une prise en charge post-viol, des services d'interruption volontaire de grossesse (IVG) sécurisés et des conseils en matière de violence à l'égard des femmes et des filles.

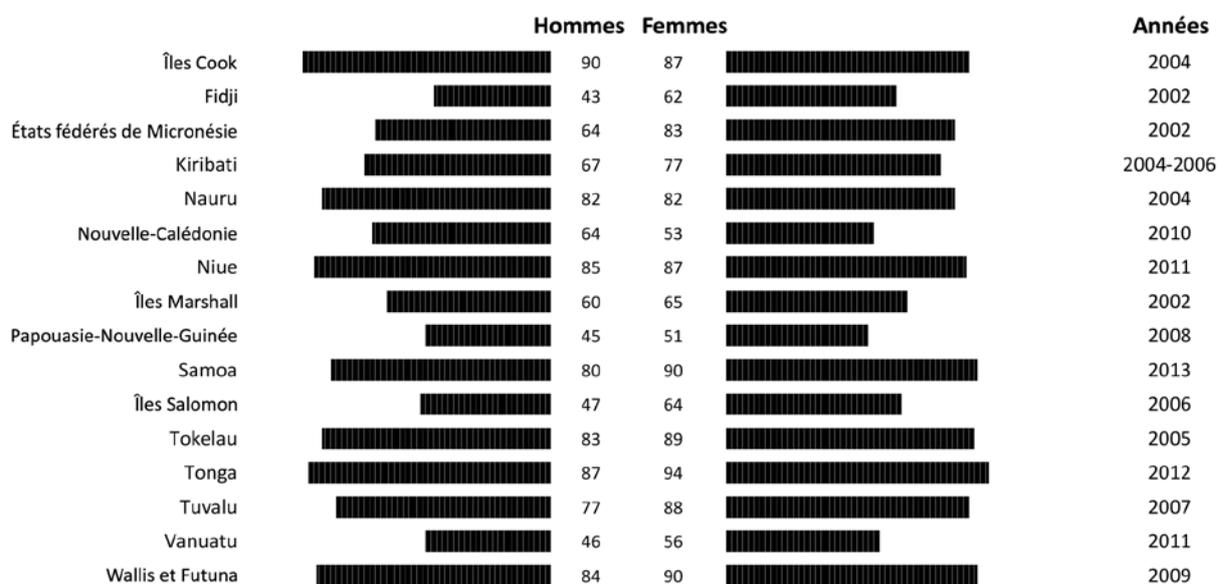
12 Parmi les prestataires de services, citons la Fédération internationale pour la planification familiale, les affiliés nationaux et Medical Services Pacific (Fidji).

Maladies non transmissibles

Les maladies non transmissibles ont rapidement gagné du terrain au cours des dernières décennies. Elles représentent aujourd'hui la principale menace pour la santé des femmes de la région. Le diabète, l'invalidité due à l'obésité et les maladies cardiaques sont épidémiques et ont un impact négatif sur les familles, les économies et les systèmes de santé. Ils font peser une charge supplémentaire sur les femmes, à qui incombe généralement la tâche de s'occuper des personnes touchées par ces maladies. L'incidence des cancers du sein et du col de l'utérus est particulièrement élevée, et les techniques de dépistage sont coûteuses et disponibles uniquement dans un nombre limité d'établissements de santé tertiaires, d'où de longs délais d'attente et des dépenses élevées. La prévalence du diabète, de l'hypertension et des maladies cardiovasculaires, ainsi que de l'obésité et du cancer témoigne de l'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires. Les régimes alimentaires sont de plus en plus riches en glucides simples, en sucre, en sel, en viande et en aliments importés de qualité inférieure, alors que la consommation de fruits et légumes frais est limitée.

Graphique 2 : Pourcentage d'hommes et de femmes en surpoids et obèses

Source : Dernières enquêtes STEP de l'OMS ou données d'enquêtes des agences nationales de santé publique



Les rapports nationaux de Beijing+25 portent sur un certain nombre d'initiatives et de programmes visant à lutter contre les maladies non transmissibles :

- À Palau, dans le cadre du plan stratégique de lutte contre les maladies non transmissibles adopté en 2015, des interventions présentant un bon rapport coût/efficacité sont mises en œuvre afin de promouvoir un mode de vie sain, la détection et la prise en charge précoces des facteurs de risque métaboliques (tabac, alcool, mauvaise alimentation et sédentarité), la sensibilisation des communautés et la collecte de données fiables. Palau a également mis en place un programme de bien-être au travail pour lutter contre les maladies non transmissibles, et une prise en charge des bilans de santé annuels par la caisse nationale d'assurance maladie.
- La République des Îles Marshall fait état de niveaux épidémiques de maladies non transmissibles, et lutte spécifiquement contre le cancer du col de l'utérus, la cause la plus fréquente de décès par cancer chez la femme. Pour ce faire, le pays a mis en œuvre un vaste programme national de lutte contre le cancer, qui comprend une équipe sanitaire mobile chargée d'intervenir dans les îles périphériques. Ce programme appuie l'élaboration d'un registre du cancer, de groupes de soutien et de programmes de prévention, qui prévoient la vaccination de tous les enfants contre le papillomavirus humain (PVH).
- Aux Fidji, où le cancer du col de l'utérus est également la cause la plus fréquente de mortalité par

cancer chez la femme, la vaccination des filles de 11 à 13 ans contre le PVH fait désormais partie du programme de santé scolaire. Les Fidji offrent également des services gratuits de prise en charge du VIH, et le traitement antirétroviral est accessible gratuitement à vie.

- Pour lutter contre les maladies non transmissibles, le ministère de la Santé du Samoa a adapté l'Ensemble d'interventions essentielles contre les maladies non transmissibles (« PEN ») de l'OMS. Il gère un programme de soins primaires mis en œuvre par des comités de villageoises formées par le ministère de la Santé. Ces comités dépistent les maladies non transmissibles et orientent les patients vers les hôpitaux de district pour une prise en charge précoce. Le ministère met également en œuvre des programmes de sensibilisation dans les villages, avec le concours de groupes confessionnels de jeunes. Ces programmes portent notamment sur la planification familiale et la sexualité sans risque.

Enjeux et domaines d'action

De nombreux pays océaniques manquent de capacités techniques pour contribuer à la collecte et à l'analyse exhaustives des données sanitaires. Les systèmes de collecte de données existent sous format papier dans les dispensaires en milieu rural et sous format électronique à l'échelon central, mais les retards de saisie et les problèmes de nettoyage des données peuvent empêcher la réalisation d'analyses précises, utiles pour éclairer les politiques et suivre les évolutions (OMS 2016).

Les pénuries de personnel et l'insuffisance des financements en appui à la formation à l'analyse stratégique et à la prestation de services tenant compte de la dimension de genre affectent la qualité des soins primaires et complexes. Dans un certain nombre de pays, la baisse des effectifs et l'approvisionnement irrégulier en médicaments dans les centres de santé ruraux et de district obligent les patients à se faire soigner en milieu urbain. Cela fait peser une charge supplémentaire sur les femmes qui ont des responsabilités familiales, et qui n'ont peut-être pas le temps ni les moyens de voyager. La situation est encore pire lorsque le personnel de santé de première ligne n'est pas sensible aux besoins des femmes, ou ne respecte pas les protocoles de confidentialité. Les femmes risquent alors de renoncer aux soins jusqu'à ce que leurs problèmes de santé s'aggravent.

La prestation de soins de santé sensibles au genre nécessite une approche à plusieurs niveaux tenant compte des obstacles socioculturels et économiques, notamment du fait que de nombreuses femmes sont sous la domination de leur conjoint et n'ont pas la liberté de prendre leurs propres décisions en matière de soins¹³.

Recommandations

La 13^e Conférence triennale des femmes du Pacifique a formulé les recommandations suivantes en matière de santé.

Elle a appelé instamment les gouvernements à adopter et mettre en œuvre des mesures législatives visant à :

- assurer l'accès de tous aux droits et aux soins en matière de santé sexuelle et reproductive, et accroître le soutien et la protection accordés aux jeunes femmes et aux jeunes filles, avec notamment un meilleur accès à l'éducation et un niveau approprié de ressources, tant humaines que financières ; et
- accroître les financements et pérenniser les investissements visant à fournir des services de soins aux personnes de qualité, accessibles et abordables, et notamment des services de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées, de santé mentale et de soins aux personnes en situation de handicap.

¹³ Selon les enquêtes démographiques et sanitaires et les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, la domination des conjoints est un obstacle notable à l'accès des femmes aux soins.

Domaine critique D : Violence à l'égard des femmes

Les violences faites aux femmes et aux filles figurent parmi les manifestations les plus banales des inégalités de genre dans le Pacifique. Elles traduisent à la fois les privilèges masculins, la position d'infériorité socioéconomique dans laquelle se trouvent les femmes et l'asymétrie des rapports de force qui se jouent au sein des familles et des communautés. La violence à l'égard des femmes est le plus souvent le fait d'un partenaire intime et/ou se produit dans le cadre familial. Les violences physiques et sexuelles perpétrées par des hommes ne faisant pas partie de leur entourage proche sont aussi supérieures à la moyenne mondiale¹⁴. La violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap est également élevée (UNFPA 2012).

La violence et la discrimination dont sont couramment victimes les personnes LGBTIQ passaient en règle générale largement inaperçues jusqu'à peu, et l'accent mis sur les violences conjugales – du fait de leur fréquence – a peut-être relégué au second plan les autres formes de violence familiale. La présentation faite à la Commission de révision constitutionnelle des Fidji en 2012, et la publication récente des résultats des recherches sur les violations des droits de la personne vécues par les personnes LGBT (DIVA for Equality 2019) ont permis de mettre au jour les dimensions autrefois cachées ou ignorées de la violence, qui vont à l'encontre de la protection accordée à tous et toutes par la Constitution des Fidji contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.

Contexte et progrès

Données et informations

Au cours des 12 dernières années, les pouvoirs publics, la Communauté du Pacifique, les groupes de la société civile et les partenaires du développement ont appuyé les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes afin d'établir des mesures de référence sur les types de violence, leur incidence et leurs effets sur les femmes. Ces enquêtes n'ont toutefois pas permis de recueillir d'informations sur le harcèlement sexuel ou la cyberviolence et le harcèlement en ligne.

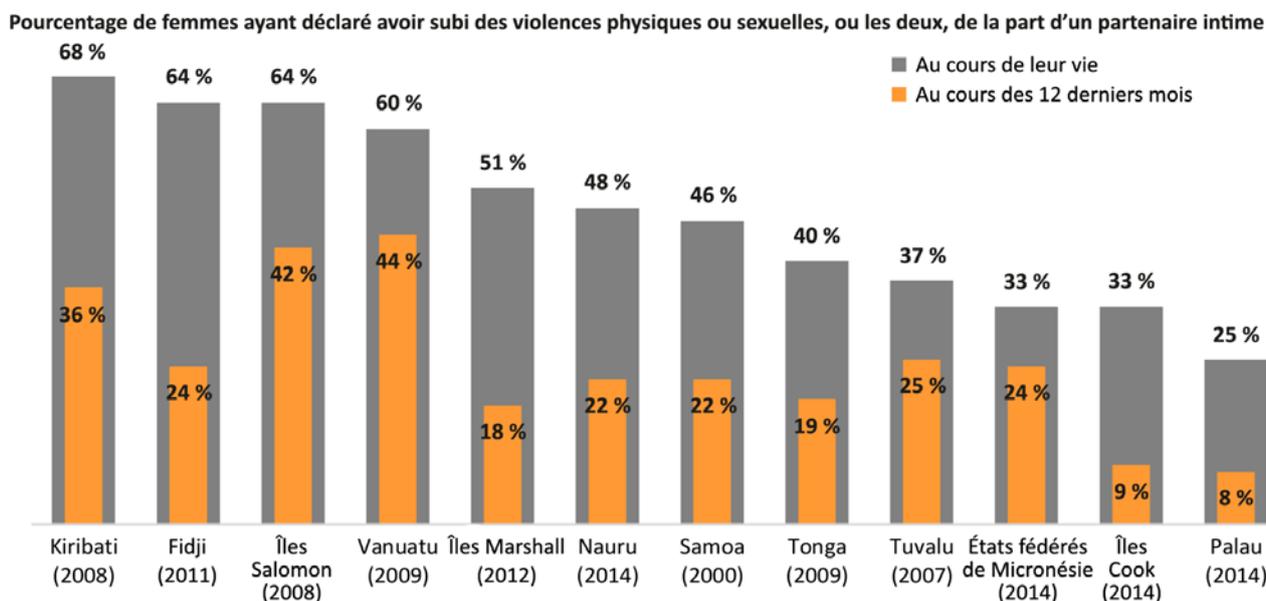
Si la quasi-totalité des pays océaniques disposent d'indicateurs de prévalence issus d'enquêtes de référence, ils sont obsolètes et nécessitent une révision. Malheureusement, cette actualisation n'a pas reçu les financements escomptés, la question étant de savoir si l'investissement dans la collecte de données est justifié, étant donné que ces fonds pourraient être utilisés pour fournir des services aux survivantes de violences. Selon les estimations mondiales publiées par l'OMS, environ une femme sur trois (35 %) à travers le monde a subi au cours de sa vie des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou d'un tiers¹⁵ ; ce taux est beaucoup plus élevé dans la région du Pacifique. Le graphique 3 présente des données issues d'enquêtes sur la violence à l'égard des femmes menées dans les pays océaniques en utilisant la méthodologie de l'Organisation mondiale de la Santé. D'après ces données, la prévalence de la violence fondée sur le genre dans la région Pacifique est supérieure à la moyenne mondiale, qui s'élève à 35 %, sauf à Palau, où elle atteint 25 %. D'après des estimations récentes, elle atteint 86 % au Samoa (INDH 2018).

14 Des liens vers de nombreuses études sur la violence à l'égard des femmes dans le Pacifique sont disponibles sur le site Web du programme du Gouvernement australien « Femmes du Pacifique, moteur du développement du Pacifique ». <https://pacificwomen.org/our-work/focus-areas/ending-violence-against-women/>

15 <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

Graphique 3 : Expérience des femmes en matière de violence physique ou sexuelle exercée par un partenaire intime

Source : UNFPA



Parmi les autres formes de violence, citons également la torture brutale en public et l'exécution de femmes accusées de sorcellerie en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les hommes sont également ciblés, mais une étude réalisée en 2018 par Oxfam et l'Université de technologie du Queensland (citée dans Davidson 2018) fait état de 232 affaires de violence liées à la sorcellerie, dont 56 % des victimes étaient des femmes, un tiers d'entre elles déclarant souffrir d'« une forme de handicap ». Les auteurs de ces violences étaient majoritairement des hommes (89 %).

Des travaux de suivi ont été menés afin de mieux comprendre comment la violence fondée sur le genre va à l'encontre des droits fondamentaux des femmes, des enfants et des personnes ayant des orientations sexuelles différentes. En 2016, l'Institution nationale des droits de l'homme du Samoa a lancé une enquête publique nationale sur la violence familiale, la première enquête de ce type jamais menée par un pays insulaire océanien. Le rapport correspondant, daté de 2018 et intitulé *Let the TRUTH be Out and RIGHT be Done*, fait état de niveaux élevés de violence intrafamiliale visiblement normalisée, notamment à l'encontre des enfants, des épouses venant d'un autre village (*nofotane*), des individus d'orientation sexuelle différente, et entre les membres masculins de la famille. L'enquête a mis en évidence certains aspects de la violence familiale, des idées fausses à l'égard de la notion de droits de la personne et la nécessité d'un dialogue à tous les niveaux sur le statut des femmes et les inégalités existantes dans le mode de vie actuel¹⁶. Le Samoa appelle les conseils de village, les chefs religieux et les pouvoirs publics à jouer un rôle moteur proactif (INDH 2018) afin d'aborder le problème de la violence de manière globale et de tenter de l'éliminer, notamment en s'appuyant sur les valeurs culturelles interdépendantes, les droits de la personne et le christianisme.

S'appuyer sur les cadres législatifs et stratégiques

Les pouvoirs publics et les partenaires du développement reconnaissent que pour éliminer la violence à l'égard des femmes, il faut modifier les normes sociales et les rapports de force existant entre les hommes et les femmes. Ces changements nécessitent du temps, des initiatives intégrées et bien financées, et un engagement sans relâche des dirigeantes et dirigeants locaux au sein des communautés, des églises et des pouvoirs publics. Les pouvoirs publics admettent que la violence à l'égard des femmes est un obstacle au développement et fait peser des coûts directs et indirects importants sur les pays. La Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le

16 Rapport national Beijing+25 du Samoa.

Pacifique invite les gouvernements membres à agir dans deux principaux domaines afin de : i) mettre en œuvre un ensemble de services essentiels et promulguer et appliquer des lois sur la violence sexuelle et fondée sur le genre ; et ii) imposer des sanctions appropriées aux auteurs de violence.

Tous les pays disposent désormais de lois ou projets de loi sur la famille susceptibles de protéger les femmes contre la violence fondée sur le genre. Dans la plupart des pays, la violence à l'égard des femmes est une infraction pénale. Dans certains cas, les lois couvrent également la protection de l'enfance et la violence sexuelle. Le viol conjugal est désormais reconnu comme un crime dans l'ensemble des pays¹⁷, mais la loi n'est pas pleinement appliquée et la sévérité des sanctions prononcées fait débat.

Dans un certain nombre de pays, les politiques sectorielles définissent un cadre qui garantit une protection contre le harcèlement, la contrainte, les brimades et les abus dans l'éducation, l'emploi dans le secteur public, le maintien de l'ordre et les soins de santé. Dans certains pays, les pouvoirs publics, les organisations de la société civile ou les deux offrent des protections sociales temporaires.

Services aux survivantes

Les services proposés aux survivantes de violences ne sont pas les mêmes dans les zones urbaines et les zones rurales, ni d'un pays à l'autre. Les femmes rurales sont beaucoup moins susceptibles de bénéficier de services de santé et de protection facilement accessibles et, dans de nombreux cas, les violences économiques exercées par leurs conjoints les empêchent de se déplacer pour chercher de l'aide. Les services aux survivantes sont généralement financés par les partenaires du développement et dispensés par des organisations non gouvernementales spécialisées. Ces organisations proposent à la fois des services et des actions de sensibilisation. Les femmes bénéficient d'une aide pour accéder à des soins médicaux, trouver un abri sûr et des conseils, et – si elles choisissent de porter plainte – les prestataires de services peuvent les aider à aller voir la police, les tribunaux et à demander une ordonnance de protection.

Conformément aux directives de la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, les pays élaborent des ensembles de services essentiels et des protocoles de prestation afin de mettre en œuvre des approches cohérentes et garantir ainsi que les victimes sont traitées équitablement et informées de toutes les possibilités qui s'offrent à elles.

L'accès à la justice est également très difficile pour les femmes rurales, car de nombreuses affaires demeurent gérées en premier lieu par les chefs religieux ou les instances de décision traditionnelles, qui ne sont pas tenus de suivre les précédents juridiques, politiques ou les bonnes pratiques. Les femmes urbaines ont également difficilement accès à la justice, car la confrontation avec le système judiciaire peut être coûteuse et complexe (Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne 2013 ; Gouvernement australien 2016).

Le nombre d'interventions intersectorielles visant à éliminer la violence à l'égard des femmes est en hausse. Dans des secteurs comme la protection de l'environnement, la pêche et le développement rural, certains partenaires du développement intègrent la sensibilisation à l'égalité de genre dans leurs programmes, ainsi que des lignes directrices sur la tolérance zéro à l'égard des violences faites aux femmes.

Les attitudes, la stigmatisation et le rythme des transformations mettent en évidence la normalisation persistante de la violence à l'égard des femmes

Bien que les lois et les politiques évoluent dans la bonne direction et que les organisations offrant des services aux survivantes de violence bénéficient de financements permanents, les femmes hésitent toujours à dénoncer les violences qu'elles subissent. Cette réticence est révélatrice d'un niveau élevé de stigmatisation des femmes qui veulent exercer leur droit à une vie paisible et sûre. D'après les données relatives aux taux de déclaration des violences, de nombreuses femmes ne parlent jamais de ce qu'elles ont vécu et lorsqu'elles le font, elles se

¹⁷ Projet de 2018. Gouvernement australien. *Legislative barriers to gender equality in Pacific Island countries*.

tournent le plus souvent vers leur famille ou leurs amis. Aux Îles Marshall, lorsque les femmes signalent des actes de violence, « c'est parce qu'elles ont été grièvement blessées, que leur vie a été menacée ou qu'elles ne peuvent plus supporter la violence¹⁸. »

Les enquêtes démographiques et sanitaires menées dans la région du Pacifique comportent des questions visant à déterminer si les hommes et les femmes interrogés estiment que la violence est justifiée, et dans quelles circonstances. Un pourcentage significatif d'hommes et de femmes conviennent que la violence est justifiée pour punir certains comportements perçus comme des transgressions, ce qui montre que le travail de resocialisation mené actuellement est largement insuffisant.

Pour remédier à la violence persistante à l'égard des femmes, il faut comprendre que ces comportements sont également susceptibles d'être profondément ancrés dans les systèmes de valeurs des décideurs de haut niveau au sein des tribunaux, des pouvoirs publics, de la police et des professionnels de santé de première ligne. La banalisation de la violence est l'une des raisons pour lesquelles les pouvoirs publics accordent si peu d'attention au financement et à la mise en œuvre des programmes de lutte contre les violences faites aux femmes.

Efforts en cours pour éliminer la violence à l'égard des femmes

Fin 2018, les partenaires du développement ont annoncé un nouveau partenariat régional d'une durée de cinq ans pour mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Partenariat pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles dans le Pacifique (2018–2022), doté d'un budget de 19,5 millions d'euros, renforcera les partenariats entre les partenaires du développement et les pouvoirs publics afin de promouvoir l'égalité de genre, lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et améliorer la qualité des services aux victimes.¹⁹

Les banques multilatérales de développement collaborent également avec le secteur privé afin de lutter contre la violence fondée sur le genre, en révélant au grand jour les coûts cachés de la violence, et ses répercussions sur les travailleurs et les bénéficiaires (SFI 2019).

Enjeux et domaines d'action

L'élimination des violences faites aux femmes dans le Pacifique est extrêmement difficile, car les dynamiques sociales, les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et les attitudes contribuent à perpétuer la normalisation de la violence à l'égard des femmes. Alors que les partenaires du développement augmentent leurs financements, les pouvoirs publics n'ont pas pris conscience de la nécessité d'élever les droits des femmes au rang d'enjeu du développement nécessitant un financement de base adéquat.

En outre, le suivi régulier de la prévalence de la violence, afin d'évaluer l'efficacité des mesures de lutte, est quasi inexistant. Il est donc très difficile de comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans une région aussi diversifiée. Par conséquent, il est essentiel et impératif de mesurer précisément la violence à l'égard des femmes et d'intégrer l'analyse des données aux politiques et aux programmes.

18 Résultats de l'enquête 2015 sur la violence à l'égard des femmes menée par l'ONG Women United Together Marshall Islands, citée dans le rapport national Beijing+25 de la République des Îles Marshall

19 Forum des Îles du Pacifique, <https://www.forumsec.org/reference-group-on-sexual-and-gender-based-violence-welcomes-gender-declaration-2/>. ONU Femmes <https://asiapacific.unwomen.org/en/countries/fiji/ending-violence-against-women/pacific-partnership>

Recommandations

Les délégué-e-s à la 13^e Conférence triennale des femmes du Pacifique ont formulé les recommandations suivantes sur la violence à l'égard des femmes.

- Établir des partenariats efficaces entre le monde universitaire, les pouvoirs publics, les organisations membres du CORP, les partenaires du développement et le secteur privé afin de réaliser des études, des analyses genrées et des recherches participatives visant à recueillir des informations sur [...] les causes et les conséquences économiques et sociales de la violence fondée sur le genre, et les stratégies de lutte contre les normes sociales préjudiciables.
- Adopter, réviser et mettre en œuvre des mesures législatives visant à lutter contre toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre dans toutes les sphères de la vie.
- Exiger des secteurs publics et privés qu'ils améliorent les conditions de travail des femmes en aidant les entreprises à mettre en place et à consolider des politiques relatives à la violence et au harcèlement, à réaliser des audits de genre en vue de l'élaboration de mesures garantant de l'égalité entre hommes et femmes, tous niveaux confondus, à créer des environnements de travail respectueux et sûrs pour les femmes et les hommes, et à faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.
- Établir de nouveaux partenariats et renforcer les partenariats existants entre les hommes et les femmes, les administrations publiques, les organisations de la société civile, les organisations confessionnelles, les syndicats et le secteur privé afin de :
 - institutionnaliser au plus haut niveau le principe de l'égalité de genre afin d'encourager l'adoption de politiques de lutte contre la violence fondée sur le genre, les discriminations et le harcèlement sexuel, et d'encourager la nomination de femmes à des postes de direction ;
 - soutenir les initiatives des organisations de la société civile visant à combattre les normes de genre préjudiciables, la violence fondée sur le genre et les pratiques discriminatoires, et à promouvoir l'égalité de genre de même que les droits fondamentaux des femmes et des filles, dans toute leur diversité ; et
 - aider les États et Territoires insulaires océaniques, les organisations du CORP et les partenaires du développement à instaurer ou à soutenir la mise en œuvre et la présentation des résultats concernant les engagements déjà pris, grâce à des mécanismes de responsabilité attestant que des mesures législatives, des politiques et des programmes destinés à éliminer la discrimination et la violence fondée sur le genre ainsi que les normes de genre préjudiciables sur le lieu de travail ont été élaborés et mis en œuvre.

Domaine critique E : Femmes et conflits armés

Aucun conflit armé organisé n'a actuellement cours dans les pays insulaires océaniques, malgré des niveaux épidémiques de violences avec armes en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Pacifique conserve des souvenirs et des cicatrices de la Seconde Guerre mondiale, et des conflits plus récents en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Îles Salomon ne sont pas encore totalement désamorçés.

Contexte et progrès

Les pays océaniques ont connu peu de conflits armés au cours de leur histoire récente, mais, comme le montre le rapport Beijing+20 du Pacifique, lorsque des conflits ont éclaté en interne, les femmes ont joué des rôles informels essentiels dans leur résolution et le maintien de la paix. Jusqu'à présent, les femmes ont été systématiquement exclues des pourparlers de paix officiels dans la région (Bhagwan Rolls 2016). Les pratiques culturelles océaniques en matière de résolution des différends et des conflits s'appuient de longue date sur le dialogue ainsi que sur des systèmes de justice réparatrice, et bien souvent, la tradition veut que les femmes jouent un rôle actif dans le rétablissement de la paix.

Au cours de la période qui a suivi l'indépendance, la région a connu deux conflits armés intérieurs. Le plus long est la guerre civile qui a fait rage pendant dix ans sur l'île de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1989–1997), et a fait près de 15 000 morts. Aux Îles Salomon, les tensions interethniques se sont intensifiées à compter de décembre 1998, jusqu'à l'éclatement d'un conflit ouvert qui a causé la perte de 50 vies. Lors de ces deux conflits, les femmes ont subi des violences sexuelles, et beaucoup ont été violées sous la menace d'une arme par les combattants des deux camps.

Les luttes continues pour l'indépendance au sein de la région ont été marquées par des périodes de violence ou de conflit armé permanent. Les derniers épisodes de résistance armée face aux autorités françaises en Nouvelle-Calédonie ont eu lieu en 1988/1989, mais la demande de souveraineté reste forte tant en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie française, et les deux territoires figurent désormais sur la liste du Comité de décolonisation des Nations Unies.

Un certain nombre de pays insulaires océaniques ayant soumis des rapports nationaux ont recensé des initiatives de promotion de la paix et de la sécurité conformes aux objectifs du Programme d'action de Beijing.

Rétablissement de la paix, prévention de la criminalité et contrôle des armes

Peu de pays océaniques disposent d'une force militaire ou d'une police armée. Les fondements de ce choix stratégique sont exposés dans le rapport Beijing+25 du Samoa. « Le respect de l'État de droit a fait partie intégrante de la voie suivie par le Samoa depuis qu'il a obtenu son indépendance, il y a 55 ans. La paix et la sécurité sont maintenues par 'les institutions culturelles et le système traditionnel de chefferies' et représentent une composante essentielle de la structure de gouvernance des villages du Samoa, dans laquelle les comités de femmes occupent une place importante²⁰. »

En vertu de traditions de longue date, les femmes jouent un rôle dans le maintien de la paix. D'après le rapport Beijing+25 des Îles Marshall, les femmes font partie intégrante du processus de décision et de maintien de la paix dans la société marshallaise traditionnelle²¹. Le rôle traditionnel joué par les mères et les sœurs fidjiennes dans le rétablissement de la paix est également bien connu. De même, aux Îles Salomon, un certain nombre de groupes culturels donnent aux femmes les moyens d'intervenir dans les conflits afin de les résoudre.

20 Rapport national Beijing+25 du Samoa

21 Rapport national Beijing+25 des Îles Marshall

Quatre pays insulaires océaniques, à savoir les Îles Cook, Palau, le Samoa et Vanuatu, ont ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (2017). Ce traité permet, dans une certaine mesure, de rendre justice aux Océaniques, qui continuent à souffrir des effets intergénérationnels sur la santé et l'environnement des essais nucléaires menés dans la région par les puissances coloniales, et à encourir les dangers liés aux déchets nucléaires enfouis sur leurs îles.

Le Samoa s'est joint aux efforts mondiaux de réduction des risques de conflit armé en ratifiant le Traité sur le commerce des armes en 2014, et en soumettant un rapport complet sur son adhésion au Programme d'action des Nations Unies contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en 2016. Il a également ratifié la Convention sur les armes biologiques en 2017.

Onze pays insulaires océaniques ont adhéré à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CTO)²². Les Fidji, Kiribati, les États fédérés de Micronésie, Nauru et Palau ont également ratifié le Protocole additionnel à la Convention CTO visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Quatre pays insulaires océaniques ont ratifié le deuxième protocole additionnel à la Convention CTO, contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer²³, et trois ont ratifié le troisième protocole additionnel à la Convention CTO, contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions²⁴.

Participation des femmes aux services de paix et de sécurité

En 2007, les Îles Cook ont retiré leur réserve à l'article 11 2. b) de la CEDEF, concernant le recrutement ou le service des femmes dans les forces armées et les forces de l'ordre « dans des situations impliquant la violence ou des menaces de violence. » Les Îles Cook et Tuvalu ont envoyé un petit nombre de policières et de femmes engagées dans le maintien de la paix aux Îles Salomon entre 1998 et 2005.

Les Fidji comptent actuellement une centaine de femmes soldats, notamment des femmes officiers déployées dans des missions de maintien de la paix à l'étranger. Les Fidji déclarent avoir nommé des femmes à des postes de commandement de haut niveau au sein de leurs forces armées, ce qui témoigne de leur engagement en faveur de l'égalité de genre. Les Fidji ont également pour objectif de doubler le nombre de femmes dans les forces armées d'ici à 2020²⁵.

Plans d'action sur les femmes, la paix et la sécurité

En octobre 2012, le Forum des Îles du Pacifique a adopté un Plan d'action régional sur les femmes, la paix et la sécurité (2012–2015). Ce plan d'action a été élaboré par le groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité. Il fournit un cadre pour soutenir les efforts régionaux et nationaux visant à : i) utiliser et renforcer les capacités des femmes en tant qu'artisans de la paix ; ii) accroître la visibilité et la participation active des femmes dans les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix ; et iii) mettre en place les cadres de protection des femmes et des filles nécessaires pendant les crises humanitaires et les situations de transition et d'après-conflit²⁶. Les deux premiers volets du plan pourraient potentiellement engendrer une transformation profonde des protocoles de sécurité, les femmes étant incluses dans la prévention formelle des conflits, la gestion et les efforts de relèvement après le conflit, tout en modifiant la façon dont elles sont perçues – plus seulement comme des victimes, mais comme des vecteurs efficaces de transformation.

22 Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Samoa, Tonga et Vanuatu. <https://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/signatures.html>

23 Fidji, Kiribati, Nauru et Palau.

24 Fidji, Nauru et Palau.

25 Maggie Boyle (2019) *RFMF to increase women recruits*. FBC News. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fbcnews.com.fj/news/rfmf-to-increase-women-recruits/>

26 <https://www.forumsec.org/forum-chair-launch-regional-action-plan-on-women-peace-security/>

Par la suite, un certain nombre de pays ont adopté des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité. En lien avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ces plans d'action nationaux donnent la priorité à quatre résultats, notamment la participation, la représentation et la prise de décision des femmes en matière de paix et de sécurité ; les droits fondamentaux des femmes ; et l'élimination des violences sexuelles et fondées sur le genre pendant les conflits.

Enjeux et domaines d'action

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, un grand nombre d'armes circulent dans la population générale. En raison de l'instabilité sociale croissante et de la fréquence des violences armées, le contrôle des armes fait partie des priorités. Les communautés dont les terres sont dévolues à l'extraction de ressources naturelles à grande échelle sont souvent confrontées à des combats et à des violences armées imputables à des conflits juridictionnels et à des dissensions tribales liés à la répartition des redevances. La violence à l'égard des femmes et le viol sont également des pratiques de représailles courantes entre les groupes. Après que des femmes et des enfants ont été massacrés avec une brutalité peu commune dans la province de Hela, des groupes humanitaires et communautaires ont lancé une alerte sur les risques élevés de nouveau conflit interne. Selon eux, l'afflux d'armes puissantes et l'insuffisance des forces de police ont renforcé les violences tribales sur les hauts plateaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Srinivasan *et al.* 2019).

Aux Îles Salomon, le Plan d'action national sur la paix et la sécurité des femmes 2017–2022 invite le pays à prêter une attention accrue aux efforts de relèvement, de réhabilitation et de réconciliation répondant aux besoins des femmes et des filles, et à renforcer son engagement à cet égard.

Nauru et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait la difficile expérience de maintenir en détention un grand nombre de demandeurs d'asile dans l'attente du traitement de leur demande d'obtention du statut de réfugié, et les pouvoirs publics ont été la cible de toutes les critiques en raison des atteintes alléguées aux droits de la personne. En 2017, dans ses observations finales à Nauru, le Comité CEDEF a fait part de l'inquiétude que lui inspirent les informations selon lesquelles les filles réfugiées et demandeuses d'asile sont victimes de harcèlement, d'intimidations et de violence, ce qui les pousse à arrêter l'école²⁷. Le Comité a demandé à Nauru de former les professionnels des structures d'application de la loi, y compris la police et l'appareil judiciaire, ainsi que le personnel de santé et les travailleurs sociaux, afin qu'ils soient en mesure de répondre de manière adéquate aux besoins des femmes réfugiées et demandeuses d'asile placées en détention.

Recommandations

Prenant note du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (alors) à venir, les délégué-e-s à la 13^e Conférence triennale des femmes du Pacifique ont appelé de leurs vœux l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques sensibles au genre, le cas échéant, pour lutter contre les effets intergénérationnels des essais nucléaires sur la santé des femmes et d'autres domaines.

²⁷ Observations finales sur le rapport initial et le deuxième rapport périodique de Nauru

Domaine critique F : Femmes et économie

L'autonomisation économique des femmes dans le Pacifique est difficile pour de multiples raisons, comme le fait que les terres et les ressources soient la propriété de clans, et que les structures claniques ou tribales de prise de décision soient dominées par les hommes. Cela est également valable dans les régions matrilineaires, où l'héritage et la filiation passent par le lignage féminin. De même, le manque d'accès aux ressources a des répercussions négatives sur l'accès des femmes aux garanties et au crédit.

Les chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique ont reconnu l'inégalité de la situation économique des femmes dans la région. La Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique met d'ailleurs en avant les principaux domaines dans lesquels il faut agir. Le suivi des progrès sur l'égalité de genre et les questions économiques est intégré aux travaux menés dans le cadre des réunions annuelles des ministres de l'Économie du Forum.

Contexte et progrès

Le nombre d'emplois dans le secteur formel est limité dans la région Pacifique, et la plupart sont dans la fonction publique. Le taux d'activité des femmes varie d'un pays à l'autre. Les femmes occupant un emploi salarié sont toujours soumises à des hiérarchies sociales bien ancrées qui les rendent plus susceptibles d'être victimes de discriminations lors des processus d'embauche et de promotion. Même si la parité est atteinte dans l'enseignement supérieur, cela n'a pas donné lieu à une hausse de la part de l'emploi féminin. Dans le secteur informel, les femmes sont peu protégées contre les abus et les traitements inéquitables. Elles sont plus nombreuses que les hommes dans la plupart des emplois classés vulnérables.

Les obstacles généraux au développement des entreprises de la région affectent à la fois les femmes et les hommes, en particulier dans les zones rurales et les îles périphériques. La petite taille des marchés, les coûts de transport élevés, la mauvaise compréhension du développement de la chaîne de valeur et les procédures réglementaires longues et complexes sont autant de freins au développement des petites entreprises, et peuvent intimider les femmes qui envisagent de créer une entreprise. Malgré ces obstacles, nombre de femmes rurales et urbaines de la région ont l'esprit d'entreprise. Elles sont à l'origine d'un large éventail d'initiatives, depuis des entreprises officiellement enregistrées à des micro-activités informelles exercées par intermittence, qui génèrent des revenus répondant à des besoins spécifiques, comme les dépenses liées à la scolarité, les contributions aux funérailles et aux mariages, et les événements religieux et communautaires.

Législation, politique et interventions en matière de développement

Les pouvoirs publics et les partenaires du développement collaborent avec les organisations de la société civile pour encourager l'autonomisation économique des femmes. À ce jour, certains programmes de développement censés aider les femmes des zones rurales à démarrer une activité commerciale ne portent pas vraiment leurs fruits dans la durée. Ils permettent certes de bénéficier d'une formation et/ou de contacts, mais n'ont que peu de résultats tangibles. Parmi les exemples de bonnes pratiques²⁸, citons les ONG qui collaborent avec les communautés et les familles pour encourager et soutenir les productrices dans le secteur culturel ou artisanal, ainsi que dans le secteur de la production et transformation des denrées alimentaires. Ces ONG offrent une assistance technique continue en matière de développement de la chaîne de valeur, de contrôle de la qualité, d'emménagement de produits et de commercialisation sur le marché intérieur et à l'exportation.

La mise en place de structures de soutien pour les femmes cheffes d'entreprise des zones urbaines a remporté un succès mitigé, selon les modèles et les personnes concernées. Aux Îles Salomon, la Chambre de commerce est en relation avec la Women in Business Association, et met à sa disposition des réseaux et des services renforcés.

²⁸ Des exemples sont disponibles sur les sites Web suivants : <http://friendfiji.com>; <http://www.organicpasifika.com/poetcom/for-farmers-and-growers/members/women-in-business-development-inc/>; <http://friendfiji.com> and <https://risebeyondthereef.org>

Des efforts considérables ont été déployés pour réformer la législation et simplifier la réglementation des entreprises, afin de soutenir le développement des petites entreprises dans la région. Dans certains cas, on a par exemple supprimé les clauses discriminatoires fondées sur le genre dans le droit matrimonial, le droit civil et le droit des successions, ainsi que dans le droit du divorce. Parmi les modifications apportées aux règlements et aux conditions d'autorisation, on peut citer la suppression de l'obligation pour les femmes de faire signer les documents d'enregistrement de l'entreprise par leur mari, et la mise en place de processus d'enregistrement et d'autorisation en ligne – ventilés par sexe dans certains cas.

Les Océaniennes aspirent toujours à l'égalité salariale, c'est-à-dire à la perception d'un salaire égal à celui des hommes pour un travail de même valeur. Même lorsque les pays appliquent ce principe, des décisions arbitraires concernant les qualifications et l'expérience des femmes se traduisent souvent par leur affectation à des fourchettes de rémunération inférieures à celles de leurs homologues masculins.

Commençant tout juste à faire leur apparition dans le Pacifique, les politiques de l'emploi sensibles au genre soutiennent le congé maternité et le congé parental, encouragent les femmes à occuper des postes de direction, subventionnent la garde d'enfants, renforcent la sécurité de l'emploi, éliminent le harcèlement et prévoient une aide pour les salariées victimes de violence. Dans toute la région, les commissions de service public se sont penchées sur le congé maternité et, dans certains cas, ont accordé du temps aux femmes pour allaiter leur enfant au travail. Dans le secteur privé, la Société financière internationale met en place des programmes pilotes aux Fidji et aux Îles Salomon, visant à démontrer par le biais d'études de cas que les employeurs ont tout à gagner d'une main-d'œuvre plus stable et mieux protégée et de la parité aux postes d'encadrement²⁹.

Un certain nombre de pays – le Samoa, Kiribati, les Tonga, Tuvalu et les Îles Salomon – ont défini des orientations spécifiques concernant la place des femmes dans l'économie dans le cadre de leurs politiques en matière d'égalité de genre. La politique des Îles Salomon est représentative et se concentre sur quatre objectifs clés ciblant les femmes rurales et le secteur informel.

- Réglementer la microfinance dans le secteur informel.
- Créer des occasions de réguler et de renforcer la protection sociale et financière des femmes dans le secteur informel.
- Sécuriser les droits de propriété foncière et immobilière des femmes.
- Lancer une analyse genrée des politiques et plans de développement des pouvoirs publics afin d'améliorer les perspectives d'emploi des femmes dans différents secteurs industriels (Gouvernement des Îles Salomon, sans date).

Comment les Océaniennes définissent-elles l'autonomisation économique ?

Les Océaniennes ont des conceptions très variées de l'autonomisation économique, qui dépendent de multiples déterminants, comme leur degré d'isolement, la richesse ou les contraintes de l'environnement naturel dans lequel elles évoluent, leur niveau d'éducation, le quintile économique auquel elles appartiennent, les exemples et modèles auxquels elles sont exposées personnellement ou sur Internet, le type de soutien dont elles bénéficient de la part de leur famille, et leur niveau de confiance et d'estime de soi. La capacité des femmes à être autonomes sur le plan économique est nettement corrélée à leur expérience des violences conjugales. Les femmes victimes de violences au sein de leur foyer ont moins de chances d'exercer un contrôle sur les décisions et sur leurs propres revenus.

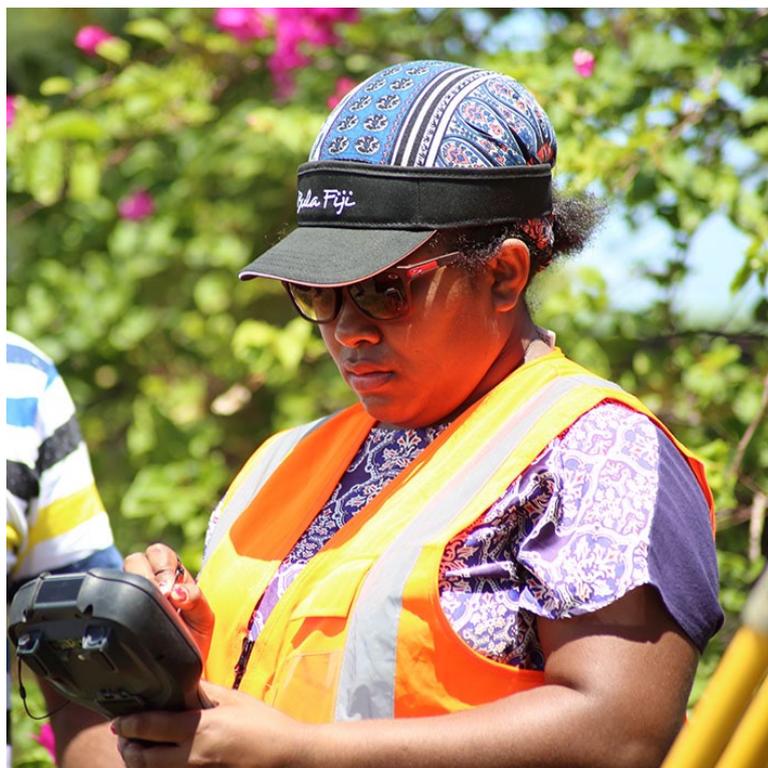
Le Forum régional sur l'émancipation économique des femmes organisé en 2019 par le programme « Femmes du Pacifique, moteur du développement du Pacifique » a rassemblé des partenaires du développement, des

²⁹ Voir <https://www.rnz.co.nz/international/pacific-news/395547/ifc-lays-out-huge-business-cost-from-domestic-violence> ; et https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/region_ext_content/ifc_external_corporate_site/east+asia+and+the+pacific/resources/fiji-domestic+and+sexual+violence+report. Voir également https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/news_ext_content/ifc_external_corporate_site/news+and+events/news/fiji-tackling+childcare

représentants des pouvoirs publics, de la société civile, et des entrepreneuses d'âges et de talents divers³⁰. Cet événement a mis en évidence les différences entre les besoins, les désirs et les attentes des femmes des zones rurales, qui jonglent avec de multiples responsabilités en matière de subsistance et de soins, et les besoins des femmes des grandes zones urbaines, qui s'intéressent à l'exploitation d'entreprises du secteur formel.

Les femmes dans la population active

Les définitions du taux d'activité sont relativement standardisées dans la région Pacifique, et sont collectées par le biais des recensements des logements et de la population. Dans les pays mélanésiens, les femmes enregistrent un taux d'activité supérieur à celui des femmes de Micronésie et de Polynésie. Cela est imputable à la nature des ressources disponibles dans les sous-régions, aux différentes normes culturelles, à l'engagement variable des femmes dans les activités vivrières, et à la division sexuelle du travail.



30 Un résumé de l'événement est disponible sur le site Web de « Femmes du Pacifique, moteur du développement du Pacifique » : <https://pacificwomen.org/resources/pacific-women-regional-learning-forum-on-womens-economic-empowerment/>

Tableau 3 : Indicateurs clés du marché du travail

Pays	Taux d'activité (personnes actives et chômeurs en pourcentage de la population totale d'âge actif)		Écart entre les hommes et les femmes	Taux d'emploi rémunéré (personnes exerçant un emploi rémunéré en pourcentage de la population totale d'âge actif)		Part des femmes dans l'emploi salarié du secteur non agricole (%)	Année et source
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		
Îles Cook	77	65	12	68,9	59,3	47,3	Recensement de 2011
États fédérés de Micronésie	66	48	18	--	--	37,9	Recensement de 2010
Fidji	80	46	34	64,3	28,8	33,2	EPA de 2010–2011
Kiribati	67	52	15	33,9	25,9	47,4	Recensement de 2010
Îles Marshall	--	--	--	48,0	26,5	36,7	Recensement de 2011
Nauru	79	49	30	58,2	35,2	37,6	Recensement de 2011
Niue	69	61	8	65,5	56,1	46,0	Recensement de 2011
Palau	77	60	17	--	--	39,6	Recensement de 2005
Papouasie-Nouvelle-Guinée	62	62	0	--	--	--	ERDM de 2009–2010
Samoa	40	24	16	29,8	20,1	37,5	EPA de 2012
Îles Salomon	69	67	2	35,2	17,6	33,2	Recensement de 2009
Tonga	63	42	21	44,0	29,6	47,9	Recensement de 2011
Tuvalu	68	51	17	--	--	43,5	Recensement de 2012
Vanuatu	81	61	20	37,2	23,4	41,3	Recensement de 2009

-- = non disponible

Source : BAsD, 2016, *Gender statistics: The Pacific and Timor-Leste*.

Données issues des recensements de la population et des logements (recensement), des enquêtes sur la population active (EPA) et des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages (ERDM).

Notes : Population d'âge actif : population âgée de 15 ans et plus. L'emploi, en tant que composante du taux d'activité, comprend l'emploi rémunéré, la production vivrière de biens et de matériaux pour l'usage et la consommation propres, le travail communautaire non rémunéré et le travail non rémunéré dans une entreprise familiale (sauf aux Îles Cook où la production vivrière n'est pas incluse). L'emploi rémunéré comprend les personnes ayant le statut de salarié, d'employeur, de travailleur indépendant, produisant des biens principalement destinés à la vente, et les travailleurs familiaux rémunérés.

Accès et contrôle des ressources par les femmes

L'accès aux ressources et leur contrôle est un enjeu majeur pour les femmes qui souhaitent produire des revenus par un moyen ou un autre, ou créer une petite entreprise. Dans de nombreux pays, la prise de décision économique à l'échelon du ménage est traditionnellement une affaire d'hommes, mais d'après les données des enquêtes démographiques et sanitaires du Samoa et des Îles Salomon, les femmes semblent avoir de plus en plus leur mot à dire. Au sein des gouvernements, les portefeuilles financiers et économiques relèvent largement de la responsabilité des hommes. Aucun pays océanien n'a mis en place d'approche de la budgétisation sensible

au genre, malgré les directives des pouvoirs publics et les demandes des ministères chargés de l'égalité de genre. À Kiribati, les efforts déployés pour améliorer les transports et les infrastructures portuaires ont accru les possibilités pour les femmes de participer aux activités économiques nécessitant un accès aux marchés extérieurs.

Le contrôle des ressources naturelles productives, comme les ressources terrestres, halieutiques et minérales des fonds marins, est un domaine dans lequel les femmes sont désavantagées par les systèmes traditionnels de propriété foncière et de prise de décision. C'est également le cas dans les régions où les femmes sont techniquement propriétaires des terres transmises par filiation matrilineaire, car dans ces contextes, les frères ou les oncles agissent en tant que représentants de la famille dans les assemblées publiques.

Les femmes ont généralement le droit d'utiliser les ressources du clan pour la production agricole, la collecte de médicaments traditionnels, la pêche ou la création artisanale, mais elles sont bien souvent exclues des négociations sur la commercialisation ou la location de terres, la dérivation des eaux et le développement de la pêche commerciale. Lorsque le développement à grande échelle compromet les ressources dont les femmes dépendent, elles ne font souvent pas le poids face à des entreprises qui génèrent des redevances sous le contrôle de comités majoritairement composés d'hommes.

Un nombre croissant d'organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine de la durabilité environnementale et de l'adaptation climatique ont mis en place des protocoles en faveur de l'égalité de genre et des quotas visant à assurer la parité dans leurs activités. Cette avancée doit permettre aux femmes d'avoir davantage voix au chapitre dans les décisions relatives aux ressources naturelles. Cela permet également de faire mieux prendre conscience des connaissances environnementales des femmes et de leur contribution économique à leurs communautés.

Inclusion financière

Les banques centrales et les banques privées océaniques ont mis en œuvre des initiatives d'inclusion financière qui renforcent l'autonomie des femmes, et leur permettent de garder un meilleur contrôle sur leurs revenus. Aux Fidji et aux Îles Salomon, les groupes de travail nationaux sur l'inclusion financière ont réalisé des enquêtes ventilées par sexe sur l'inclusion financière et le pouvoir de décision sur les revenus des ménages (Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers, 2016). L'apparition des paiements mobiles, qui permettent de réaliser les transactions via un téléphone portable, peut bénéficier aux femmes qui ont plus difficilement accès aux transports et aux services financiers.

Les partenaires du développement, comme ONU Femmes, s'efforcent de faire évoluer les normes sociales définissant le rôle des femmes dans l'économie aux Fidji, à Vanuatu et aux Îles Salomon. Leur programme *Markets for Change*, mené en collaboration avec les administrations locales, renforce les compétences financières et d'encadrement par le biais de programmes axés sur le marché³¹.

Les acteurs de la société civile soutiennent également la transformation des normes sociales et l'inclusion financière par la mise en place de clubs d'épargne et de programmes de soutien à la chaîne de valeur qui dispensent une formation financière de base et, dans certains cas, accordent des microcrédits. Au Samoa, aux Fidji et aux Îles Salomon, la réussite des femmes rurales dans les micro-entreprises ou les coopératives leur a permis de se forger une réputation de contributrices économiques clés au sein des communautés. On peut espérer que cela améliorera encore leur situation et réduira la fréquence des violences domestiques³².

31 <https://asiapacific.unwomen.org/en/digital-library/publications/2016/02/markets-for-change>

32 Voir les études de cas et les aperçus des initiatives aux adresses suivantes <https://iwda.org.au/case-study-west-areare-rokotanikeni-association-solomon-islands/> ; <https://www.womeninbusiness.ws> ; <https://risebeyondthereef.org>.

Programmes de mobilité de la main-d'œuvre

L'Australie et la Nouvelle-Zélande collaborent toutes deux avec les pouvoirs publics océaniques à l'instauration de migrations temporaires à des fins d'emploi. L'Australie travaillait initialement avec huit pays, puis a élargi son programme de manière à inclure l'ensemble des pays insulaires océaniques. La Nouvelle-Zélande a établi des partenariats avec les Fidji, Kiribati, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Le rapport 2019 de l'Organisation internationale du Travail sur les programmes de mobilité de la main-d'œuvre dans le Pacifique – *Labour mobility in Pacific Island countries* (OIT 2019) – donne un aperçu des disparités de genre et du coût social de la participation des hommes et des femmes à ces programmes. Les pays d'accueil organisent des séances d'orientation avant le départ afin de préparer l'ensemble des travailleurs et de minimiser les problèmes. Néanmoins, certaines problématiques demeurent, comment les tensions conjugales, la préférence pour les travailleurs de sexe masculin, les risques pour la sécurité des travailleuses et le manque de régularité des transferts de fonds aux familles restées au pays.

Le développement de ces programmes se poursuit, car ils offrent des perspectives d'emploi stable sur des périodes allant de trois mois à trois ans. On a observé qu'offrir aux femmes la possibilité de voyager et d'acquérir de nouvelles compétences et méthodes de travail renforçait leur confiance en elles et les incitait créer des entreprises chez elles.

Enjeux et domaines d'action

Les clivages entre zones rurales et zones urbaines compliquent particulièrement la participation active des femmes à l'économie. Il convient donc de transformer les approches du développement, en les concevant de manière à autonomiser les femmes sur le plan économique, tout en améliorant leur situation par rapport à celle des hommes. Les connaissances et les compétences des femmes et leurs contributions à l'économie apportent une valeur ajoutée à leurs communautés et leurs entreprises. Cette valeur ajoutée doit être mieux reconnue afin de favoriser une prise de décision plus équitable en matière de gestion des économies, aussi bien à l'échelon familial que national.

Recommandations

Les délégué·e·s à la 13^e Conférence triennale des femmes du Pacifique, axée sur l'émancipation économique des femmes, ont formulé de nombreuses recommandations.

- Tous les secteurs doivent soutenir l'émancipation économique des femmes.
- Les administrations centrales et locales sont encouragées à intégrer systématiquement les questions de genre dans leurs politiques, législations, programmes et services, avec le concours des organisations de la société civile, des organisations confessionnelles, des organisations régionales et des partenaires du développement.
- Encourager l'entrepreneuriat féminin.
- Faciliter l'intégration financière des femmes.
- Aider les entreprises à mettre en place des politiques en matière de violence et de harcèlement, à les consolider, et à réaliser des audits de genre afin de garantir l'égalité entre hommes et femmes et des environnements de travail respectueux et sûrs pour les deux sexes, et leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.
- Améliorer les infrastructures et la gouvernance des marchés afin de créer des environnements sensibles au genre, n'excluant personne.

- Mettre en œuvre des programmes de formation, de mentorat, de stage, d'apprentissage et de parrainage afin d'aider les salariées à améliorer leurs compétences.
- Veiller à ce que les réformes structurelles, les budgets, les politiques économiques, la fiscalité, les régimes d'aide et les accords commerciaux ne pénalisent pas les femmes.
- Fournir des services de garde d'enfants de qualité, accessibles et abordables.
- Mettre en place des mesures adaptées en faveur de l'équité de genre dans la passation des marchés publics, afin d'encourager les entreprises des secteurs formel et informel dirigées par des femmes à répondre aux appels d'offres lancés par les pouvoirs publics, ou fournir une assistance aux entreprises appartenant à des femmes, notamment en fixant des objectifs contraignants en matière d'achat et de sous-traitance dans les chaînes d'approvisionnement.

Domaine critique G : Femmes dans les structures de pouvoir et de prise de décision

Dans le Pacifique, il est reconnu que le renforcement de la présence des femmes aux postes de direction et l'augmentation de leur participation aux processus décisionnels ne doivent pas simplement consister à les faire élire dans les administrations locales et nationales. Il convient d'encourager la prise de décision concertée au sein des ménages, des communautés et dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. Il s'agit d'une étape clé du processus de transformation des normes sociales régissant le droit des femmes à participer à tous les niveaux de la société.

En outre, les femmes qui occupent des fonctions politiques peuvent faire office de modèles d'identification et pousser l'opinion publique à revoir sa conception du potentiel féminin. Le nombre et le pourcentage de femmes dans les Parlements nationaux océaniques n'ont cessé d'augmenter depuis le rapport Beijing+20 de 2015. Les Parlements des 14 États insulaires indépendants comptent aujourd'hui 46 femmes (8,2 % des sièges), contre 30 (5,4 %) en 2015³³. Ce chiffre reste très inférieur à la moyenne mondiale de 24,3 %. Hilda Heine, élue présidente de la République des Îles Marshall en 2016, a été la première femme placée à la tête d'un État océanique.

Contexte et progrès

Soutien législatif et politique

En 2012, la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique a fixé des objectifs régionaux en matière d'égalité de genre. Selon la Déclaration, il convient d'accélérer la participation pleine et entière des femmes aux réformes des dispositifs de gouvernance à tous les niveaux, ainsi que le positionnement des femmes à des fonctions d'influence dans tous les processus décisionnels, et d'encourager une représentation accrue des femmes dans les comités et conseils d'administration d'entreprises privées et d'administrations locales. Depuis la signature de la Déclaration, les pouvoirs publics, les partenaires du développement et les organisations de la société civile ont mené des actions dans différents secteurs pour accroître la participation active des femmes à la vie politique, aux conseils d'administration, aux comités scolaires, aux organisations communautaires et aux structures de direction traditionnelles.

33 <https://www.pacwip.org/women-mps/national-women-mps/> Chiffres de sept .2019

Femmes et postes de direction officiels

Les mesures temporaires spéciales sont un outil mis en avant par les défenseurs des droits de la personne pour abattre les obstacles comportementaux et sociaux à l'exercice de l'autorité par les femmes, et leur permettre de démontrer qu'elles peuvent être des dirigeantes puissantes et efficaces. Les efforts déployés pour adopter et mettre en œuvre des mesures temporaires spéciales ont eu un succès mitigé dans le Pacifique. Au Samoa, le quota de 10 % de femmes au Parlement national a été atteint sans difficulté, mais en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la *loi sur l'égalité et la participation* (2011) n'a pas eu l'effet escompté faute de texte d'application. À Vanuatu, des mesures ont été prises pour réserver un siège aux femmes au sein des administrations locales, ce qui, dans certaines régions, semble avoir encouragé les femmes à briguer davantage de sièges. En 2014, les Îles Salomon ont adopté la loi sur l'intégrité des partis politiques qui oblige les partis à réserver 10 % des candidatures aux femmes. La loi prévoit des subventions incitatives pour les partis qui soutiennent spécifiquement les femmes, mais ne sanctionne pas les partis qui ne parviennent pas à attirer des candidates.

Le graphique 4 présente le pourcentage de femmes élues dans les assemblées nationales. En Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, on compte respectivement 30 (52 %) et 24 (44,4 %) femmes dans les administrations territoriales (2019). Ces territoires bénéficient de la loi française sur la parité qui oblige tous les partis politiques à présenter un nombre égal de candidats et de candidates sur leurs listes en cas de scrutin proportionnel.

Graphique 4 : Sièges occupés par des femmes dans les Parlements nationaux, 2019 (en pourcentage des sièges)

Pays	Proportion	Nombre
Polynésie française		53 % 30
Nouvelle-Calédonie		44 % 24
Îles Cook		25 % 6
Niue		25 % 5
Fidji		20 % 10
Tokelau		15 % 3
Palau		14 % 4
Nauru		11 % 2
Samoa		10 % 5
Îles Marshall		9 % 3
Tonga		8 % 2
Tuvalu		7 % 1
Kiribati		7 % 3
Îles Salomon		4 % 2
États fédérés de Micronésie		0 % 0
Papouasie-Nouvelle-Guinée		0 % 0
Vanuatu		0 % 0

Sources : Pour l'ensemble des pays, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, les données sont tirées de : Pacific Women in Politics, <https://www.pacwip.org/women-mps/national-women-mps/>. Les données de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont tirées de : CIA World Fact Book, <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/french-polynesia/> et <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/new-caledonia/>.

Remarque : Concernant Palau, le nombre de sièges se rapporte aux deux chambres du Congrès (Chambre des délégués et Sénat). Concernant les Tonga, il inclut des représentants élus des nobles et du peuple. Au Samoa, il inclut quatre représentantes élues, ainsi que les autres femmes ayant remporté le plus de suffrages, dans le cadre du quota de 10 % de femmes au Parlement.

Dans de nombreux pays océaniques, l'environnement politique n'est pas attractif pour les femmes, et la politique n'est pas considérée comme un choix de carrière valable. Les diverses normes sociales traditionnelles, ainsi que les normes électorales et procédures parlementaires peuvent être intimidantes, et masquer des faits de harcèlement, des actes d'intimidation et des abus. Au vu du nombre de femmes occupant des postes de direction dans la fonction publique, il semble que de nombreuses femmes trouvent plus facile de suivre une carrière dans la fonction publique qu'en politique.

Le Pacifique dispose d'organisations nationales et régionales de défense des droits des femmes ayant pignon sur rue. Plusieurs organisations de défense de la condition féminine dirigent des programmes de formation et parrainent des jeunes femmes dans le cadre de leurs activités. Aux Fidji, ces organisations dirigent des coalitions nationales, comme la Coalition des ONG fidjiennes pour la défense des droits de la personne.

En outre, un certain nombre d'organisations nationales de défense de la condition féminine entretiennent des relations solides avec les pouvoirs publics. Depuis la parution du dernier rapport régional sur le Programme d'action de Beijing, de nombreuses organisations de femmes se sont effectivement engagées dans des processus multilatéraux régionaux afin de débattre des problématiques et d'apporter leur contribution à des sujets tels que le développement durable, le changement climatique et la gestion des océans.

Encourager les femmes à prendre des décisions au sein des ménages et des communautés

Les politiques en faveur de l'égalité de genre adoptées par les gouvernements, les partenaires du développement et les organisations non gouvernementales internationales soutiennent l'amélioration de la condition féminine à tous les niveaux, ainsi que le renforcement de l'accès des femmes aux ressources politiques et économiques, et aux moyens de les contrôler. Des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, mais les normes culturelles et le fait que les hommes soient perçus comme plus aptes à diriger, que ce soit leur ménage ou la vie publique, ont la vie dure. En raison de la division sexuelle du travail, il incombe aux femmes de s'occuper des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au sein de leur famille. De même, on attend généralement d'elles qu'elles gèrent les tâches ménagères et cuisinent pour tous les membres du foyer. En plus de cela, elles doivent souvent occuper un emploi, gérer une entreprise, se livrer à des activités de subsistance et remplir des obligations communautaires. Par conséquent, de nombreuses femmes n'ont pas le temps ni l'énergie de se présenter à des postes de direction qui peuvent être très prenants et parfois source de conflits.

L'évolution des normes et des valeurs sociales de manière à favoriser des partenariats équitables et le partage des tâches à l'échelon des ménages est une étape fondamentale pour soutenir l'exercice de l'autorité par les femmes, et nécessitera des activités de promotion et de sensibilisation coordonnées. Changer le regard sur le leadership féminin est aussi un enjeu générationnel, et les programmes visant à tenir compte de l'égalité de genre dans les établissements scolaires et à soutenir les personnes militant pour la condition féminine ont permis d'améliorer la situation des jeunes femmes dans un certain nombre de pays, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée (Bougainville), les Fidji, les Îles Marshall et les Îles Salomon³⁴.

Enjeux et domaines d'action

La prévalence et l'ampleur des violences faites aux femmes sont un obstacle majeur à la promotion des femmes aux postes de décision dans les ménages et les milieux professionnels et politiques. Il existe dans la plupart des pays des lois et des interventions des pouvoirs publics visant à lutter contre les violences, mais les attitudes bien ancrées et la dépendance des initiatives de mise en œuvre vis-à-vis des bailleurs de fonds les empêchent de porter leurs fruits.

La transformation des normes sociales discriminatoires est plus longue que les cycles de projet des organismes

³⁴ Par exemple : l'initiative en faveur de la condition féminine à Bougainville, le Mouvement fidjien en faveur des droits des femmes, Youth to Youth et Youth@Work.

de développement. La nécessité de présenter rapidement des progrès mesurables dans des domaines où les changements sont très progressifs va à l'encontre du fonctionnement du secteur du développement et des systèmes politiques. Les organisations de la société civile luttent également pour renforcer les capacités du personnel et des communautés alors qu'elles sont dépendantes des financements à court terme des bailleurs de fonds. Les déficits de financement entraînent une perte de continuité et de mémoire institutionnelle et sapent les acquis antérieurs.

Les interventions visant à promouvoir les femmes dans la prise de décision politique ont été largement infructueuses dans la région. D'après des recherches publiées en 2017, les tentatives d'appui des candidatures féminines aux élections ne sont pas planifiées suffisamment à l'avance et ne s'attaquent pas aux obstacles formels et informels. Ces obstacles peuvent prendre la forme de normes socioculturelles et de stéréotypes perpétués par les familles et les communautés, et d'un manque d'éducation civique (Gouvernement australien 2017).

Recommandations

La 13^e Conférence triennale des femmes du Pacifique a formulé de multiples recommandations concernant la présence des femmes aux postes à responsabilité et dans la prise de décision.

- Accroître le nombre de femmes siégeant dans des Parlements nationaux et infranationaux, des assemblées législatives et des institutions coutumières, ou occupant des postes de décision au sein des plus hautes instances gouvernementales.
- Fixer des objectifs adaptés en matière de représentation des femmes, des hommes et des groupes marginalisés dans les grands domaines de prise de décision recensés dans la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, et envisager, le cas échéant, l'adoption de mesures spéciales temporaires afin d'accroître la représentation des femmes au sein des instances législatives.
- Œuvrer aux côtés des femmes, en particulier les plus marginalisées, afin qu'elles puissent mieux se faire entendre, et aider les organisations qui les représentent à négocier avec les administrations nationales, infranationales et locales et les organismes du secteur privé.
- Créer un environnement sûr et favorable pour tous les acteurs de la société civile, et en particulier les défenseurs et défenderesses des droits de la personne, et promouvoir un accès plus équitable aux ressources octroyées aux organisations de femmes et autres organisations de la société civile communautaires, locales, nationales et régionales qui aident les femmes à affirmer leurs droits économiques.
- Encourager la participation et le leadership des femmes au sein des syndicats, des groupements de travailleurs du secteur informel, des organisations patronales et des organisations et associations professionnelles.
- Renforcer l'influence et l'action des femmes en renforçant la capacité de groupes d'intérêts spéciaux, représentant par exemple les commerçantes qui travaillent sur les marchés, à accroître leur capacité de négociation dans les domaines économiques.

Domaine critique H : Mécanismes institutionnels de promotion de la condition féminine

Les mécanismes institutionnels de promotion de la condition féminine visent à mettre en place de multiples points d'entrée dans les institutions publiques afin de coordonner et renforcer les efforts visant à atteindre l'objectif d'égalité de genre. Ces mécanismes font figure d'objectifs stratégiques dans le Programme d'action de Beijing et comprennent : i) la création ou le renforcement de mécanismes nationaux et d'autres organismes gouvernementaux afin de faire respecter les droits fondamentaux des femmes ; ii) l'intégration de la dimension de genre dans la législation, les politiques, programmes et projets publics ; et iii) la production et la diffusion de données et d'informations ventilées par sexe à des fins de planification et d'évaluation.

Le Département développement social de la CPS et les gouvernements ont travaillé main dans la main pour dresser des états des lieux des capacités d'intégration de la dimension de genre et cerner les problématiques à intégrer en priorité dans les plans des ministères centraux et des ministères d'exécution. Ces états de lieux ont mis en évidence cinq domaines de travail clés : i) renforcer la volonté politique affichée, ii) améliorer les cultures organisationnelles propices à l'égalité et à l'équité de genre, iii) élaborer et appliquer des mécanismes de responsabilité, iv) renforcer les capacités techniques en matière de collecte de données, de compilation de preuves et d'analyse genrée, et v) garantir un financement adéquat afin de pérenniser l'approche intégrée du genre dans les institutions publiques.

Contexte et progrès

Il existe dans le Pacifique de très nombreux types de mécanismes institutionnels susceptibles d'appuyer l'intégration de l'égalité de genre dans les activités et les services publics. On trouve ces mécanismes tant à l'échelon national que régional. Parmi les mécanismes régionaux, on peut citer les bureaux pour l'égalité de genre rattachés aux institutions multilatérales et les organisations de la société civile qui luttent pour l'égalité entre hommes et femmes.

Mécanismes nationaux

Les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité de genre dans le Pacifique sont conçus comme des catalyseurs de l'approche intégrée du genre, et visent à soutenir des programmes ciblant spécifiquement les femmes. Leur travail est guidé par les politiques nationales en matière d'égalité de genre, et les engagements vis-à-vis des cadres et conventions internationaux, des objectifs de développement durable, ainsi que des déclarations, plans et accords régionaux.

Un certain nombre de facteurs influencent l'efficacité de ces mécanismes nationaux. Cette efficacité dépend notamment de l'adéquation des financements perçus et des compétences des ressources humaines allouées, et de la capacité des mécanismes à influencer les processus nationaux de planification et de budgétisation et à imposer des orientations aux autres ministères d'exécution.

Les gouvernements océaniques comptent énormément sur le soutien financier et les conseils techniques des partenaires du développement pour appuyer et faire progresser leurs activités en matière d'égalité de genre. De même, les organisations nationales de la société civile comptent presque exclusivement sur les bailleurs de fonds pour mener à bien leurs programmes en faveur de l'égalité de genre. Dans le Pacifique, cela peut contribuer à la fois à engendrer une demande de mesures concrètes sur certaines questions, comme l'élimination de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes, et à soutenir la mise en œuvre des projets. En revanche, le soutien continu des bailleurs de fonds fait que les pouvoirs publics peuvent continuer de différer l'inscription de l'égalité de genre au budget ordinaire. Cette situation peut potentiellement nuire à l'appropriation politique

des missions des pouvoirs publics en matière d'égalité de genre, et perpétuer des cultures organisationnelles insensibles aux disparités de genre dans les ministères centraux et les ministères d'exécution.

Intégration de la dimension de genre

Entre 2009 et 2016, la Communauté du Pacifique a entrepris d'établir des états des lieux des capacités régionales d'intégration de la dimension genre³⁵. Les mécanismes institutionnels ont fait l'objet d'un examen à cette occasion, et les gouvernements se sont appuyés sur ces états des lieux pour inventorier les domaines d'action. Il est généralement admis qu'une approche intégrée efficace du genre nécessite des interventions simultanées dans des domaines clés de l'action gouvernementale et de la société. Les rapports nationaux mettent en évidence les progrès effectués dans ces domaines, mais également les obstacles au changement. Des exemples régionaux figurent ci-dessous.

a. Volonté politique, culture organisationnelle

Le Pacifique a fait des progrès pour ce qui est de ses engagements écrits en faveur de l'égalité de genre et de l'approche intégrée du genre. Cela ne s'est toutefois pas traduit par une évolution significative des mesures en faveur de l'égalité de genre en termes d'exercice de l'autorité, de contrôle économique ou d'accès aux loisirs. La mise en œuvre de lois et de politiques tenant compte de la dimension de genre prend beaucoup de temps, ce qui met en évidence un défaut de volonté des décideurs et des praticiens de haut niveau, imputable à un manque de sensibilisation et, parfois, à une résistance active. Néanmoins, on commence à voir apparaître des exemples de bonnes pratiques, ce qui prouve qu'il est tout à fait possible de susciter une volonté politique tangible en faveur de l'égalité de genre.

- Les cinq premières années de mise en œuvre de la politique nationale d'intégration de la dimension de genre des Îles Marshall ont été l'occasion d'examiner et de réviser les lois et les politiques à l'échelle du Gouvernement. Cela a permis de définir des procédures et des pratiques tenant davantage compte des disparités entre hommes et femmes.
- Aux Îles Salomon, la Communauté du Pacifique collabore avec les ministères chargés de l'égalité de genre et de la fonction publique pour intégrer la dimension de genre dans l'ensemble des formations obligatoires de la fonction publique. Cette stratégie vise à sensibiliser les fonctionnaires à cette problématique, et à renforcer leurs compétences analytiques en la matière.
- Le Samoa a inscrit la question de l'égalité de genre au cahier des charges de l'ensemble des divisions du ministère de la Condition féminine, des Affaires communautaires et du Développement social. De même, il a décidé qu'une analyse genrée devrait désormais figurer obligatoirement dans toutes les demandes de financement de projets d'aide. En outre, il décentralise les processus de planification en matière d'égalité de genre et d'inclusion sociale, et forme le personnel des districts à l'analyse genrée des problématiques sectorielles.
- Kiribati a modifié sa Constitution en 2013 pour permettre la création d'un nouveau ministère de la Condition féminine, de la Jeunesse et de l'Action sociale³⁶. Cette réforme a nécessité l'approbation des deux tiers des parlementaires, et met en évidence une meilleure connaissance de l'égalité de genre en tant que composante à part entière du développement durable.

b. Influence et mécanismes de responsabilité

La place des organismes de promotion de la condition féminine dans la structure gouvernementale détermine leur influence au sein du gouvernement. Dans tous les pays, les bureaux pour la promotion de

35 À noter que les états des lieux ne disposent pas tous d'un lien permettant leur consultation. Les recherches sur chaque pays recenseront chaque source individuellement ; par exemple, l'état des lieux du Samoa est disponible à l'adresse suivante : <https://pacificwomen.org/wp-content/uploads/2017/09/Samoa-gender-stocktake.pdf>

36 Le ministère a changé de nom pour devenir le ministère de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et des Affaires sociales en 2018.

l'égalité de genre sont intégrés à des ministères plus importants. Tuvalu est le seul pays où le bureau pour l'égalité de genre est intégré à un ministère central, bien qu'il ait été désormais transféré au sein du ministère de la Santé, de la Protection sociale et de la Condition féminine, récemment remanié. Cette intégration d'un bureau pour l'égalité de genre à un ministère central est idéale, car elle permet de définir plus facilement des orientations sur les questions d'égalité de genre à l'intention des ministères d'exécution, et donne du poids aux propositions. Lorsque ces bureaux sont situés au sein des ministères d'exécution, ils n'ont aucune autorité pour instituer des changements financiers, stratégiques ou programmatiques au sein des autres ministères, et doivent s'appuyer sur des outils stratégiques de persuasion et d'influence.

Les données factuelles sont des outils essentiels pour promouvoir le changement, et les défenseurs de l'égalité de genre qui officient au sein des gouvernements en sont de plus en plus conscients. La Communauté du Pacifique apporte un soutien permanent aux pays de la région afin de renforcer les capacités et d'améliorer la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe.

Les autorités fidjiennes ont désigné des référents et référentes genre au sein des ministères d'exécution. Les fonctions correspondantes s'inscrivent en complément des responsabilités normales du personnel, et ce dernier ne dispose pas de ressources ou d'une autorité particulière pour catalyser le changement. Ces personnes ont pour mission d'assurer la liaison avec le ministère de la Condition féminine afin d'améliorer la compréhension des questions d'égalité de genre au sein du gouvernement. Le manque de formation à l'analyse genrée et les capacités de financement et de formation limitées nuisent à l'efficacité de cette approche.

c. Financements adéquats

Les Îles Salomon, Tonga et Vanuatu ont tous trois souligné dans leurs rapports nationaux Beijing+25 que le manque de financements constituait un obstacle majeur à la mise en œuvre d'initiatives de promotion de l'égalité de genre au sein du gouvernement. Ils précisent que les financements ne couvraient que les salaires de l'équipe de coordination et les coûts opérationnels de base. La programmation, le transport vers les zones reculées et le développement professionnel doivent être financés par les budgets du développement et/ou des accords directs avec les partenaires du développement. D'autres rapports nationaux soulignent les contraintes liées à la faiblesse des crédits budgétaires alloués aux organismes en charge de l'égalité de genre, en précisant qu'ils ne disposent pas des ressources financières et techniques nécessaires à l'exécution de leurs missions.

d. Capacités techniques

La quasi-totalité des rapports nationaux évoquent l'insuffisance des capacités techniques. L'analyse genrée et la collecte et l'analyse de données sont les plus fréquemment citées. Ces lacunes sont constatées au sein des organismes en charge de l'égalité de genre et de l'ensemble des administrations publiques et entravent les efforts visant à définir des politiques sectorielles tenant davantage compte de la dimension de genre et des besoins des femmes dans toute leur diversité. Une évolution positive commence à se faire sentir à l'échelon intersectoriel. En effet, certaines initiatives financées par des bailleurs – par exemple relatives au changement climatique, à la gestion des catastrophes et à la gestion des ressources naturelles – commencent à être assorties d'obligations en matière d'analyse de genre et à prévoir des formations pour satisfaire à ces obligations.

Enjeux et domaines d'action

Les normes socioculturelles et les attitudes discriminatoires continuent de nuire à l'efficacité des mécanismes institutionnels pour l'égalité de genre. Il n'existe aucune incitation à prendre des engagements écrits en faveur de cette égalité, et peu de mécanismes de responsabilité pour faire appliquer les mesures à l'échelon des ministères s'ils ne le font pas d'eux-mêmes. Les procédures visant à lutter contre le harcèlement sexuel dans la fonction publique sont rares dans le Pacifique et, à mérite égal, les hommes sont plus souvent promus que

les femmes. Bien qu'il existe un certain nombre d'exemples de bonnes pratiques, ces éléments de la culture organisationnelle se renforcent d'eux-mêmes et peuvent perpétuer l'ambivalence à l'égard de l'intégration de la dimension de genre.

La plupart des bureaux pour l'égalité de genre étaient à l'origine des unités en charge de la condition féminine, dont l'objectif était d'aider les femmes à répondre aux besoins fondamentaux de leur famille en matière d'alimentation, de santé et d'acquisition de compétences génératrices de revenus de base. Actuellement, les missions de ces bureaux évoluent pour englober des portefeuilles plus complexes et stratégiques. Malheureusement, les pouvoirs publics ne semblent pas bien saisir cette évolution. De nombreux hauts fonctionnaires de sexe masculin continuent de considérer l'égalité de genre comme une problématique typiquement féminine, et ne se sentent pas tenus d'agir. Par exemple, il existe une constante au sein des pouvoirs publics : les ministères – désormais chargés de l'intégration de la dimension de genre – attendent toujours que l'organisme chargé de l'égalité de genre renforce leurs capacités, finance des programmes en faveur de l'égalité et leur montre ce qu'ils doivent faire, et ce, alors que les organismes en question ne disposent pas des ressources nécessaires à cet effet.

Les rapports Beijing+25 des Tonga, de Vanuatu et des Îles Cook notent que le manque de réelle volonté politique entrave l'action en faveur de l'égalité de genre. Ils soulignent également la nécessité d'une formation à l'analyse genrée, bien qu'aucun d'entre eux ne mentionne à quel point il est difficile d'amener les hauts fonctionnaires de sexe masculin à suivre effectivement une formation – un fait relevé à plusieurs reprises par les partenaires du développement régional.

Recommandations

Les recommandations de la 13^e Conférence triennale des femmes du Pacifique relatives aux mécanismes institutionnels de promotion de la condition féminine³⁷ sont résumées, et dans certains cas paraphrasées, ci-après.

- Collecter, analyser et utiliser des données ventilées par sexe, âge et handicap et favoriser des partenariats efficaces pour générer des connaissances en matière d'inégalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des secteurs et institutions.
- Établir ou soutenir la mise en œuvre de rapports sur les engagements existants avec des mécanismes de responsabilité clairs.
- Mettre en place des mécanismes visant à appuyer l'intégration systématique des questions de genre dans les programmes et les services des administrations centrales, infranationales et locales.
- S'attaquer aux cultures institutionnelles discriminatoires en éliminant les préjugés et les stéréotypes qui entachent les politiques et les pratiques de gestion des ressources humaines, en adoptant des pratiques visant à réduire les disparités entre les hommes et les femmes en matière de recrutement, d'avancement et de rémunération, et en mettant en place des mécanismes de responsabilité, notamment des protocoles adaptés garants de l'équité salariale entre les hommes et les femmes et assortis de critères objectifs applicables au calcul de la rémunération de départ et aux modalités d'avancement, et procéder à intervalles réguliers à un examen de la situation en matière d'équité salariale.
- Veiller à ce que les réformes structurelles, les budgets, les politiques économiques, la fiscalité, les régimes d'aide et les accords commerciaux ne pénalisent pas les femmes.
- Améliorer les infrastructures et les services de base, notamment dans les domaines de l'énergie durable, des technologies de l'information et de la communication ainsi que des transports accessibles.

³⁷ Le texte complet des recommandations se trouve dans le document final de la 13^e Conférence. <https://www.spc.int/sites/default/files/wp-content/uploads/2017/11/Endorsed-Outcomes-of-13e-triennial-conference-of-Pacific-women.pdf>

Domaine critique I : Droits fondamentaux des femmes

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) établit un cadre et des normes internationaux relatifs aux droits fondamentaux des femmes et à l'égalité de genre. Le Comité CEDEF, composé de juristes et de spécialistes des droits de la personne, examine les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la CEDEF et formule des observations ciblées, explique aux pays en quoi consistent les droits de la personne, et fait des commentaires finaux sur les domaines dans lesquels les pays progressent – ou pas – en matière d'égalité de genre et de droits des femmes.

Les pays qui ont ratifié la CEDEF sont tenus d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes par le biais de leurs Constitutions, lois et politiques. Il s'agit notamment d'examiner et de réviser les lois, politiques et règlements discriminatoires, et de veiller à ce que la législation protégeant les droits de la personne prime sur toute norme sociale discriminatoire, pratique ou loi coutumière préjudiciable.

Contexte et progrès

Ratification de la CEDEF

Sur les 14 pays insulaires océaniques indépendants, seuls les Tonga n'ont pris aucun engagement au regard de la CEDEF³⁸. Palau a signé la Convention, ce qui constitue un engagement préalable, tandis que les 12 autres pays l'ont ratifiée. La ratification de la CEDEF par la France engage les Territoires français du Pacifique.

Tableau 4 : Ratification de la CEDEF et situation au regard de l'établissement des rapports

État partie	Année de ratification	Rapports périodiques soumis
Îles Cook	1985*	2006, 2017
Fidji	1995	2000, 2009, 2016
États fédérés de Micronésie	2004	2015
Kiribati	2004	2019
Nauru	2011	2016
Niue	1985*	
Palau	Signée en 2011**	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1995	2009
République des Îles Marshall	2006	2016
Samoa	1992	2003, 2010, 2017
Îles Salomon	2002	2013
Tuvalu	1999	2008, 2012
Vanuatu	1995	2005, 2014

Source : Site web du HCDH : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=181&Lang=FR

38 En 2015, le Premier ministre tongien Akilisi Pohiva a annoncé que son gouvernement avait l'intention de ratifier la CEDEF, mais y a renoncé à la suite d'importantes manifestations menées par des organisations religieuses conservatrices qui avaient mal interprété la Convention (Lee 2017: 66-90).

* À noter que les Îles Cook et Niue sont engagées au regard de la CEDEF du fait de leur association avec la Nouvelle-Zélande, qui l'a ratifiée en 1985. Les Îles Cook ont commencé à soumettre des rapports indépendants en 2006.

** Palau est signataire de la CEDEF, mais ne l'a pas encore ratifiée.

Les pays océaniques ont également ratifié d'autres conventions et pactes sur les droits de la personne qui établissent des cadres juridiques et des instruments relatifs aux droits de la personne portant sur les droits sociaux, civils, culturels, politiques et économiques des hommes et des femmes, les droits des enfants et les droits des personnes en situation de handicap. Seule la Convention relative aux droits de l'enfant a été ratifiée par l'ensemble des 14 pays de la région.

Obstacles constitutionnels et législatifs à l'égalité de genre et aux droits fondamentaux des femmes

Les recherches portant sur les obstacles juridiques à l'égalité de genre dans le Pacifique ont mis en évidence des cas dans lesquels les Constitutions et lois empêchent les femmes d'exercer leurs droits fondamentaux³⁹. Il ressort de ces recherches que la CEDEF donne une définition claire de la discrimination, et dispose que les Constitutions devraient lutter contre les formes directes et indirectes de discrimination à l'égard des femmes.

La CEDEF donne la définition suivante de la discrimination à l'égard des femmes :

[...] toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine (CEDEF, 1^{re} partie, article 1).

D'après le projet de rapport du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce :

La définition [de la CEDEF] porte à la fois sur la discrimination directe et indirecte, en incluant les lois et les mesures ayant pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes de leurs droits et de leurs libertés. On parle de discrimination directe lorsqu'une loi ou une mesure discrimine expressément les femmes. En revanche, on parle de discrimination indirecte lorsqu'une règle ou une pratique qui semble s'appliquer de manière neutre aux femmes et aux hommes a des répercussions négatives sur les femmes dans les faits.

La plupart des clauses de non-discrimination incluses dans les Constitutions du Pacifique concernent uniquement la discrimination fondée sur le sexe. Deux pays – Kiribati et Tuvalu – n'interdisent pas du tout ce type de discrimination. La Constitution des Fidji est la seule à citer des motifs supplémentaires de discrimination à l'égard des femmes, notamment le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, la situation matrimoniale et la grossesse⁴⁰.

Institutions régionales et nationales des droits de l'homme

Le Comité CEDEF a recommandé à plusieurs pays océaniques de créer des institutions nationales des droits de l'homme (INDH). Les progrès sont lents et, si les pays prennent des mesures pour inscrire les missions des institutions dans la loi, les fonds et les ressources humaines nécessaires à la création de bureaux opérationnels sont encore limités.

Il n'existe pas d'institution régionale multilatérale des droits de l'homme, mais l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne est un groupe consultatif technique traitant de ce sujet et relevant de

39 Projet de 2018. Gouvernement australien. Legislative barriers to gender equality in Pacific Island countries.

40 Ibid. 2018. Gouvernement australien, p. 10.

la Communauté du Pacifique. Cette équipe offre un soutien en deux temps aux pays. Elle travaille avec les gouvernements pour les sensibiliser à leur rôle de garants des droits, et les aide à agir et à rendre compte de leurs engagements en faveur des droits de la personne. Elle collabore également avec des organisations de la société civile et des militants pour sensibiliser le public à la loi et aux droits de la personne.

À l'échelon national, certains pays ont créé des bureaux des droits de la personne ou des bureaux de médiateurs. L'INDH du Samoa, créée en 2013, est la seule institution océanienne à avoir reçu une accréditation de niveau A de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI). Cela signifie que cette institution respecte parfaitement les Principes de Paris⁴¹. Son rôle est de combler le fossé entre les droits des individus et les responsabilités de l'État en matière de protection⁴². Depuis sa création, l'INDH du Samoa, qui relève du bureau du médiateur, a soumis trois rapports sur les droits de la personne au Parlement samoan, et a lancé en 2018 la toute première enquête publique nationale de la région sur la violence familiale. En partenariat avec ONU Femmes, elle a mis en place en 2015 une formation de base des recrues de la police aux droits de la personne.

La loi sur les droits de la personne et la lutte contre la discrimination (2009) a institué la Commission fidjienne des droits de la personne et de la lutte contre la discrimination ; l'ancienne entité, la Commission fidjienne des droits de la personne, s'était vu retirer son accréditation GANHRI de niveau A en mars 2007⁴³. La Constitution des Fidji dispose que la Commission actuelle est indépendante et n'est soumise à la direction ou au contrôle d'aucune personne ou autorité, sauf par un tribunal ou par une loi écrite. La Commission bénéficie aussi d'une autonomie administrative et financière, ainsi que d'un financement et de ressources adéquats [de la part du Parlement], ce qui lui permet d'exercer ses pouvoirs et de remplir ses fonctions et ses devoirs de manière indépendante et efficace⁴⁴.

Les Fidji ont indiqué qu'entre 2016 et 2018, la Commission s'est vu allouer 3,8 millions de dollars fidjiens. Elle a mené en 2017 des actions d'information sur une série de questions relatives aux droits de la personne, a organisé des consultations publiques sur l'accès à la justice, a installé des « murs des droits de la personne » dans l'ensemble des commissariats de police pour sensibiliser aux droits des détenus, et a collaboré à la formation des policiers à la violence fondée sur le genre et aux droits de la personne. Toutefois, en juin 2017, le rapport parallèle d'une coalition d'ONG fidjiennes présenté au Comité CEDEF (page 6)⁴⁵ a remis en cause l'indépendance et la crédibilité de la Commission, et a indiqué qu'aucune donnée n'avait été partagée sur les 703 plaintes que la Commission a déclaré avoir reçues depuis 2013, et en particulier aucun détail sur la violence fondée sur le genre et les dossiers relevant du droit de la famille.

Kiribati a créé un ministère de la Justice en 2018, dont relève désormais la Division nationale des droits de la personne. Cette Division des droits de la personne, en collaboration avec le Groupe de travail national sur les droits de la personne, facilite l'établissement de rapports sur les traités relatifs aux droits de la personne, comme la CEDEF.

Vanuatu a mis sur pied une Commission nationale provisoire des droits de la personne en 2013, chargée de coordonner et de superviser les activités de mise en œuvre. Cette commission établit des rapports à l'intention des organes conventionnels et au titre de l'Examen périodique universel et des procédures spéciales de l'ONU. À la suite d'une première étude de cadrage en 2017, et avec le soutien de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne et du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), Vanuatu envisage de créer une institution indépendante des droits de l'homme.

41 1993. Principes de Paris. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. <https://nhri.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/ParisPrinciples.aspx>

42 <https://ombudsman.gov.ws/human-rights-2/>

43 https://www.ohchr.org/Documents/Countries/NHRI/Chart_Status_NIs.pdf

44 <http://www.fhradc.org.fj/about-us/constitutional-provisions/constitution-2013/>

45 https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/FJI/INT_CEDAW_NGO_FJI_27677_E.pdf

Tuvalu a indiqué qu'avec le soutien de l'Équipe régionale, la loi sur l'institution nationale des droits de l'homme et la loi portant modification du Code de déontologie des dirigeants ont été adoptées en 2017 afin de créer une INDH. Cette institution relève du bureau du médiateur et est indépendante du gouvernement. Elle a notamment pour mission de contrôler les résultats du gouvernement concernant ses obligations internationales en matière de droits de la personne. Le bureau manque actuellement de ressources, mais il est prévu de nommer un commissaire aux droits de la personne et un responsable de la communication et de l'éducation en 2020.

Le projet de Constitution de la République des Îles Salomon (2018) prévoit la création d'une commission des droits de la personne, qui est toujours en suspens.

Dans les quatre États fédérés de Micronésie, une mission de cadrage a été réalisée en mai 2019 pour évaluer l'intérêt de la création d'une INDH, mais, à ce jour, ses résultats n'ont pas été publiés.

Soutien à la promotion des droits fondamentaux des femmes

Les partenaires du développement encouragent l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne à travailler avec des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des responsables publics afin de promouvoir la compréhension et l'utilisation des instruments relatifs aux droits de la personne, et d'aider les organisations de la société civile à militer pour plus de transparence et une application moins discriminatoire des lois.

En outre, les efforts des ministères en charge de l'égalité de genre et des mouvements en faveur des droits des femmes sont soutenus et validés par les commentaires et les recommandations du Comité CEDEF, ce qui facilite leur financement et leur promotion. Les visites effectuées par les organisations internationales de défense des droits de la personne ont également permis de mettre sur le devant de la scène les droits de la personne en général, et les droits des femmes en particulier.

Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants s'est rendu à Nauru en 2016 pour enquêter sur le Centre régional australien d'accueil des demandeurs d'asile qui s'y trouve. Il a fait état de témoignages de mauvais traitements, de maladies mentales, de viols et d'abus sexuels dans cette structure.

Le Samoa a accueilli une mission de dix jours du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, au cours de laquelle il a élaboré un rapport qui a ensuite été présenté à la réunion du Conseil des droits de l'homme qui s'est tenue en juin 2018 à Genève.

En février 2018, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'époque s'est rendu aux Fidji et a exhorté le pays à ratifier deux pactes internationaux. À la suite de cette visite, les Fidji ont ratifié en août 2018 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Enjeux et domaines d'action

L'exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux dans la région Pacifique se heurte à de multiples obstacles. De nombreuses femmes n'ont pas connaissance de leurs droits et, même lorsque c'est le cas, l'accès à la justice est inégal, coûteux et nécessite une assistance juridique. Au vu du nombre élevé de cas de violence à l'égard des femmes dans la région, les femmes s'exposent à des risques physiques et à des réactions brutales si elles font valoir leurs droits contre la volonté de leur partenaire intime, qui exerce une domination.

Plus généralement, il existe des tensions entre des systèmes concurrents de droit coutumier et de lois fondées sur les droits de la personne. Un certain nombre de Constitutions et de lois du Pacifique reconnaissent officiellement différents aspects du droit coutumier – notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle. Le droit foncier coutumier est élaboré par des instances de décision dominées par les hommes, et est

souvent discriminatoire envers les femmes.

Comme indiqué dans la section relative aux INDH, les responsables politiques sont peu enclins à financer et à faire appliquer des lois sur les droits de la personne qui remettent en cause les structures de pouvoir nationales existantes et les cultures institutionnelles en vigueur.

La défense des droits fondamentaux des femmes nécessite des approches multidimensionnelles qu'il convient d'intégrer à tous les niveaux du développement. Cela nécessite de procéder à des recoupements des traités relatifs aux droits de la personne, comme la CEDEF, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les pactes des Nations Unies relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Recommandations

La 13^e Conférence triennale a appelé instamment les gouvernements à adopter et à mettre en œuvre des mesures législatives, ou à revoir les mesures existantes, afin de :

- engager des réformes des cadres législatifs et réglementaires discriminatoires afin de promouvoir l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes ;
- appuyer des lois, des politiques et des programmes qui luttent contre les normes de genre préjudiciables, les stéréotypes sexistes et toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le sexe ;
- protéger les travailleurs migrants, ainsi qu'assurer une protection sociale aux travailleuses migrantes et le respect de leurs droits fondamentaux ;
- promouvoir l'égalité hommes-femmes et les droits fondamentaux des femmes, dans toute leur diversité, sur le lieu de travail ;
- institutionnaliser au plus haut niveau le principe de l'égalité entre les sexes afin d'encourager l'adoption de politiques de lutte contre les violences sexistes, les discriminations et le harcèlement sexuel, et d'encourager la nomination de femmes à des postes de direction ;
- aider les organisations de la société civile à combattre les normes préjudiciables, la violence fondée sur le genre et les pratiques discriminatoires et promouvoir l'égalité de genre de même que les droits fondamentaux des femmes et des filles, dans toute leur diversité ;
- appuyer les programmes visant à associer les hommes et les garçons à la lutte contre les stéréotypes sexistes et à réduire le double fardeau que représente le travail rémunéré et non rémunéré des femmes ; et
- aider les entreprises à lutter contre la violence et le harcèlement et à réaliser des audits sexospécifiques, afin de garantir l'égalité de genre à tous les niveaux, créer des environnements de travail respectueux et sûrs pour les femmes et les hommes, et permettre de concilier responsabilités familiales et professionnelles.

Domaine critique J : Femmes et médias

Depuis plusieurs décennies, le Pacifique est le théâtre d'actions et d'activisme concernant la place des femmes dans les médias. Ces travaux ont été catalysés par quelques organisations de la société civile dédiées à la cause, et ont bénéficié du soutien des partenaires du développement. Les médiactivistes de la région sont également en contact avec les réseaux internationaux de médias spécialisés dans les droits de la personne par le biais d'instances de l'ONU, notamment la Commission de la condition de la femme. À l'occasion des réunions régionales et internationales, la couverture médiatique du militantisme féminin contribue à rappeler aux responsables politiques et fonctionnaires océaniques leur responsabilité vis-à-vis des engagements en faveur de l'égalité de genre formulés dans la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, la CEDEF et les ODD.

En 2012, l'UNESCO a élaboré un ensemble d'indicateurs sensibles au genre à l'intention des médias, tenant compte du fait que ces derniers sont susceptibles d'influer sur les perceptions et attitudes vis-à-vis de l'égalité de genre et des droits fondamentaux des femmes. Cet ensemble d'indicateurs porte sur l'égalité entre travailleuses et travailleurs du secteur des médias, et l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans l'information, considérant qu'elles sont tout aussi importantes l'une que l'autre et constituent « les deux objectifs primordiaux à atteindre »⁴⁶.

Contexte et progrès

Le Plan d'action sur les femmes du Pacifique et les médias (2006) définit des objectifs stratégiques visant à garantir une représentation équitable des femmes dans la production et la couverture médiatiques. Il presse les médias de mettre fin aux stéréotypes négatifs et de promouvoir activement des reportages inclusifs et sensibles à l'égalité de genre⁴⁷. Depuis son adoption, peu d'actions directes ont été menées pour promouvoir ce plan. Cette situation met en évidence les difficultés chroniques auxquelles sont confrontés les médias océaniques en général, comme la viabilité financière, l'évolution rapide du contexte technologique et les contraintes de ressources humaines.

Néanmoins, les médias ont un rôle essentiel à jouer pour faire avancer la cause de l'égalité de genre. Les conférences triennales et le rapport sur l'évaluation des tendances adossé à la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique⁴⁸ ont mis en évidence l'importance du soutien médiatique dans le cadre des campagnes visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et à renforcer l'autonomie des dirigeantes. Les organisations de médias elles-mêmes ont fait des violences sexistes leur cheval de bataille, et l'Association océanique des médias (PINA) a exhorté les médias à se positionner plus fermement contre cette forme d'abus (Panapasa and Singh 2018: 135–145). Le Pacific Freedom Forum s'est félicité de la hausse du nombre de rapports relatifs aux violences fondées sur le genre à l'encontre des femmes journalistes, la cyberintimidation et le harcèlement en ligne des femmes, et a déclaré qu'il resterait vigilant sur cette question⁴⁹.

Selon le rapport régional 2015 du Projet mondial de monitoring des médias (GMMP), plus de 45 % des reporters océaniques étaient des femmes, mais ces dernières n'étaient le sujet principal des reportages que dans 16 % des cas, sur sept grands sujets d'actualité. Seulement 1 % des reportages examinés au cours de l'enquête abordaient la question de l'égalité/inégalité de genre. Les femmes reporters étaient plus susceptibles de citer des sources féminines⁵⁰.

46 <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/publications-and-communication-materials/publications/full-list/gender-sensitive-indicators-for-media-framework-of-indicators-to-gauge-gender-sensitivity-in-media-operations-and-content/>

47 Lien du PACMAS vers le projet de plan d'action : <https://www.yumpu.com/en/document/read/34277300/pacific-women-in-media-draft-action-plan-pacmas>

48 https://www.aidsdatahub.org/sites/default/files/publication/Pacific_Leaders_Gender_Equality_Declaration_2016.pdf

49 <https://www.pacificnote.com/single-post/2019/01/02/Digital-opportunity-and-challenges-loom-for-Pacific-media-in-2019>

50 https://www.media-diversity.org/additional-files/Who_Makes_the_News_-_Global_Media_Monitoring_Project.pdf

Politique et législation

Parmi les lois nouvelles et modifiées au cours de la période examinée, on peut citer une nouvelle loi sur le droit à l'information à Vanuatu. Elle couvre actuellement les administrations publiques, mais il est prévu de l'étendre aux organisations statutaires, notamment au Conseil national des femmes⁵¹.

La loi fidjienne sur la sécurité en ligne de 2018 a été instaurée en réponse aux niveaux élevés d'exploitation sexuelle des femmes et des filles en ligne (Tarai 2018: 84–94). La police fidjienne dispose également d'une unité de lutte contre la cybercriminalité, qui enquête sur les plaintes liées au harcèlement sexuel en ligne, au cyberharcèlement et au partage sans consentement d'images intimes⁵².

La politique d'accès universel et la politique sur les TIC de Vanuatu ont étendu la portée des TIC (notamment de l'accès Internet haut débit) aux zones rurales et reculées, améliorant ainsi l'accès des femmes à l'information. En outre, Vanuatu a adopté une politique et une stratégie nationales de protection des enfants en ligne, afin de prévenir l'exploitation des enfants. D'autres pays reconnaissent la nécessité d'élaborer des lois sur le rôle de la technologie dans la violence à l'égard des femmes et des filles.

La politique nationale des Fidji en faveur de l'égalité de genre présente les objectifs de soutien des initiatives médiatiques pilotées par des femmes. Ces objectifs sont les suivants : i) l'affectation d'au moins 30 % des financements du service public de radiodiffusion à la promotion de la CEDEF et des projets en faveur de l'égalité de genre ; ii) l'obligation pour l'ensemble du service public de radiodiffusion d'adopter une politique et des codes en matière d'égalité de genre ; et iii) la réalisation par le ministère de l'Information d'audits annuels d'ordre qualitatif et quantitatif sur la dimension de genre, portant sur le contenu produit par les réseaux d'information publics, en prenant appui sur les lignes directrices mondiales relatives à la surveillance des médias.

Questions relatives aux médias nationaux

Outre les nouvelles lois et politiques, les rapports nationaux Beijing+25 font état des éléments suivants.

- Aux Fidji, les femmes sont largement sous-représentées dans les journaux d'actualité, avec une présence globale de 16 %. Les hommes sont bien plus souvent en vedette des grands sujets d'actualité que les femmes, et les reportages sur les inégalités de genre sont rares.
- Le Gouvernement des Îles Cook soutient la participation des femmes et leur présence à des postes de responsabilité dans les médias.
- Selon la Fédération internationale des journalistes, en 2015, le secteur des médias de Vanuatu a obtenu une mauvaise appréciation en termes de représentation des femmes dans et par le secteur (Brimacombe 2017).
- Le Conseil des médias de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a instauré un code de conduite en 2017. Il fixe des normes et des orientations pour éviter les reportages discriminatoires à l'égard des femmes.
- L'Association des médias des Îles Salomon (MASI) reconnaît l'égalité de genre comme un droit fondamental. En 2017, le conseil d'administration de la MASI a accueilli un membre supplémentaire représentant l'association Women in Media Solomon Islands.

Comme décrit précédemment, la question de l'élimination de la violence à l'égard des femmes est apparue comme un domaine prioritaire.

- Kiribati rapporte que les communautés ont été sensibilisées à la violence domestique par divers canaux, médiatiques notamment.

51 <https://www.rnz.co.nz/international/pacific-news/392426/vanuatu-s-right-to-information-law-proving-effective>

52 Examen du rapport Beijing+25 du Gouvernement fidjien

- Aux Îles Marshall, le Gouvernement et les organisations non gouvernementales, en particulier Women United in Marshall Islands (WUTMI), ont travaillé avec les médias sur des stratégies d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Par ailleurs, les femmes et les hommes candidats aux élections ne bénéficient pas de la même couverture médiatique.

- Aux Îles Marshall, la WUTMI utilise la radio pour broser le portrait des candidates et débattre des problématiques qui préoccupent les femmes et les jeunes filles marshallaises.
- Lors de la campagne électorale de 2014 aux Fidji, la couverture des candidates par les médias non partisans semblait « les glorifier, voire prendre parti en leur faveur » (Liki et Slatter 2015: 71–88) et mettre en avant les qualifications qu'elles possédaient pour se présenter aux élections. Dans d'autres pays, la couverture des dirigeantes politiques et candidates a aggravé les difficultés sociales, culturelles et politiques auxquelles les femmes sont confrontées et, dans certains cas, a été « grossièrement sexiste » (Rooney 2017). Toutefois, certaines femmes politiques ont réussi à remettre en question le statu quo en prenant le contrôle de leur communication sur leurs propres réseaux sociaux (Tarai 2019: 52-64).

Le paysage médiatique est en constante évolution. Dans certains pays, les téléphones portables, Internet et les réseaux sociaux ont permis aux citoyens et à la société civile de prendre le contrôle du contenu médiatique. Par exemple, les militants et militantes des droits des femmes aux Fidji ont utilisé les réseaux sociaux et d'autres technologies numériques pour proposer d'autres grilles de lecture, créer des communautés en ligne, générer un débat public et susciter une couverture médiatique internationale (Brimacombe *et al.* 2018).

L'organisation pionnière dans ce domaine est femLINKpacific, qui soutient des réseaux aux Îles Salomon, aux Tonga et en Papouasie-Nouvelle-Guinée et qui, depuis 2005, gère un système d'émetteurs portables qui comble le fossé intergénérationnel – en permettant aux jeunes femmes de se familiariser avec la technologie et aux femmes plus âgées de faire entendre leur voix, souvent après des années durant lesquelles elles ont été réduites au silence⁵³.

Parmi les organisations non gouvernementales d'autres pays océaniques qui font entendre la voix des femmes et des filles au sein de leurs communautés, citons Ma'afafine moe Famili et le projet Talitha aux Tonga, Young Women for Change et Further Arts à Vanuatu, la World Association for Christian Communication, la Leitana Nehan Women's Development Agency à Bougainville, la Peace Foundation Melanesia en Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vois Blong Mere aux Îles Salomon⁵⁴.

Vois Blong Mere travaille à la promotion de médias sensibles au genre, mais a également créé son propre contenu par le biais du projet Digital Story Documentation en 2015–2016. Ce projet met en place un recueil de ressources et de références numériques sur la thématique de l'élimination de la violence à l'égard des femmes⁵⁵.

Le Colloque des jeunes Océaniques, établi dans le cadre de la Stratégie régionale du Pacifique en faveur du leadership des jeunes Océaniques (portée par la YMCA et couvrant la période 2011–2014), a permis de mettre à disposition des jeunes femmes un espace privé en ligne afin de leur permettre de partager leurs points de vue et leur réseau, puis de prendre position et d'en faire part aux bailleurs de fonds et aux gouvernements océaniques, afin d'appuyer la présence des femmes aux postes de responsabilité (Brimacombe 2017).

53 <https://waccglobal.org/investing-in-young-women-sustaining-women-led-community-media/>

54 <https://www.femlinkpacific.org.fj/what-we-do>

55 <https://www.facebook.com/vbms1/>

Accès aux technologies de communication

Bien que la technologie ait ouvert de nouvelles perspectives, l'accès des femmes rurales aux TIC reste difficile à garantir. En 2010, les ministres océaniques des TIC ont appelé à une meilleure coordination en vue d'une utilisation efficace des TIC aux fins du développement durable, de la gouvernance et de l'amélioration des moyens de subsistance des communautés du Pacifique, et ont reconnu l'égalité de genre comme un thème clé⁵⁶.

Aux Îles Cook, où les médias se caractérisent par une large représentation féminine, y compris aux postes de direction, de nombreuses femmes ont encore des difficultés à accéder aux TIC parce qu'elles manquent de compétences de base en lecture, écriture et informatique, et que les lieux où elles peuvent avoir accès à des ordinateurs sont inconfortables ou inappropriés d'un point de vue culturel.

Dans plusieurs pays, le secteur lui-même montre l'exemple. L'organisation Women in IT Solomon Islands a été créée par un groupe de professionnelles des technologies de l'information afin de mettre en œuvre des projets en lien avec l'égalité de genre et les technologies de l'information. À Vanuatu, Smart Sistas soutient les femmes et les jeunes filles dans le secteur des TIC et a mis en place un camp annuel.

Enjeux et domaines d'action

Malgré les progrès réalisés dans certains domaines, la promotion de l'égalité de genre dans les médias sous toutes leurs formes et la prévention de l'exploitation en ligne des femmes et des enfants sont de plus en plus difficiles dans la région Pacifique. Dans certains pays, les niveaux de cyberintimidation sont élevés et, d'après certaines données empiriques, associés au suicide de jeunes.

Avec le développement de la téléphonie mobile et l'accès croissant des enfants à Internet, les enfants, adolescents et adultes sont plus nombreux à avoir accès à l'exploitation pornographique, souvent violente. Les enfants et les adolescents sont de plus en plus exposés à la pornographie, ce qui a des répercussions négatives sur leur capacité à établir des rapports respectueux⁵⁷. La diffusion de ce type d'images peut renforcer la discrimination à l'égard des femmes, saper les tentatives de nouer des relations empreintes de respect et normaliser l'exploitation sexuelle.

En raison du caractère international et non réglementé d'Internet, les médias sont difficiles à contrôler.

Recommandations

La 13^e Conférence triennale sur les femmes du Pacifique n'a pas formulé de recommandations dans ce domaine. Les recommandations essentielles déduites des rapports nationaux sont les suivantes :

- stabiliser les sources de financement des médias qui soutiennent l'égalité de genre ; et
- instaurer et mettre en œuvre des lois, politiques et plans d'action exhaustifs en matière de TIC, fondés sur des normes et des indicateurs internationaux.

56 <https://cropict.usp.ac.fj/images/papers/PRISAP/PRISAP.pdf>

57 Le programme Cyber Safety Pasifika a compilé des informations sur l'accès des enfants à la pornographie sur les appareils mobiles <https://www.cybersafetypasifika.org/#main>. C'est également ce qui est ressorti des consultations menées dans le cadre des bilans nationaux de la parité (Country Gender Assessments) des Îles Salomon et des Fidji, réalisés par la BAsD (2015). Voir <https://www.adb.org/sites/default/files/institutional-document/176812/sol-country-gender-assessment.pdf> Des études mondiales ont établi des corrélations entre l'accès des enfants aux téléphones mobiles et leur accès à la pornographie. D'après une étude récente de l'USP sur le Pacifique, les enfants ont de plus en plus recours à tous types de technologies numériques pour accéder à Internet et y naviguer. https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/AsiaPacific/Documents/Events/2014/September-COP/Salanieta_Tamanikawaimaro.pdf

Domaine critique K : Femmes et environnement

Le Pacifique se caractérise par une grande diversité de milieux naturels. Tous sont utilisés par les femmes et les hommes, mais souvent à des fins différentes. Les rapports nationaux océaniques – qui portent à la fois sur l’environnement et sur l’égalité de genre – précisent : i) en quoi l’environnement fait partie intégrante de la sécurité et du bien-être des femmes ; et ii) comment les femmes gèrent et préservent les ressources environnementales pour répondre aux besoins en matière de production vivrière et d’activités rémunératrices.

Contexte et progrès

L’environnement du Pacifique est principalement océanique, tandis que les terres émergées des différents pays peuvent prendre des formes multiples, des atolls aux petits pics volcaniques, en passant par les archipels insulaires de plus grande taille composés de plusieurs massifs, d’espaces vallonnés et de deltas. Les pays dépendent fortement de leurs ressources halieutiques et océaniques, et nombre de grands pays archipels de Mélanésie possèdent de riches ressources forestières et souterraines.

Diversité des problématiques

Les ressources en eau sont rares dans les pays atolls, et le changement climatique entraîne des problèmes croissants de salinisation. L’élévation du niveau de la mer représente un risque important pour les atolls et les îles de l’ensemble des États insulaires océaniques. Certains pays pourraient devenir inhabitables d’ici à la fin du siècle.

Dans les petits pays insulaires, et en particulier les atolls, l’élimination des déchets et l’assainissement sont problématiques. Il existe peu de programmes de recyclage et, à mesure de la croissance démographique, toutes sortes de déchets s’accumulent, ce qui pose un risque pour l’environnement. L’élimination des déchets humains est également problématique dans certains pays, les lagons des atolls présentant des taux d’*E. coli* très élevés. En raison de la division genrée du travail, il incombe souvent aux femmes de gérer l’eau et l’assainissement du foyer, mais, à défaut de politiques à l’échelon national, elles n’ont aucun moyen d’influencer ou de soutenir la gestion des sources d’approvisionnement en eau et le développement d’infrastructures d’assainissement.

Les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents, et la planification et la gestion des catastrophes deviennent prioritaires. Dans la région, l’océan se réchauffe, ce qui a des répercussions négatives sur la biodiversité des récifs coralliens et sur les déplacements et la pérennité des stocks halieutiques. Les variations des régimes de précipitations et les conditions de sécheresse ont un impact sur la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays qui dépendent fortement de la production vivrière. Étant donné que l’on attend généralement des femmes qu’elles gèrent l’approvisionnement et la production alimentaires du ménage, elles sont soumises à un stress intense, ce qui peut avoir des répercussions sur leur santé et l’alimentation de la famille.

L’exploitation à grande échelle des ressources naturelles, notamment aux Îles Salomon, à Vanuatu, aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Nouvelle-Calédonie, a des incidences sociales et environnementales négatives qui diffèrent entre hommes et femmes. En effet, ils et elles utilisent différemment les ressources forestières, fluviales et océaniques, et la cueillette de subsistance, les activités rémunératrices et la sécurité alimentaire des femmes ont été compromises à plusieurs reprises par des opérations forestières à grande échelle. L’exploitation minière a contaminé les environnements terrestres, fluviaux et marins, et des produits chimiques toxiques se sont infiltrés dans les systèmes hydriques et les terres agricoles. L’établissement de communautés enclavées autour des grands camps forestiers et miniers a entraîné une hausse de la toxicomanie et de l’exploitation sexuelle des femmes et des enfants, ainsi que de l’incidence des maladies sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées. Dans certains pays, la traite de femmes et de filles destinées à servir de domestiques et de travailleuses du sexe a été signalée dans ces camps (par ex. Protection Project 2010).

Les essais nucléaires effectués dans le Pacifique Nord ont donné lieu à des mutations environnementales et ont eu des répercussions négatives sur la santé humaine. Le Rapport Beijing+25 des Îles Marshall signale une hausse des taux de cancers et d'anomalies congénitales.

Des organisations de défense de l'environnement de la société civile et des ONG environnementales internationales existent dans la plupart des pays, bien que leurs capacités et leur financement varient. Les femmes occupent des postes de direction dans nombre de ces organisations, et militent avec ardeur pour que l'environnement fasse l'objet d'une attention accrue sur le plan législatif et politique.

Situations nationales

Les rapports nationaux traitent de sujets comme les énergies renouvelables, la gestion des risques de catastrophe, les politiques en matière de baux fonciers et les projets d'eau et d'assainissement. Ils mettent l'accent sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que sur la préparation, la réponse opérationnelle et le relèvement, les femmes devenant de plus en plus actives à mesure que les effets du changement climatique s'accroissent dans la région.

Le Plan sectoriel national pour l'environnement du Samoa prend en compte la dimension de genre et les besoins des groupes vulnérables. Le Samoa dispose également d'une politique sur la prise en compte du genre dans la gestion des risques de catastrophe, à l'appui de l'intégration de cette problématique dans tous les aspects des interventions.

- Le ministère de l'Environnement, du Changement climatique, de la Gestion des catastrophes et de la Météorologie des Îles Salomon reconnaît la nécessité d'intégrer des approches favorables à l'égalité de genre pour ce qui est des services et des effectifs. Les questions de genre sont intégrées dans le Plan d'action stratégique national en faveur de la biodiversité 2011–2020, notamment dans les objectifs se rapportant aux réseaux d'aires protégées et à la biodiversité des eaux intérieures. Cela démontre qu'il est notoire que la réussite des interventions relatives aux aires protégées nécessite une approche stratégique inclusive faisant intervenir des femmes à toutes les étapes du cycle du projet⁵⁸.
- Les Îles Salomon ont investi dans la recherche afin de mieux intégrer la dimension de genre dans leur gestion des ressources naturelles communautaires. Une intervention en particulier vise à accroître la sécurité alimentaire, et les revenus des milliers de personnes qui vivent dans les systèmes agricoles aquatiques et en dépendent⁵⁹. Ce programme s'appuie sur une approche transformatrice en matière de genre, et vise à favoriser la transformation de l'environnement social pour maximiser la capacité des femmes et des hommes à participer à la gestion des ressources naturelles et à en tirer profit (The Nature Conservancy n.d.:2), de manière à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience environnementale.
- À Vanuatu, depuis 2014, les femmes sont massivement engagées à tous les niveaux des initiatives de gestion des catastrophes. Le Service des affaires féminines dirige un groupe consacré au genre et à la protection (GPC), sous la houlette du Bureau national de gestion des catastrophes. Ce groupe inclut 20 institutions publiques et organisations de la société civile/ONG travaillant sur l'égalité de genre. Trois sous-groupes travaillent sur la violence fondée sur le genre, la protection des enfants et l'inclusion du handicap dans les situations humanitaires. Depuis six ans, le GPC contribue à garantir la prise en compte des questions de genre, de protection et d'inclusion lors des catastrophes naturelles.
- Vanuatu indique que la dimension de genre, la protection et l'inclusion sociale dans un contexte de préparation, de réponse opérationnelle et de résilience ont été intégrées dans la politique du Bureau national de gestion des catastrophes sur les déplacements induits par le changement climatique et les catastrophes (2018). De même, le manuel de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience en milieu scolaire (*School Disaster Risk Reduction and Resilience Building Handbook*), financé

⁵⁸ Rapport Beijing+25 des Îles Salomon, section 30.4. p. 55

⁵⁹ L'initiative est dirigée par le Programme de recherche sur les systèmes agricoles aquatiques (AAS) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), dirigé par WorldFish.

par l'UNICEF, prévoit des aménagements tenant compte des disparités entre hommes et femmes, comme des installations d'hygiène menstruelle, la parité dans les comités de gestion des catastrophes en milieu scolaire, et des organes et processus décisionnels de réduction des risques de catastrophe⁶⁰. Les plans de sécurité des établissements scolaires tiennent compte des besoins des femmes, des filles et des personnes en situation de handicap. En 2016, la loi sur la gestion des ressources en eau a été modifiée pour imposer un quota minimal de 40 % de femmes dans les comités ruraux de l'eau.

- Dans les provinces de Shefa et Sanma, à Vanuatu, la réduction des risques de catastrophe, la sûreté et la sécurité ont été intégrées au projet Markets 4 Change d'ONU Femmes. Le leadership des femmes et des filles en matière de planification, de réponse opérationnelle et de préparation aux catastrophes a également été renforcé par des comités communautaires pour les catastrophes et le changement climatique. Le Tableau national de suivi des déplacements de population à Vanuatu, finalisé en 2019, ventile les catégories vulnérables, comme les personnes en situation de handicap, les ménages dirigés par une femme ou un homme seul, les ménages dirigés par des enfants, les ménages dirigés par des personnes âgées, les femmes enceintes et allaitantes et les veuves.
- Vanuatu a également indiqué qu'en vertu de la loi sur la réforme foncière (2013), les décisions relatives à la propriété foncière coutumière et à l'occupation des sols relèvent à la fois des hommes et des femmes. Le processus de décision relatif aux terres nécessite désormais l'approbation de la « tribu », y compris de ses représentantes. Vanuatu reconnaît toutefois que des obstacles d'ordre culturel et liés au manque de connaissances limitent la participation des femmes, les droits d'utilisation des terres et les droits de propriété foncière.
- À Palau, les femmes sont nombreuses à se former à la réduction des risques de catastrophe, à la résilience climatique et à l'atténuation des effets du changement climatique. Les femmes jouent également un rôle essentiel dans la protection de l'environnement et la gestion de la conservation. La Croix-Rouge et le Centre for Women's Empowerment-Belau s'emploient à former 200 femmes à la préparation aux situations d'urgence, à la réponse aux crises et au relèvement⁶¹.
- Les recherches menées par le Centre international des récifs coralliens de Palau (PICRC) sur les écosystèmes récifaux résilients au changement climatique visant à protéger la sécurité alimentaire en mer font intervenir des chercheuses, qui bénéficient d'une aide pour mener des travaux portant sur l'environnement de Palau dans le cadre de leurs études supérieures. Par ailleurs, deux femmes siègent au Conseil de la protection de l'environnement, qui compte sept membres. Des femmes ont également été engagées comme responsables et salariées en charge de la conservation par le réseau d'aires protégées, afin de mettre en œuvre des plans de gestion dans leur pays. Palau dispose en outre de politiques et de lois nationales qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes en termes de propriété, de gestion et d'utilisation des ressources naturelles (par ex. l'eau, les combustibles, les terres et les forêts).
- Le Plan d'action national et le plan d'activités conjointes pour l'action climatique de Kiribati intègrent l'égalité de genre et la participation des femmes dans de multiples domaines, notamment la gestion des ressources naturelles, l'adaptation du secteur agricole, et la préparation et la réponse opérationnelle aux catastrophes. Le plan d'activités conjointes recense de multiples stratégies visant à mobiliser les femmes des zones reculées par l'intermédiaire de réseaux d'organisations confessionnelles, à améliorer leurs compétences d'encadrement, et à faire évoluer les normes sociales en matière de violence à l'égard des femmes, afin de réduire les obstacles à leur participation.
- La politique des Fidji en faveur de l'égalité de genre reconnaît que les femmes des communautés rurales sont celles qui ont le moins accès aux sources d'énergie, y compris aux sources d'énergie renouvelables. Selon cette politique, il convient de veiller à consulter les femmes de ces communautés dans le cadre de tout projet énergétique, et à leur garantir un accès aux sources d'énergie à un prix abordable.

60 2019. Rapport national Beijing+25. Gouvernement de Vanuatu, p. 10.

61 <http://wphfund.org/pacific-emergency-preparedness-response-recovery-project-palau/>

- Nauru détaille les défis majeurs à relever en matière d'environnement, qui affectent la santé et le bien-être de ses communautés. On ne dispose d'aucune information sur la participation des femmes aux stratégies censées permettre de relever ces défis.
- Le Service des pêches de Tuvalu travaille en collaboration avec le Service de la condition féminine afin d'améliorer l'inclusion des femmes et des groupes de femmes. En 2016, le Service de la condition féminine a formé le personnel du Service des pêches afin de le sensibiliser au rôle des femmes dans le secteur des pêches, et lui faire prendre conscience de leur contribution à la valorisation des produits de la pêche, à la conservation des aliments et à la sécurité alimentaire. Le Plan de conservation des pêcheries récifales de Funafuti, lancé en 2017, tient compte du rôle et de la contribution des femmes.
- Le Service de l'environnement de Tuvalu dispose de directives visant à encourager l'intégration transversale de la dimension de genre. Les études d'impact sur l'environnement et les plans d'action doivent prendre en compte les questions d'égalité de genre. Les consultations, en particulier dans les îles périphériques, sont toujours dominées par les hommes, mais les organisateurs tentent de faire en sorte que les femmes aient la possibilité de s'exprimer.
- Les Îles Cook ont indiqué que le renforcement de la capacité des femmes à contribuer aux stratégies d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe fait partie des six domaines prioritaires de leur politique nationale en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes. La dimension de genre fait également partie de la politique et du programme 2013–2016 en faveur d'un développement compatible avec le climat et les catastrophes. La politique nationale reconnaît que les femmes et les hommes jouent des rôles différents dans la stratégie de subsistance de leurs familles, et qu'ils n'utilisent pas les ressources naturelles ni ne s'approvisionnent en nourriture de la même façon (p. 17). On s'attend également à ce que le changement climatique affecte différemment les femmes et les hommes, ce qui nécessite que les réponses apportées tiennent compte de leurs disparités.

Enjeux et domaines d'action

À l'heure actuelle, on manque de données claires sur le rôle des hommes et des femmes dans tous les aspects de la gestion de l'environnement. Les recherches relatives à ces questions portent souvent sur des échantillons réduits provenant de seulement un ou deux emplacements géographiques, et sont souvent liées à un nombre limité d'espèces ou de types d'aliments. Les coutumes varient d'une région à l'autre – même au sein des pays océaniques – et il est donc difficile de bien appréhender le rôle des hommes et des femmes, et les répercussions de la gestion des pêches, de l'agriculture, de l'utilisation des ressources et du changement climatique.

Les femmes sont encore largement exclues des instances de décision traditionnelles en matière de gestion des espaces terrestres et marins, de sorte que leurs points de vue et leur expérience ne sont pas pris en compte, et que les décisions ne sont pas totalement éclairées. Des processus de gestion des catastrophes ont été conçus plus récemment, en réponse à la multiplication des catastrophes liées au changement climatique. Ils sont plus susceptibles d'inclure des femmes et d'être conçus en tenant compte de la dimension de genre. Il convient de faire preuve d'innovation et d'établir des liens entre ces processus et la gestion de l'environnement à l'échelon du clan ou de la tribu.

Les programmes de gestion environnementale de la région travaillent avec les propriétaires fonciers et les aident à prendre des décisions judicieuses et durables. Cela peut ouvrir la voie à une gestion de l'environnement moins discriminatoire pour les femmes si le personnel du programme comprend comment faciliter l'inclusion du point de vue des femmes dans les décisions communes.

Recommandations

Les délégué-e-s ont formulé les recommandations suivantes lors de la 13^e Conférence triennale des femmes du Pacifique.

- Concevoir des programmes et des services qui valorisent le rôle des femmes dans la gestion et la préservation des ressources naturelles dans des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et l'exploitation minière.

Domaine critique L : Jeunes filles

Tous les États et Territoires insulaires océaniques ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ont fait des efforts spécifiques pour améliorer l'égalité entre les garçons et les filles. Les Fidji, les États fédérés de Micronésie, Nauru et Vanuatu ont également ratifié le protocole facultatif de la Convention. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Fidji, Vanuatu, le Samoa, Kiribati et les Îles Salomon sont parties à la Convention de l'OIT de 1999 visant l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants (Convention n° 182 de l'OIT). Les Fidji sont également parties à la Convention sur l'âge minimum de 1973 (Convention n° 138).

Ces engagements font état de la valeur importante accordée aux enfants dans le Pacifique. Malgré tout, les normes sociales qui renforcent les stéréotypes de genre chez les enfants, favorisant les garçons et discriminant les filles, sont manifestes à tous les niveaux, y compris dans les familles, les écoles, les décisions communautaires et la société en général.

Il est inquiétant de constater que contrairement à l'esprit de ces engagements en faveur des droits de la personne, les enfants océaniques font fréquemment l'objet de châtiments corporels à la maison, et sont victimes d'abus et d'exploitation sexuels par des membres de leur famille et des inconnus. Malgré l'épidémie de violence à l'égard des femmes et, plus généralement, de violence familiale, de nombreux décideurs, y compris des législateurs, s'opposent encore au renforcement des protections juridiques contre la violence familiale, au motif qu'elles vont à l'encontre de la culture et donnent aux enfants le droit de poursuivre leurs parents pour des agressions présumées⁶².

Contexte et progrès

Un certain nombre de pays insulaires océaniques ont révisé leurs lois et leurs politiques afin d'éliminer la discrimination à l'égard des jeunes femmes et de mettre fin aux pratiques sexistes préjudiciables. À l'échelon régional, les partenaires du développement s'efforcent de faire évoluer les normes sociales qui réduisent la liberté d'action des jeunes femmes. Dans les cultures océaniques, les rapports hiérarchiques fondés sur le genre et l'âge limitent la capacité des jeunes femmes à s'exprimer sur les questions qui les concernent et à militer pour le changement. Un certain nombre de jeunes militantes et d'organisations de la société civile ayant lancé des projets de leur côté bénéficient désormais du soutien des réseaux régionaux pour tirer mutuellement partie de leurs expériences⁶³.

La législation relative à l'âge du consentement au mariage des jeunes femmes et hommes varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays de la région, les adolescentes même très jeunes sont autorisées à se marier avec le consentement de leurs parents. Les lois relatives à l'âge du consentement sexuel varient également.

62 Le ministre tongien s'oppose à la loi sur la protection de la famille, 19 juillet 2019, Radio New Zealand ; UNICEF (2017).

63 En 2019, le programme « Femmes du Pacifique, moteur du développement du Pacifique » financé par le Gouvernement australien a rassemblé des jeunes activistes féministes et des entrepreneuses à l'occasion du Forum régional sur l'émancipation économique des femmes. Ce même programme gère l'initiative Pacific Girl, qui soutient les organisations de la société civile qui aident les jeunes femmes à améliorer leurs connaissances et leurs compétences argumentatives pour influencer l'action des pouvoirs publics.

Le chapitre sur l'éducation recense les réformes récentes du droit des filles à poursuivre leur scolarité pendant leur grossesse. Le chapitre consacré aux médias aborde la pornographie et l'exploitation des enfants, tandis que le chapitre consacré à l'environnement met l'accent sur la traite des femmes et des filles dans les camps d'exploitation minière et forestière.

Quatre pays du Pacifique disposent de lois sur la protection de l'enfance, 11 de lois sur la protection de la famille et, dans toute la région, des initiatives politiques visant à protéger les droits des petites filles ont été mises en place. En mai 2019, des représentants de 12 bureaux publics d'aide sociale ont travaillé à l'élaboration d'un cadre régional d'amélioration des services de protection de l'enfance⁶⁴.

Politique et législation

Sauf indication contraire, les informations sur les progrès réalisés à l'échelon national sont issues des rapports nationaux soumis dans le cadre de l'élaboration des rapports Beijing+25.

- La République des Îles Marshall a adopté la loi sur la protection des droits de l'enfant en 2015, et la loi sur l'interdiction de la traite des personnes en 2017. Pour traiter la question de l'égalité de genre et des droits de l'enfant, le pays commence à prévoir des services d'éducation, de santé et des services sociaux ciblant les jeunes.
- En juin 2016, le Parlement de Nauru a adopté la loi sur la protection et le bien-être des enfants établissant un cadre législatif protecteur pour les enfants. Cette loi est complétée par la loi sur la violence familiale et la protection de la famille (2016). Un comité de protection et de coordination des familles surveillera la mise en œuvre et la formation des prestataires de services.⁶⁵
- La loi sur la protection et le soutien de la famille adoptée en 2017 par les Îles Cook couvre les droits de l'enfant à bénéficier d'une protection, conformément aux principes et dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. La politique des Îles Cook en faveur de l'égalité de genre vise à réduire les grossesses précoces et la prévalence des maladies sexuellement transmissibles chez les adolescents par le biais d'une assistance éducative et médicale.
- La loi sur le bien-être des enfants et des familles adoptée en 2017 par les Îles Salomon comprend une disposition relative à un processus d'orientation en ce qui concerne la protection de l'enfance. Ce processus vise à garantir aux filles (et à tous les enfants) ayant besoin de soins et de protection un soutien coordonné en temps opportun.
- Les Fidji ont augmenté le budget des services à l'enfance et créé une ligne d'assistance téléphonique pour les enfants en 2015. Ce service d'assistance téléphonique est exploité dans le cadre d'un partenariat entre les pouvoirs publics, les prestataires de santé et les entreprises de télécommunications, et a reçu plus de 42 000 appels au cours de ses trois premières années de fonctionnement. Des programmes communautaires et scolaires ont également été mis en place pour renforcer la protection des filles.
- Le code pénal de Palau, entré en vigueur en juillet 2014, a été renforcé. Il inclut désormais un plus grand nombre de cas d'exploitation criminelle des enfants. En outre, l'enregistrement des délinquants sexuels est obligatoire, et le registre des délinquants sexuels est publié en ligne.
- Si les technologies numériques ouvrent de nombreuses perspectives éducatives et économiques, elles peuvent aussi rendre les enfants, et les filles en particulier, plus vulnérables⁶⁶. Le Samoa prend des mesures pour renforcer la protection des filles contre les abus sexuels, y compris l'exploitation en ligne, dans le cadre de sa Stratégie nationale de cybersécurité 2016–2021.

64 Pacific Regional Workshop on Child Protection for the Social Welfare Sector, 31 mai 2019. <https://www.unicef.org/pacificislands/press-releases/12-pacific-island-countries-commit-improve-child-protection-services-regional>

65 Ibid.

66 UNICEF 2017 *Les enfants dans un monde numérique* <https://www.unicef.org/media/48601/file>

- La Stratégie de sensibilisation à la protection en ligne des enfants de Vanuatu vise également à renforcer les mesures de protection des filles dans le cadre d'un élargissement du champ d'application de sa Politique nationale de protection de l'enfance (2016–2026).

Enjeux et domaines d'action

La pauvreté et le surmenage des femmes augmentent la probabilité que les filles soient recrutées comme main-d'œuvre domestique, ce qui compromet leurs droits à une éducation complète et à une enfance protégée. La persistance de normes sociales discriminatoires et de pratiques préjudiciables, comme le mariage précoce, la dot, la déscolarisation des filles et les cérémonies traditionnelles du pardon, va à l'encontre des droits des petites filles. Comme nous l'avons vu plus haut, les attitudes à l'égard des grossesses précoces sont discriminatoires et limitent les perspectives d'éducation et d'emploi des jeunes femmes. En revanche, la responsabilité des hommes n'est jamais engagée.

Le travail des enfants est défini par l'Organisation internationale du Travail comme un travail effectué par des enfants, qui est susceptible « de porter préjudice à leur santé et à leur développement » et qui « nuit à leur croissance et à leur développement ». L'élimination du travail des enfants à l'horizon 2025 correspond à la cible 8.7 des objectifs de développement durable. Les Fidji ont été désignés Pays pionnier de l'Alliance 8.7. Les pays pionniers sont ceux qui s'engagent à accélérer les efforts en prenant de nouvelles mesures pour atteindre la cible 8.7⁶⁷.

Dans le Pacifique, les enfants plus âgés participent souvent aux activités d'agriculture et de pêche vivrières et à la vente dans le secteur informel. Dans de nombreuses zones urbaines, les garçons vendent de la nourriture au bord de la route jusque tard dans la soirée. Les filles doivent participer aux soins et aux tâches ménagères, ce qui peut interrompre leur scolarité ou limiter leur accès à l'éducation. Aux Îles Salomon, les filles ont plus de risques de quitter l'école prématurément, et des résultats similaires ont été constatés en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Vanuatu. Nauru rapporte que la hausse des taux de maladies non transmissibles réduit la capacité des filles à aller à l'école et à participer à des activités de loisirs.

D'après les recherches de l'OIT, les enfants océaniques sont susceptibles d'être exposés aux pires formes de travail des enfants, comme les travaux dangereux, les activités illicites et l'exploitation sexuelle commerciale. Les facteurs aggravant le risque d'exposition des enfants et leur vulnérabilité à l'exploitation et aux abus sont notamment la pauvreté, l'analphabétisme, les mauvais résultats scolaires et le manque de perspectives d'emploi (OIT 2014).

Les violations les plus graves des droits des enfants dans le Pacifique découlent de leur dépendance vis-à-vis des adultes, qui les rend vulnérables aux abus. Selon un rapport de Save the Children daté de 2019, la violence à l'égard des enfants, et en particulier des petites filles, atteint des niveaux épidémiques dans les pays insulaires océaniques. Ce rapport indique également que les enfants subissent des châtiments corporels manifestes dans 70 à 87 % des foyers (Suthanthiraj 2019).

Les châtiments corporels à l'école sont interdits dans tous les pays insulaires océaniques, à l'exception de Niue et des Îles Salomon, mais des témoignages indiquent qu'ils sont encore pratiqués dans d'autres pays.

Dans la région, les violences à l'égard des petites filles sont tout aussi fréquentes que les violences à l'égard des femmes adultes, et elles commencent tôt. Dans une enquête sur la violence domestique menée en 2015 par Women United Together Marshall Islands, 38 % des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans déclaraient déjà avoir subi des violences de la part de leur partenaire intime.

Selon une enquête de 2019, 85 % des travailleurs sociaux des Fidji, des Îles Salomon, de Kiribati, de Vanuatu, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Tonga et du Samoa ont déclaré avoir été témoins de cas d'exploitation sexuelle

67 *Observing the World Day against Child Labour in Suva, Fiji*, 12 juin 2019 https://www.ilo.org/suva/public-information/WCMS_710154/lang--en/index.html

d'enfants au cours de l'année écoulée, les deux tiers des victimes étant des filles⁶⁸. Une pratique courante, qui consiste à envoyer les enfants vivre au sein de la famille élargie pour poursuivre leur scolarité, peut accroître les risques.

Aux Fidji, d'après une enquête du Centre d'accueil des femmes en détresse, 16 % des filles de moins de 15 ans déclarent avoir été victimes d'abus sexuels. Aux Îles Salomon, 37 % des femmes interrogées ont déclaré avoir été victimes d'abus sexuels dans leur enfance. D'après une étude menée aux Îles Cook, environ un quart des jeunes du pays subissent des violences sexuelles, et les victimes sont principalement des femmes⁶⁹. L'enquête nationale 2018 du Samoa sur la violence familiale a mis en évidence une « épidémie » d'abus sexuels et d'inceste impliquant des enfants⁷⁰.

Aux Îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la traite des enfants associée aux industries extractives est une source de préoccupation (Robinson 2011). Le Comité consultatif de lutte contre la traite des êtres humains du Gouvernement des Îles Salomon travaille auprès des communautés forestières pour sensibiliser leurs membres à la traite des enfants, ainsi qu'au mariage et à l'exploitation des enfants.

Selon le rapport international 2019 du département du Travail des États-Unis sur le travail des enfants et le travail forcé aux Fidji, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a toujours cours aux Fidji, et est notamment le fait de membres de la famille, de chauffeurs de taxi, de touristes étrangers, d'hommes d'affaires et de membres d'équipage des navires de pêche étrangers. Les parents envoient parfois leurs enfants vivre dans des familles établies en milieu urbain ou à proximité des écoles pour leur permettre de poursuivre plus facilement leur scolarité et de réaliser quelques petits travaux ménagers. Des recherches ont montré que certains de ces enfants sont vulnérables au travail domestique involontaire ou sont forcés de se livrer à des activités sexuelles en échange de nourriture, de vêtements ou d'un abri⁷¹.

Toutes ces difficultés montrent que, malgré les mesures de protection prévues par la loi, les pouvoirs publics ne remplissent pas leur devoir de protection des droits des enfants, des filles en particulier. En tant que garants de ces droits, ils doivent s'attaquer de manière proactive aux attitudes sexistes, à la violence et à l'exploitation des enfants, les sanctionner et faire preuve d'une volonté politique claire. Cela nécessite l'allocation de financements adéquats, l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de responsabilité, et la création de services de soutien décentralisés qui bénéficieront aux enfants vulnérables dans les zones urbaines et rurales.

Recommandations

La 13^e Conférence triennale n'a pas formulé de recommandations spécifiques concernant ce domaine critique, mais des mesures sont nécessaires pour intégrer la protection de l'enfance dans tous les services sociaux et secteurs des ressources naturelles, et prêter davantage attention aux droits sexuels et reproductifs des adolescents.



© CPS

68 ECPAT 10 juin 2019, région Pacifique : *Frontline welfare workers regularly seeing child sexual exploitation*, <https://www.ecpat.org/news/pacific-sexual-exploitation-children/>

69 « Cook Islands youth not safe from sexual violence », *Cook Island News*, 29 mai 2019.

70 https://ombudsman.gov.ws/wp-content/uploads/2019/01/National-Inquiry-Report-into-Family-Violence_-_State-of-Human-Rights-Report-2018-SUMMARY_English.pdf

71 <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/fiji>

POSTFACE

Alors que l'on célèbre le 25^e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue en septembre 1995, et de l'élaboration du Programme d'action de Beijing, sans doute est-il normal en cette occasion si particulière de mener une réflexion et de s'interroger sur les progrès accomplis. On peut également se demander si les résultats obtenus sont des marqueurs acceptables d'une transformation progressive, ou si nous sommes simplement retombés dans l'invisibilité et l'anonymat.

Le Programme d'action de Beijing a donné l'impulsion nécessaire pour agir ; 2020 est donc une année charnière pour accélérer la mise en œuvre de l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, partout dans le monde. L'Évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans le Pacifique décrit comment les Océaniennes et les gouvernements de la région ont adapté cette feuille de route, dont l'objectif est d'instaurer l'égalité de genre en encourageant le leadership et la participation des femmes ; en éliminant les violences à leur égard ; en les faisant intervenir dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité ; en renforçant leur émancipation économique ; et en plaçant l'égalité de genre au cœur des processus nationaux de planification du développement et d'établissement du budget ainsi qu'au cœur de l'exécution pleine et intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le Pacifique.

Si la majorité des pays reconnaissent que de nombreux progrès ont été accomplis depuis la Conférence de Beijing, ils ajoutent toujours, presque sur le ton de l'excuse, « mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir ». Nos attentes ont-elles dépassé ce qui est concrètement réalisable, ou sommes-nous condamnés à avoir toujours un temps de retard ? Avions-nous prévu de tâtonner, de dépasser nos objectifs, ou d'avancer à pas comptés en mettant à contribution toutes les parties prenantes, pour pouvoir ensuite clamer 'oui, l'égalité de genre est proche !' ?

Très clairement, les pays n'avancent pas tous au même rythme. Les féministes calédoniennes affirment qu'elles doivent mener « un combat difficile pour atteindre l'égalité des droits, tant les enjeux politiques et sociaux sont complexes. [...] Vingt-cinq après Beijing, nous construisons pas à pas notre destinée de femmes libres et égales en droits. » Bien qu'elles aient le sentiment que le statut et l'autonomisation des femmes n'ont pas atteint le niveau espéré, elles gardent l'espoir que leurs revendications finiront par être entendues. En effet, les responsables politiques ont accepté de faire de la violence faite aux femmes une « cause pays » à travers un plan d'action, et ils s'engagent à élaborer une loi-cadre visant à restructurer la société calédonienne en intégrant le droit des femmes dans tous les domaines.

Ceux qui ont fait le choix audacieux de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, avant la Conférence de Beijing, ont bénéficié des retombées positives de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976–1985). Un pays de la région n'a pas encore adhéré à la CEDEF, bien qu'il en ait eu l'occasion. Si l'égalité de genre a toujours été contestée, l'opposition à cette égalité et à l'activisme en faveur des droits des femmes est devenue plus bruyante, mondiale et organisée. La condamnation par ce pays de la Convention, qu'il considère comme une invention du diable et un instrument étranger de promotion des droits des femmes, n'a pas lieu d'être. Dans le sillage du choc entre la culture, la religion et la mondialisation des idées, les femmes se retrouvent abandonnées à leur sort, incertaines de leurs droits et des occasions susceptibles d'avoir été perdues.

Un facteur ressort très clairement lorsqu'on lit les réflexions des Océaniennes entre les lignes. Les populations du Pacifique tiennent toutes les mêmes propos : « l'autonomisation transforme ». Les femmes prennent des mesures et des décisions réfléchies en faveur de leur autonomisation. Examinons la situation de la Polynésie française



Mme Peseta Noumea Simi
Présidente-Directrice générale,
ministère des Affaires étrangères
et du Commerce, Samoa

où, en 2019, 30 % des familles vivaient sous le seuil national de pauvreté. Actuellement, le taux d'activité des femmes s'élève à 49 %. Un nombre croissant de femmes achèvent leurs études avec succès, ce qui leur permet de bénéficier de perspectives d'emploi décentes et de s'engager sur une autre voie que celle de femme au foyer.

De même, en Polynésie française, les femmes ont saisi les occasions offertes par les réformes législatives en faveur de la parité, afin de renforcer leur participation à la vie publique et de la rendre plus visible. Comme indiqué dans le rapport principal, « [a]près l'instauration de ces règles, la féminisation a été rapide : si avant 2000, le nombre de femmes siégeant à l'Assemblée se comptait sur les doigts de la main, elles représentent 50 % des 57 élus depuis 2013. La présence des femmes a également fortement progressé dans les conseils municipaux des 48 communes polynésiennes : si 19 % des élus étaient des femmes en 1995, cette proportion se monte à 43 % depuis 2014. » Lorsque des mesures de discrimination positive sont en vigueur, les femmes doivent absolument en tirer parti.

Les femmes doivent prendre les rênes et ne pas compter sur autrui pour promouvoir l'égalité de genre dans le contexte sociétal actuel. Il ne suffit pas d'attendre passivement d'être considérées ou reconnues. Il est essentiel d'innover et de prendre des initiatives. L'activisme féministe dans les médias océaniques s'appuie sur un éventail de plateformes adaptées et accessibles (supports papier, storytelling numérique, médias en ligne/réseaux sociaux et télévision) pour rendre plus visibles les points de vue et la réalité des femmes, y compris des jeunes femmes. Les témoignages publiés seront déterminants pour faire évoluer les mentalités. Les femmes sont confrontées au défi de se faire une place dans un monde encore dominé par les hommes, de garder une autonomie de pensée, et d'acquérir la capacité d'influencer les décisions afin de contribuer aux changements sociétaux qu'elles appellent de leurs vœux.

En 1995, alors que le besoin de mécanismes institutionnels de promotion des femmes était reconnu comme une priorité à l'échelle internationale, nos sociétés océaniques avaient conscience du fait que nos structures sociales respectives étaient déjà dotées de mécanismes régionaux de promotion des femmes. L'exemple du Samoa vient naturellement à l'esprit : dans chaque village, un mécanisme institutionnel soutient la promotion des femmes par le biais du « village des femmes », et les questions connexes sont traitées à l'échelon local. À l'échelon national, les gouvernements océaniques ont commencé à créer des services, bureaux et autres divisions en faveur de la condition féminine, ou des ministères à part entière. Ces mécanismes institutionnels ont été chargés de la conception, de la promotion, de la mise en œuvre, du suivi et de la défense des politiques en faveur de l'amélioration de la condition féminine, et de la mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Les pays continuent d'évaluer l'efficacité de ces mécanismes nationaux et la manière dont ils servent les intérêts des femmes.

Pour permettre au ministère de la Condition féminine, des Affaires communautaires et du Développement social du Samoa de répondre plus pertinemment aux besoins de la communauté, ses travaux ont été réorientés au cours de la période 2016–2018. Cette restructuration s'est principalement appuyée sur les thématiques du développement social, de l'émancipation économique, de la gouvernance et du leadership, et a contribué à l'intégration de la dimension de genre, des enfants et des personnes en situation de handicap dans toutes les divisions du ministère, et dans tous les secteurs, afin de répondre plus efficacement aux besoins des populations. Il est également précisé dans le rapport que le « fait que les responsables et experts de la Communauté du Pacifique (CPS), par exemple, demandent désormais une assistance technique et posent des questions sur la manière d'intégrer l'égalité de genre dans leurs travaux met clairement en évidence les progrès réalisés dans la région. Cela marque l'apogée de plusieurs années de militantisme et de sensibilisation à l'égalité de genre et à son importance. »

L'Évaluation du Programme d'action de Beijing encourage le concours permanent des mécanismes nationaux à une plateforme stratégique, y compris aux processus consultatifs relatifs aux travaux sur l'égalité de genre menés à tous les niveaux dans le Pacifique ; l'instauration de dialogues souvent difficiles sur l'égalité de genre, et le ralliement des pouvoirs publics et des partenaires à des initiatives visant à autonomiser les femmes ; enfin, le maintien de l'impulsion en faveur de l'égalité de genre.

En ce qui concerne les femmes en situation de handicap, la principale avancée est que nous sommes désormais mieux en mesure de nous faire entendre, et bénéficions d'une meilleure visibilité pour défendre nos intérêts. Savina Nongebatu, des Îles Salomon, le dit : « [n]ous connaissons mieux nos droits et savons mieux défendre nos intérêts, ainsi que l'inclusion sociale et le respect des droits de la personne pour toutes et tous. » L'intégration scolaire s'est considérablement améliorée, comme en témoignent de nombreux pays du Pacifique, où le nombre d'enfants handicapés fréquentant des écoles ordinaires a augmenté de 40 %. Tous les pays océaniques, sauf deux, ont ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les partenariats et les réseaux ont contribué à mettre en avant les priorités des personnes en situation de handicap. Par exemple, la collaboration des Îles Salomon et d'autres pays avec le Forum océanique sur le handicap et l'Université Monash (Australie) a abouti à l'élaboration des Pacific Indicators for Disability Inclusive Education (Pacific INDIE, indicateurs du Pacifique pour l'éducation inclusive des personnes en situation de handicap) et à l'adoption de politiques d'éducation inclusive par les ministères de l'Éducation dans la région. Les financements accordés par le Gouvernement australien à la région Pacifique ont joué un rôle de catalyseur en mettant en lumière les problèmes des personnes en situation de handicap, ainsi que l'égalité de genre.

La parité a été atteinte dans la plupart des pays océaniques, en particulier dans l'enseignement primaire. Dans l'enseignement secondaire et supérieur, les femmes obtiennent de meilleurs résultats que les hommes, comme le montrent les enquêtes sur les résultats de l'enseignement.

Les femmes et les filles ne peuvent pas bénéficier d'une bonne qualité de vie si elles ne sont pas à l'abri de la violence. Depuis le lancement du Programme d'action, les pays océaniques mettent en œuvre un éventail de plus en plus large et varié de mesures visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes, ce qui met en évidence leur ferme volonté de prévenir cette violence, d'enquêter sur les auteurs, de leur demander des comptes, et de rendre justice aux victimes et leur offrir des voies de recours. Ces mesures ont permis de renforcer et d'améliorer les cadres juridiques et stratégiques de lutte contre la violence et de les mettre en œuvre de manière plus cohérente ; d'améliorer et de rendre plus accessibles les moyens de protection et les services destinés aux victimes de violences ; de mettre davantage l'accent sur la prévention de la violence et sur le rôle des hommes et des garçons dans ces efforts ; d'étendre et de systématiser les mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités ; et d'obtenir des données et des informations utiles et de qualité à l'appui de l'élaboration des lois et des politiques.

Chacun et chacune d'entre nous a le pouvoir de faire bouger les choses et d'écrire collectivement un nouveau chapitre dans lequel la guérison, l'autonomisation et le changement prendront tout leur sens. Ce nouveau départ nécessite de bousculer la perception traditionnelle de la répartition des tâches domestiques, de définir une nouvelle grille de lecture afin d'y intégrer le partage des tâches et d'éviter tout langage réduisant les femmes à l'état d'objet. L'Union européenne et les Nations Unies, par le biais de l'Initiative Spotlight, ont très certainement contribué à attirer l'attention sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Des progrès considérables ont été réalisés à l'échelle nationale, et l'on constate une prise de conscience croissante de l'importance de la dimension de genre dans les politiques de santé, notamment les politiques de santé publique et celles relatives à la santé sexuelle et reproductive. La plupart des pays ont souligné les progrès réalisés en matière de révision, de renforcement et de modification des plans d'action, politiques et accords dans le domaine de la santé, afin d'y inclure la dimension de genre. Ils ont recensé de nombreux obstacles et difficultés, comme l'insuffisance des données statistiques, le manque d'expertise et de ressources pour mener des recherches sur la santé des femmes, la tendance à restreindre le champ des politiques de santé visant les femmes à leur seule fonction reproductrice (en négligeant d'autres aspects prioritaires), le manque de financements et les attitudes socioculturelles.

Les objectifs stratégiques du Programme d'action Beijing portent également sur la question des femmes et de l'environnement, et mettent l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans l'élaboration de modes de consommation et de production durables et écologiques et d'approches pour la gestion des ressources naturelles. Ils soulignent également la nécessité de les faire participer à tous les niveaux de la prise de décision

en matière d'environnement. Les réflexions menées dans le Pacifique Nord montrent que le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles s'est considérablement amoindri du fait de l'évolution actuelle de l'action publique. Dans ce cas précis, les gouvernements semblent avoir progressé sur le plan politique, mais n'ont pas intégré les considérations relatives à l'égalité de genre à des initiatives spécifiques.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que 25 ans après son adoption, le Programme d'action de Beijing demeure le cadre mondial le plus complet en faveur de l'égalité de genre, de l'autonomisation des femmes et des filles, et du respect de leurs droits fondamentaux. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD), adoptés en 2015, dont on célèbre donc le cinquième anniversaire en 2020, constituent un cadre d'action supplémentaire en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et des filles. 2020 est donc une année charnière pour l'accélération de la mise en œuvre de l'égalité de genre, et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles.

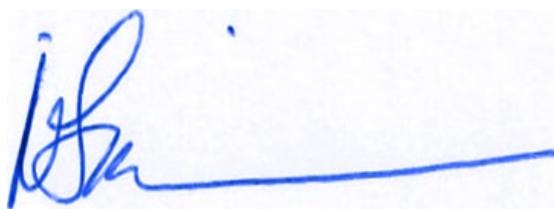
La réalisation des objectifs du Programme d'action de Beijing prend énormément de temps et, selon les prévisions, de nombreuses années s'écouleront encore avant que les disparités entre les hommes et les femmes ne soient totalement éliminées à travers le monde, et quelques siècles avant d'atteindre la parité économique. Quoi qu'il en soit, les pays océaniques s'efforcent d'accélérer la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'égalité de genre, et étudient toutes les voies et les mesures innovantes pour donner la priorité aux mesures d'accélération.

Pour parvenir à l'égalité de genre et à l'émancipation économique des femmes, il faut des programmes stratégiques porteurs de transformation sur le plan économique et social, solidement enracinés dans un cadre de protection des droits de la personne.

Il est essentiel de redoubler d'efforts afin de mobiliser et d'accroître les ressources nationales et internationales en faveur de l'égalité de genre, y compris l'aide publique au développement.

La participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux de décision, afin d'influencer la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques, est essentielle.

L'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes nécessite la mobilisation de tout un chacun, et relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes.

A blue ink signature, appearing to be 'PS', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line that extends across the width of the signature area.

M^{me} Peseta Noumea Simi

Présidente-Directrice générale, ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Samoa

BIBLIOGRAPHIE

- BA5D et Communaut  du Pacifique. 2016. *Gender statistics: The Pacific and Timor-Leste*. Manille, Philippines : BA5D. Disponible   l'adresse suivante : <https://www.adb.org/sites/default/files/publication/181270/gender-statistics-pacific-tim.pdf>
- Bhagwan Rolls S. 2006. Women as mediators in Pacific conflict zones. *Women in Action No. 2*, 2006: 29-41. Disponible   l'adresse suivante : https://www.isiswomen.org/downloads/wia/wia-2006-2/02wia06_03Sharon.pdf
- Brimacombe, T. 2017. Pacific policy pathways: Young women online and offline in Macintyre M. and Spark C. (eds) *Transformations of Gender in Melanesia*. pp. 141-162. Canberra, Australie : The Australian National University. Disponible   l'adresse suivante : <http://press-files.anu.edu.au/downloads/press/n2310/pdf/ch06.pdf>
- Brimacombe, T., Kant, R., Finau, G., Tarai, J., Titifanue, J. 2018. A new frontier in digital activism: An exploration of digital feminism in Fiji. *Asia and the Pacific Policy Studies*, num ro sp cial pp. 1-14. Disponible   l'adresse suivante : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/app5.253>
- CISO (Service de la statistique des  les Cook). 2018. Cook Island Household Income and Expenditure Survey 2015-2016 Report. Rarotonga,  les Cook : Cook Islands Statistics Office. Disponible   l'adresse suivante : http://www.mfem.gov.ck/images/documents/Statistics_Docs/5.Census-Surveys/3.Income-and-Expenditure-Survey-Tables/Cook_Islands_2015-16_HIES_final_report_-_FINAL.pdf
- CORP (Conseil des organisations r gionales du Pacifique). 2018. First Quadrennial Pacific Sustainable Development: Report 2018. Suva, Fidji : Secr tariat du Forum des  les du Pacifique. Disponible   l'adresse suivante : <https://www.forumsec.org/sustainable-development/#1516227018956-218d804d-d76a>
- Davidson, H. 2018. "Bloodlust hysteria": sorcery accusations a brutal death sentence in Papua New Guinea. *The Guardian*. 4 janvier. Disponible   l'adresse suivante : <https://www.theguardian.com/world/2018/jan/05/bloodlust-hysteria-sorcery-accusations-a-brutal-death-sentence-in-png>
- DIVA for Equality 2019. *Unjust, unequal, unstoppable: Fiji lesbians, bisexual women, transmen and gender non-conforming people tipping the scales toward justice*. Suva, Fidji : Diverse Voices and Action (DIVA) for Equality. Disponible   l'adresse suivante : https://drive.google.com/file/d/1D2YiPOQb_erOxBK2rdRt45Z8mEB1no0z/view?fbclid=IwAR0IhsaMQmUK1tbiNPH-aiTlf7o_zted2DiZQzgv7j4duyK5sZcu9CUI3IU
- Fiji Women's Crisis Centre (Centre d'accueil des femmes en d tresse des Fidji). 2013. Someone's Life Everybody's Business! National Research on Women's Health and Life Experiences in Fiji (2010/2011): A Summary exploring the prevalence, incidence and attitudes to intimate partner violence in Fiji. Suva, Fidji : Fiji Women's Crisis Centre. Disponible   l'adresse suivante : <http://www.fijiwomen.com/wp-content/uploads/2017/11/National-Survey-Summary.pdf>
- Fisk, K. et Crawford J. 2017. *Exploring multidimensional poverty in Fiji: Findings from a study using the individual deprivation measure*. Melbourne, Australie : IWDA et Service national de la statistique des Fiji. Disponible   l'adresse suivante : <https://iwda.org.au/assets/files/IDM-Fiji-Final-Study-Report-31072017.pdf>
- Gouvernement australien 2017. Women in leadership synthesis report informing the Pacific Women Shaping Pacific Development Roadmap 2017-2022. Suva, Fidji : Pacific Women Support Unit (Unit  d'appui Femmes du Pacifique) Disponible   l'adresse suivante : <https://pacificwomen.org/key-pacific-women-resources/pacific-women-women-leadership-synthesis-report/>
- Gouvernement australien. 2016. Conflict management and access to justice in rural Vanuatu. Policing and Justice Support Program (Vanuatu). Disponible   l'adresse suivante : <https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/conflict-management-access-justice-rural-vanuatu.pdf>

Gouvernement des Îles Salomon, sans date. *National Strategy for the Economic Empowerment of Women and Girls*. Gouvernement des Îles Salomon. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.mwycfa.gov.sb/resources-2/strategic-plans-policies/gender-equality-women-s-development/10-a-national-strategy-for-the-economic-empowerment-of-women-and-girls/file.html>

SFI (Société financière internationale) 2019. The business case for workplace responses to domestic and sexual violence in Fiji. Washington, D.C., États-Unis : SFI. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/de991ebc-a7f0-4118-9d13-daa8fcfead9d/IFC_Fiji_DSV_Report.pdf?MOD=AJPERES&CVID=mMY8KA

OIT (Organisation internationale du Travail). 2019. Labour mobility in Pacific Island countries. Suva, Fidji : Bureau de l'OIT pour le Pacifique. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/--ro-bangkok/---ilo-suva/documents/publication/wcms_712549.pdf

OIT 2014. Child labour "in a nutshell" - A resource for Pacific Island countries. Genève, Suisse : Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/--ro-bangkok/---ilo-suva/documents/publication/wcms_304562.pdf

Fédération internationale des journalistes. 2015. Country report: Media and gender in Vanuatu. Sydney, Australie : FIJ Asie-Pacifique. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ifj.org/fr/ou/asie-pacifique/fij-asie-pacifique.html?tx_wbresources_list%5Bresource%5D=187&cHash=576504a6100ea0064ff3bed35e10d859

Lee H. 2017. CEDAW Smokescreens: Gender Politics in Contemporary Tonga. *The Contemporary Pacific* 1. Disponible à l'adresse suivante : <https://scholarspace.manoa.hawaii.edu/bitstream/10125/53883/v29n1-66-90.pdf>

Liki A. et Slatter C. 2015. Control, Alt, Delete: How Fiji's new PR electoral system and media coverage affected election results for women candidates in the 2014 election. *The Journal of Pacific Studies*, 35 (2).

Ministère de la Condition féminine, de la Jeunesse, de l'Enfance et de la Famille 2016. Solomon Islands National Gender Equality and Women's Development Policy 2016–2020 (Politique nationale d'égalité de genre et de développement des femmes des Îles Salomon 2016–2020). Honiara, Îles Salomon : Ministère de la Condition féminine, de la Jeunesse, de l'Enfance et de la Famille. Disponible à l'adresse suivante : https://www.pacificclimatechange.net/sites/default/files/documents/_national_gender_equality_and_womens_development_policy_2016-....pdf

INDH (Institution nationale des droits de l'homme). 2018. *National Public Inquiry into Family Violence in Samoa*. Apia, Samoa : Bureau du médiateur du Samoa / Institution nationale des droits de l'homme. Disponible à l'adresse suivante : https://ombudsman.gov.ws/wp-content/uploads/2018/09/National-Inquiry-Report-into-Family-Violence_State-of-Human-Rights-Report-2018-SUMMARY_English.pdf

Panapasa G. et Singh S. 2018. Pacific media under siege. A review of the PINA 2018 Summit. *Pacific Journalism Review* 24 (2). Disponible à l'adresse suivante : <https://ojs.aut.ac.nz/pacific-journalism-review/article/view/460/619>

PDF (Forum océanien sur le handicap). 2018. *From recognition to realisation of rights: Furthering effective partnership for an inclusive Pacific 2030*: Résumé analytique. Suva, Fidji : PDF. Disponible à l'adresse suivante : https://www.internationaldisabilityalliance.org/sites/default/files/final_sdg_report_2018_print_.pdf

PFIP (Programme d'inclusion financière du Pacifique). 2016. *Benchmarking financial inclusion in Fiji, Samoa and Solomon Islands: Findings from the first national demand-side surveys*. Suva, Fidji : PFIP. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.pfip.org/wp-content/uploads/2016/08/PIRI-Cross-Country-Reportv2-1.pdf>

Protection Project. 2010. *A human rights report on trafficking in persons, especially women and children*. Johns Hopkins University. Washington. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.protectionproject.org/wp-content/uploads/2010/09/Solomon-Islands.pdf>

Robinson P. 2011. *Combating commercial exploitation of children and violence against women in remote regions of the Western Pacific impacted by large scale commercial logging: Solomon Islands, Papua New Guinea, Vanuatu 2010*. Melbourne, Australie : Live & Learn. Disponible à l'adresse suivante : https://livelearn.org/assets/media/docs/resources/Combating_Commercial_Exploitation_Children_Violence_Against_Women.pdf

Rooney M. N. 2017. Media fail! Papua New Guinean women deserve better from the media. Development Policy Centre June DevPolicyBLOG 14, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://devpolicy.org/media-fail-papua-new-guinean-women-deserve-better-media-20170614/>

Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne. 2013. *Supplement to law for Pacific women: A legal rights handbook*. Suva, Fidji : Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fwrm.org.fj/images/resources/Supplement-to-Law-for-Pacific-Women-1.23pm-15-Oct.pdf>

Service national de la statistique du Samoa et Centre du PNUD pour le Pacifique 2016. *Samoa Hardship and Poverty Report, Analysis of the 2013/14 Household Income and Expenditure Survey*. Apia, Samoa : Gouvernement et Service national de la statistique du Samoa et Centre du PNUD pour le Pacifique. Disponible à l'adresse suivante : https://www.undp.org/content/dam/samoa/docs/UNDP_WS_SamoaHardshipAndPovertyReportFINALreduced.pdf

SINSO (Service national de la statistique des Îles Salomon) 2015. *Solomon Islands 2012/13 household income and expenditure survey - National analytical report (Volume I)*. Honiara, Îles Salomon : ministère des Finances et du Trésor. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.statistics.gov.sb/component/advlisting/?view=download&format=raw&fileId=409>

CPS. 2017. Programme d'action océanien en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes 2018–2030. Nouméa, Nouvelle-Calédonie : Communauté du Pacifique Disponible à l'adresse suivante : <http://purl.org/spc/digilib/doc/rkmo6>

CPS. 2017. Recommandations et conclusions – Treizième Conférence régionale des femmes du Pacifique et sixième Conférence des ministres de la Condition féminine, 2–5 octobre 2017. Suva, Fidji. Disponible à l'adresse suivante : http://www.fwrm.org.fj/images/fwrm2017/events/13_Outcomes/EndorsedOutcomes13_triennial.pdf

Spratt, Joanna M. 2013. *A deeper silence: The unheard experiences of women with disabilities and their sexual and reproductive health experiences: Kiribati, Solomon Islands and Tonga*. Suva, Fidji : Bureau sous-régional de l'UNFPA pour le Pacifique. Disponible à l'adresse suivante : <https://pacific.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPAReport-ADeeperSilenceA4PublicationLR3%283%29.pdf>

Srinivasan Prianka, Bethanie Harriman et Isobelle Roe. 2019. Papua New Guinea massacre of women and children highlights poor policing, gun influx. *Pacific Beat*, 11 juillet 2019.

Suthanthiraraj K. 2019. Unseen, unsafe: The underinvestment in ending violence against children in the Pacific and Timor-Leste. Sydney, Australie : Save the Children Australia, ChildFund Australia, Plan International, World Vision International. Disponible à l'adresse suivante : https://resourcecentre.savethechildren.net/node/15605/pdf/stc01615_unseen-unsafe-report_web-1.pdf

Tarai J. 2018. Unpacking Fiji internet law narratives: Online safety or online regulation? *Pacific Journalism Review* 24 (2). Disponible à l'adresse suivante : <https://ojs.aut.ac.nz/pacific-journalism-review/article/view/443/615>

Tarai J. 2019. Social media and Fiji's 2018 national election. *Pacific Journalism Review* 25 (1 et 2). Disponible à l'adresse suivante : <https://ojs.aut.ac.nz/pacific-journalism-review/article/view/476/685>

The Nature Conservancy, sans date. *Engaging women and men in community-based resource management processes in Solomon Islands*. Disponible à l'adresse suivante : http://pubs.iclarm.net/resource_centre/AAS-2014-33.pdf

UNICEF. 2017. *La situation des enfants dans le monde 2017 – Les enfants dans un monde numérique*. New York, États-Unis : UNICEF. ISBN: 978-92-806-4930-7. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/iran/media/1021/file/The%20State%20of%20the%20World%e2%80%99s%20Children%202017.pdf>

OMS (Organisation mondiale de la Santé). 2017. *Health information systems in the Pacific at a glance 2016*. Manille, Philippines : Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental. Disponible à l'adresse suivante : <https://iris.wpro.who.int/bitstream/handle/10665.1/13644/9789290618195-eng.pdf>

